

1930

J.L.
Elie Demal

*Suzanne
Lambrechts*

Courcelles

Son Histoire

*Mlle Suzanne Lambrechts
Rue Joseph Vanderich
n° 94 Courcelles, Harroul
Belgique*





HISTOIRE

DE

COURCELLES

PAR

M. ÉLIE LEMAL

DIRECTEUR DES TRAVAUX ET DES RÉGIES
DE LA COMMUNE DE COURCELLES.

Histoire de Courcelles



Préface

POUR AIMER SON PAYS, IL FAUT APPRENDRE A LE CONNAITRE, disait M. Devreux, dans une conférence sur « Le Vieux Charleroi ». // signalait à l'attention de ses auditeurs l'existence d'une belle œuvre qui rendait de grands services à la Science et aux Arts : la Société Royale d'Archéologie de Charleroi, dont le Musée, fondé en 1863, est ouvert gratuitement au public quelques jours par semaine.

Nous ajouterons : « Pour aimer son village, il faut en connaître l'Histoire. » C'est pour développer l'amour des Courcellois pour leur belle commune que nous publions le présent volume.

Courcelles a un passé de tristesse, de souffrances et d'épreuves, comme aussi de gloire, de succès et de fierté, à travers les efforts des nombreuses générations.

Notre but est de faire connaître et de magnifier l'existence de nos ancêtres, afin de créer une solidarité entre les générations actuelles, celles qui les ont précédées et celles qui les suivront. Connaître l'Histoire de Courcelles est chose indispensable pour nos écoliers ; c'est par elle qu'ils plongeront leurs racines spirituelles dans le passé ; c'est par elle aussi qu'ils se sentiront solidaires du long et admirable effort des aïeux. C'est faire acte de reconnaissance que d'étudier ce qu'ils ont fait, de rappeler les nombreuses luttes et les travaux opiniâtres qu'ils ont dû entreprendre pour obtenir les fruits qu'ils nous ont légués.

Cette brochure est documentaire et, pour bien la comprendre, il est intéressant de transporter les faits à l'époque envisagée et de penser aux modestes demeures en argile, couvertes de chaume, sans fenêtres, chauffées au bois, peu éclairées le jour et pas du tout le soir. Voyons les habitants pauvres, mal vêtus, illettrés, ne connaissant que leur village. Représentons-nous les routes sinueuses, en terrain naturel, coupées par des ruisseaux que l'on traversait à gué. Pensons bien qu'il n'y avait ni gaz, ni électricité, ni chemins de fer, ni canaux, ni autos, ni téléphone, ni télégraphe, ni aucun instrument moderne.

Entré, en 1900, à l'administration communale de Courcelles, d'abord comme géomètre, promu ensuite conducteur des travaux et enfin directeur des travaux et des régies, nous n'avons cessé, pendant trente années, d'accumuler des documents et renseignements et défaire des recherches sur la situation ancienne de notre commune. Nous profitons de l'année du Centenaire de l'Indépendance pour publier l'«Histoire de Courcelles». Le travail n'est pas complet et d'autres dévoués pourront l'achever dans l'avenir.

Pour plus de clarté, l'ouvrage est divisé en chapitres :

1. — SITUATION ET ASPECT.
2. — INDUSTRIE ET COMMERCE.
3. — SEIGNEURIES.
4. — AGRICULTURE.
5. — RELIGION.
6. — ARCHÉOLOGIE.
7. — ENSEIGNEMENT.
8. — JEUX, FÊTES, SOCIÉTÉS ET FOLKLORE.
9. — VIE COMMUNALE.
10. — VUES ET PHOTOGRAPHIES.



HISTOIRE DE COURCELLES

CHAPITRE PREMIER

Situation et Aspect



COURCELLES est une commune de l'Arrondissement de Charleroi, canton de Fontaine-i'Evêque, province de Hainaut, Belgique. Ancienne juridiction, comté de Hainaut, prévôté de Binche, diocèse de Namur, décanat de Fleurus, Canton scolaire de Gosselies, district de gendarmerie de Marchiennes, ressort voyer de Jumet, Comité de Patronage des Habitations Ouvrières de Senefte-Fontaine.

SITUATION. — A 7 kilomètres au nord-est de Fontaine-i'Evêque, à 10 kilomètres au nord de Charleroi, à 33 kilomètres à l'est de Mons et à 50 kilomètres au sud de Bruxelles.

ANTIQUITE. — Age du fer. Monnaie gauloise d'or et antiquités diverses de l'époque romaine. Cimetière Belgo-Romain, à la chaussée de Viesville. (Voir les vestiges au Musée archéologique de Charleroi).

ARCHIVES. — Les documents de 1400 à 1800 se trouvent soigneusement classés aux archives provinciales à Mons. Elles comprennent 645 chirographes sur parchemin; 2174 actes de 1448 à 1796, se rapportant au greffe scabinal de Rianwelz-courcelles, 7 extraits et actes de 1586 à 1794 de la cour féodale ; 2 cahiers de plaids de baillage, de 1612 à 1625; 5 liasses d'enquêtes et procès, de 1679 à 1694, de l'office de Rianwelz-courcelles; 611 actes des anciens notaires, de 1650 à 1793.

Les documents comprenant les comptes de la commu-

nauté Courcelles, Rianwelz et Hamal, se trouvent à l'hôtel de ville de Courcelles, de même que les affiches, avis communications et anciennes correspondances.

ASPECT GENERAL. — Courcelles est entouré de 10 communes : Trazegnies, Gouy-lez-Piéton, Pont-à-Celles, Viesville, Thiméon, Gosselies, Roux, Monceau-sur-Sambre, Goutroux et Souvret.

Les anciens lieux dits sont indiqués sur une carte, au 20.000^e, que nous avons dressée; voici quelques-uns de ces noms :

Forrière, situé à la lisière du bois de Rianwelz ; Sart-d'Hainaut, plateau entièrement boisé jusqu'au XVII^e siècle. Le bois de Rianwelz s'étendant entre Roux et le bois de Sart d'Hainaut ; Trieu des Agneaux, plaine appartenant à la communauté où les moutons venaient paître; les habitants y avaient droit de vaine-pâture. Les garennes, flanc de coteau aride, dans le voisinage du château de Rianwelz, où l'on procède à l'élevage des lapins. Le Chenoit, espèce de Sart où poussent de mauvais chênes. Le Petit-Courcelles, hameau comprenant des maisons dispersées autour de l'église, bâtie en 1456. Erguignies, fief dépendant de Rianwelz, comprenant quelques petites fermes. Le Trieu de Reguignies, plateau sablonneux d'où partent des chemins vers Charleroi, Mons et Namur, avec relais des postillons. Wartonlieu, bois royal. Miaucourt, bois impérial de l'ancienne terre d'Hamal, appartenant aux moines de Bonne Espérance. La Fertez, plaine limoneuse et fertile, longeant la rivière ((le Piéton », Champ de la Barre, grande campagne vers Trazegnies. Le Trieu de Brabant, grande plaine de l'ancien Brabant, s'étendant vers Pont-à-Celles. (Voir carte, cliqué 1).

HYDROGRAPHIE. — Courcelles est entouré au Nord et à l'Est, par une rivière « Le Piéton », dont les eaux coulent vers Charleroi. Cette rivière reçoit comme affluents: 1° vers le Nord : le ruisseau de la fontaine de la Justice, le ruisseau de la Fontaine aux crapauds et le ruisseau Bosquet Grégoire ; 2° vers le Sud : le ruisseau de Wartonlieu, le ruisseau du moulin de Souvret, qui reçoit à son tour le ruisseau de Claire Fontaine et ce dernier, le ruisseau du Hannoy.

SOURCES. — De nombreuses sources jaillissent des sa-

blés bruxelliens, autour des mamelons de Souvret, trieu de Reguignies et Corbeau; les eaux sont de bonne qualité. Les deux principales émergent à Claire-Fontaine et donnent chacune 500 mètres cubes en 24 heures. Celle de la Justice donne 300 mètres cubes; Dufrenne 100; Hannoy 60; Warton-lieu 50; Culots 25; Taillis 20 et celle du Champ de Falnuée 10 mètres cubes.

SUPERFICIE. — Autrefois, la surface de Courcelles était de 1499 hectares 73 ares 88 centiares. Par Arrêté Royal du 25 Août 1911, une cession de 1 hectare 67 ares a été faite à Trazegnies, afin de permettre à cette commune d'avoir sa station sur son territoire. Courcelles compte donc actuellement 1498 hectares 16 ares 88 centiares.

POPULATION. — Vers 1600, il y avait environ 25 feux avec 150 habitants. En 1700, il y en avait 800. En 1800, 1950. En 1830, il y avait déjà 2350 habitants, pour 650 maisons.

Voici les populations décennales : En 1850 : 4360 habitants.

1860 :	6250
1870 :	8080
1880 :	10301
1890 :	12654
1900 :	15468
1910 :	18098
1920 :	17587
1930 :	18500

PLANS. — Sous le régime français, on commença à s'occuper sérieusement de dresser le plan des terrains. Le premier plan parcellaire de la commune de Courcelles a été dressé par Monsieur Attenelle, géomètre du cadastre. En 1835, le cadastre a été réorganisé. Il y avait à cette époque 638 propriétaires ; le revenu cadastral était de 16.955 francs pour les bâtisses et 77.677 fr. pour les propriétés non bâties. En 1914, le nombre des propriétaires était passé à 3.160 et le revenu cadastral atteignait 654.388 francs. Le bureau des contributions a été établi, à Courcelles, à dater du 1^{er} Janvier 1905.

Le plan de la commune, pour tous usages courants, a été dressé par l'auteur de cet ouvrage, en 1901. (Voir carte de

Courcelles, cliché II). Un diminutif à l'échelle de 1 à 20.000 a été répandu à profusion, en 1914.

OROGRAPHIE. — Le sol de Courcelles présente, d'une part, et considérées du Nord vers le Sud, des ondulations formant cinq dépressions ou vallées dont la première, celle des Claires-Fontaines, se dirige vers l'Est, pour réunir toutes les autres à la base. Viennent successivement: les vallées du Chenoit, de Forrière, de la rue Royale et enfin de la rue Friot. Ces vallées, sauf celle du Chenoit, naissent au plateau de Sart-lez-Moulin.

De l'autre côté, « le Trieu » occupe le sommet d'un mamelon d'où partent des terrains en pente vers Rianwelz, Miaucourt et Wartonlieu. Vers le Nord, le sol s'étend en plateau vers Hamal, le Brébant, Reguignies, pour se relever un peu vers le petit Courcelles et les campagnes de la Croisette.

Les altitudes du sol de Courcelles, par rapport au niveau de la mer, ont été relevées comme suit, pour les principaux points de la commune : église St-Lambert 169.09. Seuil des écoles Trieu 166.59. Canal de la Motte (route) 115.21. Station de Courcelles-Centre 140. Jonction des rues Coupe et Rianwelz 145.81. Quatre chemins de Forrière 175.77. Sommet de la rue de Forchies 187. Pont du numéro 6, au dessus du chemin de fer, 161.00. Pont du chemin de fer, rue de Gouy, 165.57. Ferme de Grand Hamal 145. Quatre chemins de Wartonlieu 155. Bon pont 129.92.

SOUS-SOL. — Le sous-sol est composé d'argile et de sable. Dans les points bas et le long des cours d'eau se trouvent des alluvions modernes. Le sable recouvre le sol au dessus de la côte 140, tandis qu'en dessous de ce niveau, il existe des argiles Yprésiennes ou bleues, dont l'épaisseur varie de 1 mètre à 36 mètres; les eaux contenues dans les sables glissent sur cette couche imperméable et s'échappent en certains points pour former les sources.

Courcelles forme l'extrémité Nord du bassin houiller. Les couches de charbon affleurent en de nombreux endroits, elles ont donné naissance aux premières exploitations par cayat. Le grès houiller affleure au Brébant et on en exploite les parties superficielles.

SITUATION PANORAMIQUE. — Courcelles était anciennement considéré comme l'un des plus beaux villages des environs et les gens de Souvret et Roux y venaient régulièrement.

Si nous pouvions, par la pensée, nous reporter à un siècle en arrière, vers 1830, nous verrions la place du Trieu gazonnée, traversée par des sentiers, s'étendant jusque la rue Basse, endroit où on tirait du sable ; du côté des Culots se trouvait le (« volcan » ou four banal enterré jusque la voûte. La route de la Motte était tracée sur le terrain naturel; Miaucourt était gratifié d'un bournier perpétuel. Les maisons étaient bâties à 15 mètres en retrait de la route, sur des points élevés pour éviter l'humidité. Vers Sartis, il y avait le long de la lignée de maisons, une fosse à fumier devant chacune d'elles et la route de Marchiennes était la meilleure de l'époque, car elle venait d'être construite en cailloux. Trieu des Agneaux formait aussi une grand'pace gazonnée. Les terrains communaux voisins s'appelaient les « communes ». La route vers Forrière était large de plus de 20 mètres, depuis le Trieu des Agneaux jusqu'au moulin. Ici la route s'étranglait pour s'attaquer à une rampe difficile à gravir, qu'on a dénommée le « tchienne gaillet ». Ni la rue du Centre, ni le chemin de fer, ni le Bosquet, ni la rue Jonquière actuelle n'existaient. Cette dernière longeait le ruisseau des Claires-Fontaines et se dirigeait vers l'église. Autour de cette vieille église se trouvaient le cimetière et quelques maisons éparses. De cet endroit on jouissait d'un superbe panorama englobant Courcelles jusque Roux, avec les deux versants vers Trieu des Agneaux et Rianwelz. Du côté de la Croisette, Trazegnies, le trieu de Brébant et Pont-à-Celles, s'étendaient des campagnes à perte de vue.

Vers Forrière, les maisons étaient alignées à 20 mètres du côté Sud de la route; vers le Nord s'enfonçait la vallée du Chenoit, en un magnifique versant.

Cent ans après, le tracé des routes, leur élargissement et rectifications, de même que les nombreuses constructions de maisons, d'usines, d'industries, de chemins de fer et l'élévation de terrils, ont détruit les beaux sites naturels dont Courcelles était particulièrement doté. Il y reste cependant quelques points de vue, parmi les plus beaux du bassin de Char-

l'eroi et qui méritent de retenir l'attention des touristes. Du sommet de la rue des Claires-Fontaines, on peut découvrir, dans un magnifique ensemble, plus de 300 hectares de panorama en flanc du mamelon du Trieu, entre le petit Courcelles et Wilbeauroux. Le second point est découvert du Trieu, derrière les maisons côté de la ruelle Eliaers. On y reconnaît le hameau du Petit-Courcelles, l'église, les terrils, la vallée du ruisseau de Souvret, le Chenoit, etc. Enfin, il en est un beau que l'on peut admirer et contempler derrière le château d'eau, rue Bronchain. On y voit les hameaux des Culots, Wartonlieu, Glacerie, et dans le lointain, en amphithéâtre, Gosselies et Jumet. (Voir les clichés **III**, **IV**, **V**, **VI** et **VII**).

Le Trieu, point culminant, devait être, lorsqu'aucune maison ne barrait la vue, le plus beau point de vue du pays.

CHAPITRE II.

Industrie et Commerce

LA HOUILLE.



VERS 1650, on commença à tirer de la terre-houille, dans le bois de Miaucourt, plus tard on découvrit des affleurements de charbon, à Wartonlieu, La Motte, Sartis et Nolichamps et les anciens Courcellois creusèrent de petits puits, appelés ((cayats », pour exploiter les têtes des veines.

Le sous-sol de Courcelles présente des ondulations avec pente du Nord au Sud et l'allure des couches de charbon les situe, tantôt en « plateure », tantôt en « dressant ». Le territoire de Courcelles forme l'extrémité Nord du bassin houiller, la partie dite « houiller inférieur » et contenant beaucoup de grès, affleure au « Brébant », tandis que le calcaire carbonifère, immédiatement sous le susdit houiller, affleure vers Pont-à-celles; c'est le calcaire qui fournit la pierre à chaux.

Il existe de nombreux dérangements et failles coupant les couches de charbon et les rejetant à un niveau plus bas, c'est ce qui justifie qu'une même couche offre une grande surface d'exploitation, sous une faible superficie de terrain. Ce fait explique la richesse du gisement de Courcelles.

Dès que le charbon fut découvert dans nos régions, les seigneurs obligèrent les exploitants, à posséder des autorisations dans lesquelles ils fixaient des redevances. A la suite de nombreuses plaintes, formulées par les habitants, une charte, datant de 1665, disposa que :

« Si un homme trouve fourmoise ou apparent de charbonnage en l'héritage d'autrui, il peut prendre escoupe et houvreau et entrer en la dite terre et tirer ce qu'il en peut jeter hors et s'il n'y trouve ce qu'il lui plaise, remplir le peu sans rien forfaire et s'il advient que l'ouvrage lui plaise, il doit aller à l'héritier et demander congé d'entrer dedans et s'il veut travailler sur la dite veine et prendre le conduit, il doit venir au maïeur et prendre le congé et quand il a le congé, il peut ouvrir tant qu'il pourra dans l'héritage d'un masuier et si le dit masuier avait telle volonté qu'il ne voulut permettre d'entrer en son héritage, si peut, il entre pour rendre au masuier le tiers et au seigneur le quart, parmi la vertu du seigneur et mener la taille de toise et demie, et s'il menait le conduit parmi l'héritage de masuier là où il n'eut point d'œuvre mener le peut, pour rendre raison noble le dommage et quand il est outre de l'héritage d'un masuier le dit masuier peut ouvrir les pileux pour rendre au conduit le tiers et au seigneur le 1/4 et bien garder le conduit ; et si le dit ouvrier en travaillant son ouvrage trouve le faux charbon il le peut tirer, froisser et vendre s'il trouve qui les demande et au desseure des choses dessus dites. »

Le droit de tirer du charbon fut cependant contesté à tous les habitants de Courcelles et le 28 novembre 1720 une ((sentence provisionnelle » de la cour de Mons établit un accord entre le seigneur Marquis de Courcelles et les habitants aux termes duquel ces derniers avaient le droit de tirer de la terrehouille dans leurs héritages pour s'en servir à leurs usages seulement.

Notons que Marchienne-au-Pont possédait une autorisation semblable d'exploiter la terrehouille par acte du 23 mars 1677 (voir archives de l'Etat à Liège, chambre des finances, Rendages et Stuits, Registre 84 k, page 12, 1671-1689).

Dès 1724, des difficultés s'élevèrent entre le Seigneur, les abbés de Bonne-Espérance, propriétaires du bois de Miaucourt et les habitants de Courcelles, au sujet de l'extraction de la terrehouille dans les terrains concédés. Le maïeur Coppée fit prendre avis auprès d'un avocat à Mons afin de connaître ses droits. Voici la demande suivie de l'avis des experts :

\

((En l'an 1257, s'étant mené difficulté entre les habitants de Courcelles d'une part et l'Eglise de Bonne-Espérance d'autre part au sujet des droitures et des usages tels que pâturage, des profits des mort-bois où abattus par les vents, qu'ils avaient dans 62 bonniers de bois près de la cense de Miaucourt, cette difficulté auroit été terminée en la même année 1257 par accord ou sentence arbitrale portant que les dits habitants de Courcelles pour les demandes qu'ils faisaient, auraient 12 bonniers du dit bois à la mesure de Gozée qui leur ont été assignez en un taillis gisant près de la voye qui mène à la ferté, ci doivent les dits habitants tenir les dits douze bonniers franquement et quittement de la dite église de Bonne Espérance parmy six deniers blancs de cens et en ont jouis jusqu'à ce jour paisiblement sauf depuis quelques temps que les fermiers de Miaucourt se sont émancipés d'y faire pâturer leur bétail. »

« On demande si, en vertu des susdits accords et sentences arbitrales, les habitants de Courcelles sont en droit de tirer de la terrehouille qui se peut trouver dans les susdits douze bonniers puisqu'il est dit dans les dits accords et sentences arbitrales qu'ils doivent tenir les dits douze bonniers franquement et quittement ce qui se doit entendre en propriété.

» Et supposant ce droit de propriété des dits habitants de Courcelles ayant été adjugés à tirer pareille terrehouille dans leurs héritages pour s'en servir à leur usage seulement par sentence provisionnelle du 28 novembre 1720 sur différend arrivé par devant la cour de Mons entre le Seigneur Marquis de Courcelles et les habitants, ils croient être en droit d'en tirer aussi sur les susdits douze bonniers. »

Voici l'avis donné le 18 février 1737 et signé : D.S. Losson, Sénocq et Defalcqz :

« Vu et examiné par les soussignés avocats au conseil souverain de Hainaut les positif et demande ci-dessus eu recours aux actes y accusez.

» Ils disent qu'en vertu de l'acte d'accord fait avec les abbés et religieux de Bonne Espérance et de la sentence arbitrale insinuée que ceux-ci ont cédé et abandonné au profit de la communauté de Courcelles, douze bonniers de bois pour, par elle en jouir franquement et quittement, c'est-à-dire libre

de tous droits, qu'ils pouvoient. y avoir, rien réservé ni excepté, sauf semble-t-il les droits dépendante de la haute justice au sujet desquels on se seroit expliqué si lors, il en eût été question ; sur ce principe on pourroit dire que les habitants ne seraient pas en droit de fouiller le sein de la terre dans la partie de bois pour en extraire de la terrouille ou charbon s'il s'en trouve sans permission et leur faire une rétribution ordinaire au profit du Seigneur, mais vu, on remarque de la sentence povisionnelle rendue le 28 novembre 1720 qu'il est permis aux habitants d'extraire dans leurs héritages de la terrouille pour leur usage seulement, les soussignez estiment qu'ils ont le pareil pouvoir et la même aux hérités dans le bois en question, puisqu'il ne peut être de distinction entre les religieux de Bonne Espérance et seigneur Marquis de Courcelles et que les mêmes raisons militent icy, à plus fortes raisons que la dite, avont esté rendu contre le seigneur principal et que ceux de Bonne Espérance n'ont qu'une justice contenue. »

En 1739, la noble cour du conseil souverain du Hainaut, rendit son arrêt confirmant que les habitants avaient le droit de fouiller le sein de la terre dans les 12 bonniers du bois de Miaucourt appartenant à la communauté et ce, sans devoir payer de rétribution ni au seigneur, ni aux religieux de Bonne Espérance.

A dater de cette époque, on découvrit une puissante veine dans les terrains du champ de Falnuée et des « vallées ». Les « maieur et eschevins » permirent à ceux qui n'avaient pas de chauffage de prendre à tour de rôle une charretée de charbon moyennant 10 liards. Dès 1760, une véritable régie fonctionna. Deux hommes de la communauté tiraient le charbon pour le livrer aux intéressés. Un nommé Meurée était chargé, dit le compte communal de cette époque, « d'écrire le trou à la terrouille », c'est-à-dire inscrire les quantités extraites et vendues et noter les recettes. L'appellation de cet endroit s'est perpétué sous le nom de « terre à fosses ».

Nous reproduisons ci-dessous, la copie de l'acte du marquis de Chasteler qui donnait pouvoir au sieur Dufresne, bailli de Courcelles, de faire tirer et vendre de la terre houille sous

les héritages de Falnuée et des Vallées de la communauté de Courcelles :

« Nous, Jean François Marquis Du Chasteler et de Courcelles, etc., permettons au sieur Dufresne, notre bailli, du dit Courcelles, de faire tirer et vendre de la terre houille et tous autres menus charbons sous les héritages de Falnuelz et du Maret ; bien entendu, et sous cette condition bien expresse, que le dit sieur Dufresne, devra nous renseigner chaque année et à notre profit particulier, le quart de tous les profits que donneront les dits terre houilles et menus charbons, tous frais déduits, néanmoins garantissant au besoin, le dit sieur Dufresne de toutes oppositions qui se pourraient former à ce sujet.

» Donné à notre hôtel de Mons, ce 18 janvier 1763.

(Signé), le Marquis Du Chasteler et H. Dufresne. »

Signalons en passant que les abbés de Bonne Espérance avaient accordé des concessions de tirer du charbon sous les dates des 13 septembre 1731, 3 avril 1750, 12 Février 1751, 27 janvier 1766. Beaucoup avaient été confirmées et ensuite renouvelées sous la date du 19 juillet 1788.

Des actes authentiques du seigneur de Courcelles, des 12 février 1751 et 27 janvier 1766, ont accordé des concessions à de nombreux particuliers.

Voici, au surplus, ce que nous trouvons dans les archives de Courcelles :

« Sous le gouvernement autrichien, il y avait, sur la juridiction de Courcelles, quatre sociétés qui exploitaient des concessions accordées par le seigneur du lieu, savoir : 1. Falnuée ; 2. La Motte ; 3. Benne sans Fosse et Barabasse ; 4. Betfer. Une cinquième société exploitait la juridiction d'Hamal à Courcelles, par congé accordé le 12 février 1751 et le 17, janvier 1766 par l'abbé de Bonne Espérance, seigneur de cette terre. Cette société, connue sous le nom de société du bois de Miaucourt et qui payait ainsi que les quatre autres, une redevance au seigneur de Courcelles, pour exploiter la houille de charbon (et non pas la terre houille) s'est réunie à la quatrième société dite de Betfer, actuellement de Sart-lez-Moulin, Ces

concessionnaires ne pouvaient exploiter que les houilles et menus charbons propres à cuire les briques et la chaux. Les propriétaires de la surface étaient aussi, à ce moment, propriétaires de la terre houille et avaient le droit de « calenger » ou faire désister les concessionnaires s'ils exploitaient la terre houille. Dans ce temps, il était dû un droit aux Etats du Hainaut pour brûler la houille et les menus charbons. Il en était de même pour les transporter hors de Courcelles ; on devait prendre un acquit de « tout lieu » au bureau de Sa Majesté, à Trazegnies, tandis que pour la terre houille, il ne se payait aucun droit.

Avec les changements d'Etat, des modifications furent apportées au régime d'exploitation de la houille et le 12 août 1785, une ordonnance de Sa Majesté interdisait provisoirement à chacun de continuer, sans permission ou concession, aucune extraction de houille dans ses propres fonds à peine de 25 écus d'amende.

Comme nous l'avons dit plus haut, la société de Sart-lez-Moulin provient de celles du Bois de Miaucourt et Betfer réunies, dont les premières extractions remontent à 1640 et les premières concessions des abbés de Bonne Espérance à 1751 et 1766. Cette concession fut confirmée le 30 décembre 1805, avec le nom Sart-lez-Moulin, Miaucourt et Grippelotte, sous 729 hectares et 127 hectares. Plus tard, en 1849, la société de Sart-lez-Moulin obtint la concession de Trieu des Agneaux sous 218 hectares ; elle reçut ensuite 30 hectares de Monceau-Fontaine, formant un tout, qui, avec l'appoint résultant de modifications des concessions voisines, atteignit 1099 hectares. La confirmation de cette étendue fut accordée par Arrêté Royal du 13 janvier 1865. La véritable exploitation du charbonnage de Sart-lez-Moulin ne commença qu'en 1831, par la société fondée en 1829 par Monsieur Gendebien. Par contre, un rapport signale qu'en 1815, 20 ouvriers travaillaient à la veine « Grippelotte » et qu'un puits enfoncé à « Nolichamps » fut déclaré illicite par le corps des mines et bouché. Les concessionnaires de Sart-lez-Moulin étaient, en 1830, Albert Godfroid et Auguste Maghe de Fontaine-l'Evêque, Jean de Bien de Mons, Jasainte Maris d'Enghien, Joseph Fauviaux, Joseph Mascaux, François Dartevelle et Pierre Bizet.

Une galerie d'écoulement partant du ruisseau des Claires-Fontaines et se dirigeant au couchant, dans la montagne, constitua la première entreprise avant le creusement des puits spéciaux pour l'extraction du charbon.

Ce travail fut suivi de l'établissement successif des sièges d'extraction numéros 1, 2 et 3 et de toutes les installations complémentaires pour le transport et l'embarquement des produits.

Comme nous l'avons dit, la concession de Miaucourt et Grippelotte, fut accordée aux concessionnaires de Sart-lez-Moulin, sur demande présentée à la Préfecture, le 30 décembre 1805, et fondée sur des baux et autres titres émanés de l'ancienne abbaye de Bonne Espérance, ou des anciens seigneurs de Courcelles, sous les dates du 13 septembre 1731, 3 avril 1750, 12 février 1751 et 27 janvier 1766, confirmés et renouvelés sous des dates plus récentes, suivis d'occupation noire et non interrompue.

Toutes les exploitations pratiquées à faible profondeur, devaient suivre les prescriptions stipulées dans les « congés ». Ces congés étaient tous rédigés à peu près comme suit :

« Par devant les hommes de fiefs du pays et comté de Hainaut soussignés comparait Lambert Dumonceau, pour lui et au nom de Jacques Pettre, lequel a remontré qu'il désirait de relever une seuw, dans le puits Morel, au ruisseau venant du Moulin de Souvret, allant à celui de Courcelles, pour travailler et poursuivre les veines en charbons venant du pré Jument, se poursuivre vers l'endroit nommé : l'Arbre de la Croix, en suite de permission accordée de la part de Monseigneur le Marquis de Chasteler et de Courcelles, chambellan et conseiller d'Etat, d'épée de leurs Majestés Impériales et Royales apostoliques, a promis d'entreprendre le dit conduit et seuw, travailler et poursuivre les dites veines de devant et derrière, de fond et de comble, à condition de payer au receveur de Courcelles, le dixième denier ou panier de toute houille et charbon qu'il tirera pour droit d'entrecens, et de tout ce qu'il pourra vendre à l'avenir et de payer tout dommage et intérêt qu'il pourra causer dans les héritages au sujet des dites veines ; de bien et dûment remplir les fosses avant de les aban-

donner et de travailler diligemment pendant toute Tannée, et même de travailler à autant de bandes d'ouvriers qu'ils auraient de veines découvertes, à peine d'être exclus et privés d'y pouvoir travailler ultérieurement et pour le moins huit heures par jour sans que le dit seigneur soit obligé d'entrer dans aucun frais tels qu'ils soient; sera aussi tenu de payer et rendre compte pour chaque jour de produit, au dit receveur. Outre ce, le dit entrepreneur sera soumis et obligé d'avertir le dit receveur chaque fois que l'occasion se présentera de faire livraison de houille et charbon par charrée et chartée, pour se transporter sur les lieux et être présent à la livraison des houilles et charbons et quant à ce qu'il vendra par chevalées, hottées et sacs, on veut bien s'en référer à sa bonne foy, moyennant en rendre fidèle compte et en cas où il s'est trouvé en défaut de la dite avertance, ou d'avoir recelé quelque chose comme de sa vente précise de chaque charrée, chartée, il paiera de pénalité au dit Seigneur, dix florins de chaque charrée ou chartée non fidèlement déclarée et deux florins de chaque chevalée ou hottée, outre ce, privé du bénéfice de travailler les dites veines et sans obligation de le dédommager d aucune chose pour tout intérêt exposé. » (Extrait du congé du 20 octobre 1772).

Par A. R. en date du 5 juillet 1848, les concessionnaires de Miaucourt et Grippelotte obtinrent la maintenue de leur concession avec une extension de onze hectares.

La concession du Trieu-des-Agneaux, située le long de la limite sud de la précédente a été, comme elle, exploitée superficiellement en vertu de congés. S'appuyant sur un octroi de concession, daté du 26 octobre 1774, un sieur P. Joseph Lemaître, propriétaire à Courcelles, sollicita le 27 février 1817, le renouvellement de la concession du Trieu-des-Agneaux. Un arrêté royal, daté du 31 mars 1845, accueillit la demande. Quatre ans plus tard, c'est-à-dire le 20 août 1849, un nouvel arrêté royal accorda, à titre d'extension, à la société du Trieu-des-Agneaux, une surface de 38 hectares 56 ares, sous la commune de Roux.

La concession du Trieu de la Motte, située au nord, fut exploitée d'abord au niveau des galeries d'écoulement en vertu de congés accordés à divers ouvriers charbonniers. Le plus

ancien de ces congés remonte à 1759 ; il fut donné le 31 août à Jean-Baptiste Bouillon, aux bourgeois et manants de la terre, seigneurie et marquisat de Courcelles. « Bouillon avait trouvé dans son héritage, joignant la rue de Reguignies et au chemin allant à l'église de Courcelles, une veine terrouille et apparence de charbon ; il pria Monsieur le Marquis de Courcelles, seigneur de Carnières, etc., conseiller d'Etat de sa Majesté l'Impératrice Reine et président en son conseil souverain d'Hainaut, à lui vouloir accorder congé de travailler le dit charbon et autres veines qui pourraient passer sous son dit héritage. »

Le première demande en maintenue, pour employer le terme de l'époque, date du 24 floréal an VI. Elle fut suivie de plusieurs autres émanant de divers détenteurs de congés, et ce n'est que le 13 janvier 1860, que l'arrêté de maintenue devint définitif.

En 1853, une société puissante se forma pour réunir les diverses concessions situées sous Courcelles. Elle fut constituée sous le titre de Société Anonyme des Charbonnages du Nord de Charleroi, et ses statuts approuvés par Arrêté Royal du 16 novembre 1853. Cette société, composée en grande partie de capitalistes français, établit son siège à Sart-lez-Moulin. La concession comprenait 729 hectares environ, plus celle de Miaucourt et Grippelotte, 127 Ha. et Trieu de la Motte, 218 Ha. En ajoutant les 30 hectares de Monceau-Fontaine, apport de la société générale, on obtient un ensemble de 1 104 hectares environ. A ce chiffre vinrent s'ajouter les 34 hectares 5, de la concession du Trieu des Agneaux. La concession de Rochelle et Chamois avait été comprise dans l'ensemble, mais un actionnaire de la société usa du droit de retrait et l'achat fut annulé. Pour mettre fin aux contestations existantes entre les sociétés de Courcelles-Nord et du Nord de Charleroi, au sujet d'une partie de la concession du Trieu de la Motte, une transaction eut lieu et les limites définitives furent établies. La société du Nord de Charleroi possédait au début 3 puits : 1, 2 et 3¹. Le puits numéro 1, sans importance, était déjà abandonné en 1850 ; il datait de 1833 et avait 207 mètres de profondeur. Le puits numéro 3 fut enfoncé en 1843, d'abord à 210 mètres, ensuite à 410 et dernièrement à environ 700 mètres.

Le siège numéro 4 comprend 2 puits, creusés en 1854. Ils sont abrités sous le même bâtiment ; le puits servant à l'extraction du charbon, a été successivement enfoncé à 240, 370 et 500 mètres. Le puits numéro 5, situé à Reguignies, fut enfoncé en 1856, jusque 136 mètres et cédé à la société de Falnuée en 1895.

Le puits numéro 6, dit « Joseph Périer », en souvenir du président du conseil d'administration, fut « avalé » en 1867, sur le territoire de Souvret. Tous les sièges d'extraction de cette puissante société sont reliés par des chemins de fer, aux stations de Monceau, Roux et Courcelles-Centre. A Roux, se font les embarquements par le canal. La société possède des ateliers modernes, un triage du dernier perfectionnement à l'endroit dénommé « l'estacade » et une direction comprenant deux divisions, l'une industrielle et l'autre commerciale. La puissance d'extraction était en 1854, de 19.000 tonnes ; elle atteint actuellement 500.000 T.

La société connue sous le nom de « Falnuée » avait obtenu une concession en 1736 et une extension par décret impérial des 11 janvier et 22 octobre 1808 (concessions de Reguignies et Wartonlieu). Les véritables exploitations par grands puits ne commencèrent qu'en 1810 avec la nouvelle loi sur les mines. En 1815, les concessionnaires étaient : Jean Pierre, Joseph et Lambert Mascaux ; Floris et Jean Michel Baude de Courcelles ; la dame Veuve Theys, de Gosselies et Pierre Joseph Lejuste, notaire à Charleroi. A cette date, on occupait 16 personnes. Plus tard et par Arrêté Royal du 13 janvier 1860 la société obtint la concession des « culots » et enfin, elle reçut, en 1895, il 71 hectares de la société du Nord de Charleroi : (Sart-lez-Moulin).

La société de la « Motte » était dirigée par M. Hubeau, l'un des concessionnaires en 1815 ; elle n'eut qu'une vie très courte, car elle fut absorbée par celle de Falnuée.

La Société de « Benne sans Fosse », fut concédée par le marquis de Chasteler, seigneur de Courcelles, en 1776, mais l'exploitation avait commencé en 1757, par Philippe Mascaux et Adrien Lemaître. En 1815, la grande veine était en exploitation ; celle de « 10 paumes » et « abbaye », était en préparation. Le 6 février 1845, la concession fut confirmée,

mais le 3 avril 1846, Courcelles achetait tout le charbonnage.

La société de Courcelles-Nord date du 28 juillet 1828 ; le roi Guillaume avait accordé aux sieurs François Joseph Huart, Jean Wautelet fils et Paul Joseph Masson, à Charleroi, la concession des mines de houille sous les territoires de Courcelles, Trazegnies et Gouy-lez-Piéton, sur une étendue de 132 bonniers, 86 perches et 88 aunes. Ces derniers constituèrent la société qu'un A. R. approuva le 28 mai 1838 et qu'un autre du 18 mars 1840 modifia. Par acte du 30 janvier 1846, la société acquit une partie de la concession de Bascoup, sur 43 hectares, 82 ares, 98 centiares. Par acte du 3 avril 1846, elle acquit, avec toutes ses dépendances, le charbonnage de Benne sans Fosse, soit 70 hectares.

On sait que de nombreuses contestations s'élevèrent entre les sociétés exploitantes et les particuliers ayant tiré du charbon à l'aide de « cayats ». Nous avons relevé que par arrêté des Etats députés de la province de Hainaut, en date du 12 mai 1821, il était interdit au sieur Joseph Lemaître de pratiquer ou de continuer aucune exploitation dans le terrain désigné sous le nom de « Trieu des Agneaux ».

De même la Dame de Thibaut et ses co-associés au charbonnage du Trieu de la Motte et la Société charbonnière de Sart-lez-Moulin, durent s'abstenir d'établir ou continuer aucune exploitation sous le même terrain, tant que S. E. le Ministre de l'Intérieur et du Waterstaat ne se serait prononcé sur les demandes en concession.

Le 29 octobre 1832, le Ministre Charles Rogier signa un arrêté approuvant celui de la Députation des Etats du Hainaut du 10 octobre 1832, lequel levait les interdictions prononcées les 6 brumaire, an XII et 26 frimaire, an XIII et 12 mai 1821, contre les travaux susdits et ceux du charbonnage de Benne sans Fosse. Le pouvoir judiciaire avait reconnu la validité d'anciens octrois obtenus du seigneur de Courcelles depuis plus de 40 ans, alors même que la concession avait été accordée à la société de Sart-lez-Moulin et Grippelotte.

De même un acte du 23 novembre 1754 avait accordé la permission de rechercher et d'exploiter les mines de houille, dans les limites du charbonnage de Benne sans Fosse, aux sieurs Adrien Lemaître, Jacques François Dumonceau, Charles

Englebienne et consorts, lesquels demandaient la maintenue de cette concession le 31 août 1817.

C'est dans cette partie de la concession actuelle de Courcelles-Nord que furent pratiquées les premières exploitations au niveau du sol où le terrain houiller affleure ou n'est recouvert que par une mince couche de « morts-terrains ».

Un arrêté royal en date du 17 mars 1847 a approuvé ces acquisitions et autorisé la société de Courcelles-Nord à les réunir à sa concession sous une surface totale de 246 hectares.

Un arrêté Royal du 13 janvier 1860, a approuvé un acte d'échange dit de transaction, intervenu le 25 juin 1859, entre la société Anonyme des Charbonnages du Nord de Charleroi (Sart-lez-Moulin) et la société de Courcelles-Nord ; celle-ci a été autorisée à céder à la première une parcelle de 12 hectares 84 ares, 20 centiares, de l'ancien charbonnage de Benne sans Fosse, et d'ajouter à sa concession : 1. Une partie de l'ancien charbonnage du Trieu de la Motte : 5 hectares 45 ; 2. Une parcelle de 11 hectares 18,70, provenant de la concession de Bascoup et cédée par cette société à la société du Nord de Charleroi ; 3. Une parcelle de 10 hectares 71,30 provenant de la concession de Sart-lez-Moulin. L'ensemble comprenait alors une étendue de 261 hectares sous Courcelles, Trazegnies et Gouy. Le premier conseil d'administration de Courcelles-Nord était composé de MM. Lieutenant Général Baron Evain, G. Onathan, Raphaël Bischoffsheim, Jean Wautelet, Henri Davignon, Jules Rucloux et Louis Didier-Pirron. Les commissaires étaient Louis Birré, C. F. Davignon, aîné et P. S. Kock. En 1843, Monsieur Reul Léonard entra au charbonnage comme ingénieur. Le puits numéro 1 a été créé en 1834, le puits numéro 3, en 1840. Les charbons étaient d'abord vendus aux fosses ou transportés par axe, au canal de Charleroi à Bruxelles. En 1848, on établit un chemin de fer à petite section auquel on ajouta, en 1854, un grand plan incliné automoteur pour amener les charbons au rivage. En 1852, la société relia ce rivage, au chemin de fer de Charleroi à Luttre au moyen d'une voie à grande section, passant au-dessus du canal. En 1859, on établit le puits numéro 6 et en 1861, les différentes fosses furent reliées entre elles, ainsi qu'au rivage et à la gare de Trazegnies, par un chemin de fer à grande section. Le puits numéro

8 fut créé en 1875 et relié au même réseau. M. Reul dirigea le charbonnage jusqu'au 31 août 1889. M. Léopold Heuseux lui succéda. Le 7 mai 1890, la société fit l'acquisition de 168 hectares, 61 ares, appartenant à Bascoup. Au décès de M. Heuseux, M. Léon Guinotte prit la direction jusqu'à la liquidation de la société au 30 mars 1928.

*

* *

Si les administrateurs et directeurs ont pris une part active à l'exploitation du charbonnage de Courcelles-Nord, beaucoup d'ouvriers mineurs, travaillant anciennement 10 et 12 heures par jour, y ont consacré la plus grande partie de leur existence. Nous citerons le cas typique suivant :

Petit Joseph, habitant Reguignies, fut machiniste de la première machine d'extraction, mise en service par la société de Courcelles-Nord, en 1828. Il accomplit cette tâche pendant 40 ans. Ses trois fils : Désiré, Florian et François débutèrent dans la mine à l'âge de 9 et 10 ans. Ils comptaient 62 ans, lorsqu'ils prirent leur pension de mineur. Florian eut trois fils, appelés Florian, Désiré et François qui, fidèles à la tradition, se plièrent aux batteurs noirs, dès l'âge de 12 ans. Ce n'est qu'à la liquidation de la société en 1928, que s'arrêta cette lignée unique, d'admirables travailleurs. En ajoutant les années de service de chacun : 40 plus 52 plus 52 plus 52 plus 46 plus 44 plus 42, on arrive à 328 années pour 7 personnes, en 100 ans. Aucun d'eux n'a jamais été blessé, alors qu'ils étaient toujours désignés pour les travaux dangereux et Désiré Petit, porion, se fit remarquer par son courage et son dévouement, lors des accidents du 7 mai 1909 et de la catastrophe du 7 mars 1923, où un coup d'eau fit 20 victimes, dont 10 morts.

*

* *

Vers 1810, les charbons se vendaient 50 centimes le quintal métrique, on les transportait par camions à Fontaine, Feluy, Arquennes, Viesville, pour les fours à chaux et à Bruxelles pour les tuileries.

Une statistique de 1837, signale le nombre d'ouvriers occupés dans les mines de houille :

Benne sans fosse	11	ouvriers, mais	22	étaient, nécessaires
Courcelles-Nord	70	idem	84	idem
Falnuée	31	idem	42	idem
Wartonlieu	34	idem	48	idem
Trieu de la Motte	20	idem	30	idem
Sart-lez-Moulin	23	idem	39	idem

* *

Nous trouvons des demandes en concessions en 1827, par MM. Huart, Chapel, Wautelet, Masson, de même que par Charles Nalinne, Philippe Joseph et Dandoy. En 1835, les sieurs Chapeaux, Huart, Delbruyère, Noël, demeurant à Charleroi ; Soupart et Preux, de Gosselies, demandèrent une concession sous Courcelles, Pont-à-Celles et Viesville.

En 1838, Coppée, Berny, Leroy, Bauloye, Masquelier, Evrard et Soupart demandèrent une concession de 184 hectares, sous Courcelles-Souvret.

Signalons qu'en 1900, les trois sociétés anonymes exploitaient à grande profondeur, savoir : Sart-lez-Moulin, par les puits numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 6 (ce dernier sur Souvret). Le numéro 1 fut abandonné et le numéro 5 fut cédé à la société de Falnuée. Cette dernière avait creusé quantité de puits, mais il n'en est resté que trois ; Sainte-Rosette, rue du Nord ; Saint-Nicolas, à Reguignies et Saint-Hyppolite, à Wartonlieu. Le puits des Rosières, creusé en 1902, fut fermé en 1908, lorsque la société entra en liquidation. Quant à la société de Courcelles-Nord, elle avait enfoncé les puits numérotés de 1 à 8. Seuls les 1, 3, 6 et 8 exploitèrent le charbon, le numéro 1 devint fosse de réserve. En 1926, Courcelles-Nord a extrait 308.430 tonnes de charbon et le Nord de Charleroi, 41 7.000.

Pour atteindre le terrain houiller, le charbonnage de Courcelles-Nord a dû traverser au numéro 8 : 7 m. 90 d'argile, 14 m. 40 de sable et 38 m. 20 d'argile yprésienne, tandis que le charbonnage de Sart-lez-Moulin rencontrait, au puits numéro 3, 3 mètres d'argile, 19 mètres de sable et 32 mètres d'argile yprésienne.

L'ancien charbonnage de Benne sans Fosse avait construit une galerie d'assèchement de ses travaux ; elle existe tou-

jours comme un grand égout ; elle part du Petit-Courcelles, passe au pont de la Grippelotte (rue Carnière), à l'angle des rues Denis et Bosquet, traverse la rue Nouveau-Monde et aboutit au sud-est du bois de Miaucourt.

*
* *

INDUSTRIES DIVERSES.

Dans les temps anciens, les habitants de Courcelles se livraient à la culture et à la fabrication des clous et des toiles. A la plupart des maisons, il y avait une forge ; on allait chercher du fer en barres, soit à Gosselies, soit à Fontaine-l'Evêque et après fabrication des clous on allait « relivrer » la marchandise dans des mannes portées sur la tête. Cette petite industrie a périclité vers 1840 et elle a disparu avec l'installation des clouteries mécaniques de Fontaine.

La valeur ouvrière des Courcellois ne s'est jamais démentie. Les qualités personnelles des ouvriers faisaient l'orgueil des vieux maîtres cloutiers et menuisiers. Dans les travaux les plus modestes, ils s'inspiraient du désir de la perfection. Un certain souci d'art, la recherche de l'ingéniosité marquaient la conscience dans le travail. Nous avons connu de vieux meubles fabriqués par les premiers menuisiers de Courcelles, notamment des « dresses » que les familles conservent jalousement. L'apprenti, pour passer ouvrier, devait fabriquer sa pièce d'épreuve. Un pupitre du XVII^{me} siècle, qui avait servi à juger un jeune artisan, existe encore chez M. Mascaux Léon, rue de Marchiennes.

Par décret du 11 juin 1810, Jean Pierre Morlet, de Gosselies, fut autorisé à établir une foulerie, pour la préparation des étoffes de laine. Elle était située près du pont de la « Grippelotte » (rue Carnière, près de l'usine à gaz, maison connue sous le nom « Vi Tchapia »). Elle occupait 6 foulons. En 1820, le propriétaire faillit abandonner cette petite industrie, faute d'ouvrage. En 1826, la foulerie appartenait à Thibaut Théodore, et dès 1830, le « métier n'allait plus ». On cite que la maison voisine à la foulerie, construite en 1857, par Alphonse Cambier, a été visitée par les assassins de la « bande noire »

pendant que son propriétaire se trouvait au bal au «Lion d'or» (Trieu).

Au Moulin de Rianwelz, on faisait la farine, en 1550 déjà.

En 1735, un nommé Mathias Dussart, brasseur, était très renommé dans les environs pour sa bonne bière ; on conte que la communauté de Courcelles en avait acheté « une tonne » la veille de la Saint-Jean, pour donner à boire aux « marchands de wayen » et que ceux-ci avaient rendu hommage à la bière du village, en chantant une petite chanson (compte de l'an 1735).

A dater du 31 décembre 1736, un règlement institua un « jeaugeur » des bières ; il avait pour mission, disait-on « de se transporter si à tems et heure à son devoir pour faire la jeauge que l'on ne puisse point le surprendre ni le frauder les droits de la gabelle. » En 1830, il y avait à Courcelles, 3 brasseurs : Dussart Louis (1823), Jeammart Pierre (1818) et François Fontaine, succédant à Berger frères (1790). Ils occupaient 9 ouvriers, payés à raison de deux francs par jour et ils utilisaient, comme matières premières : 2605 hectos d'orge coûtant frs. 9,40 l'hecto. ; 4100 de houblon à frs. 1,55 et 150 tonnes de charbon coûtant 10 francs la tonne.

Ils produisaient 4200 hectolitres de bière, se vendant à 9 francs 80 l'hectolitre. A cette époque il y avait 2 distilleries, occupant 4 hommes et utilisant 200 hectolitres d'orge, 3150 hectos de pommes de terre par an, coûtant 1 fr. 10 l'hecto, ainsi que 90 tonnes de charbon. Elles fabriquaient 1 70 hectolitres de genièvre à 73 francs l'hectolitre.

Les vieux habitants de Courcelles ont connu nos anciens moulins à vent ; l'un à l'entrée du chemin du Nord, s'appelait le moulin « Mouton », nom de son propriétaire ; l'autre le moulin « Bronchain », situé rue d'Hamal, portant le nom de l'ancien fermier d'Herpion, propriétaire et magistrat communal.

Vers 1820, existait à Sart-lez-Moulin, une poudrière occupant 2 hommes et une femme ; elle utilisait par an 4000 kilogs de salpêtre, 1200 de soufre et 800 de bois ; elle vendait chaque année 5500 kilogs de poudre, à raison de 1 fr. 70 le kilog. Cette poudrière explosa plusieurs fois, sans faire de victime. Elle fut définitivement abandonnée vers 1880. Son

propriétaire, Vander Elst, céda l'immeuble au charbonnage du Nord de Charleroi.

On sait que vers 1592, Desandruin conçut l'idée d'importer dans notre contrée la fabrication du verre et que, dès 1645, il y avait 3 verreries: l'une à Charleroi, la seconde à Lodelinsart et la troisième à Hourpes. C'est en 1853 que fut fondée, à Courcelles, la société premièrement connue sous le nom de Verreries de Gosselies, ensuite sous la firme « De Looper-Haidin et C^o », puis Société des Verreries Haidin et C^o à Courcelles. Elle devint successivement: Société Anonyme pour la fabrication des bouteilles, puis société des Verreries de Courcelles et enfin Société Anonyme des Verreries Bennert Bivort et Courcelles réunies, à Jumet.

La première glacerie fut construite en Belgique vers l'an 1850, par la société des glaces de Sainte-Marie d'Oignies à Aiseau. La quatrième fut celle de Courcelles, qui fut érigée en 1870. Le nombre de glaceries grandissant et la concurrence devenant effrénée, les établissements concurrents créèrent, en 1897, un comptoir de vente des glaces belges. Cet organisme fut dissous en 1901. La lutte reprit et les glaces de Courcelles, vaincues, durent déposer leur bilan. L'affaire fut rachetée par un groupe américain, qui la remit solidement sur pied. En 1911, toutes les glaceries s'associèrent de nouveau, mais les glaces de Courcelles restèrent en dehors de cette union commerciale.

Diverses industries, aujourd'hui disparues, avaient été établies. Citons un atelier de construction érigé en 1875 par Dominien Van Hasselt, au delà de l'écluse du Bréban. En 1876 une scierie à bois, construite par Louis Lambiotte et une autre par Achille Marouzé; en 1879, un moulin à plâtre avec broyeur, par Biessaux et Dufaux ; en 1884, une fabrique de glucose, par Jacques Bernard.

Le 14 février 1873, le Conseil communal accorda à MM. Marlin Peltier et C^o, de Soignies, la concession de l'éclairage au gaz. Le 9 juin 1881, cette concession passa à la Compagnie du gaz pour la Belgique et l'étranger, et en 1920, à la Centrale Gaz et Electricité.

Enfin, en 1919, a commencé, au Bréban, l'exploitation d'une carrière de grès.

Courcelles est l'une des communes du bassin de Charleroi dont le sous-sol contient la plus grande quantité d'argile propre à la fabrication des briques. Vers 1860, tous les hommes étaient briquetiers et faisaient, chaque année, « une campagne », soit à Courcelles, où ils exploitaient leurs terrains, soit en France ou en Allemagne, dans les environs d'Essen. Après la guerre de 1870, les briques augmentèrent de prix et le sol de Courcelles fut couvert de chantiers briquetiers, durant plus de dix étés. C'est à ce moment que la famille Jouniaux vendit des terrains « à briques », qui, exploités, furent bientôt bâtis en une rue formant « le Nouveau Monde ». Si l'on tient compte des autorisations délivrées depuis 50 ans, il est permis d'estimer à plus de 500 millions la quantité de briques qui a été fabriquée depuis 1870.

La grande et la petite industrie ont pris une telle extension, qu'il est difficile d'en faire une énumération complète. Jusque 1925, elles ont été enrayées par le fait qu'elles devaient trouver la puissance dans les moteurs à explosion. Depuis l'installation de l'électricité, des moteurs simples et d'un maniement facile, ont permis à la petite industrie de se développer. En quatre ans, 97 de ces petits moteurs ont été installés.

Citons comme industries à Courcelles, en dehors des charbonnages, verreries mécaniques et glacerie : les verres spéciaux de Courcelles-Nord, fondés en 1921 et repris par la Société des Pavillons, en 1927; les ateliers métallurgiques Pélerin et C^o, construits en 1900; les grandes fonderies Griffin, dont les prédécesseurs étaient : Bollinckx, Aciéries du Hainaut, aciéries de Courcelles, ateliers Robert; la fonderie Decamps, établie par l'intéressé vers 1895, la chaudronnerie Coppée, en construction, les forges et ateliers de Courcelles-Centre, établis vers 1905, les boulonneries de Charleroi, les ateliers de parachèvement, Henreaux, rue Volders, André et Hienaux, rue Parc, ceux Falyse, rue Nouveau-Monde, les ateliers de chaînetier Walerand, rue Sartis, Hirsoux et Smoos, rue Parc prolongée, Leclercq, rue Nouveau Monde, Montagne, nie du Parc. Les fonderies Riche, rue Motte, Hayet, rue Parc. Les fabriques de flottes Lepage, rue Motte, Michaux, rue Motte, etc. Les ateliers ferronniers de Trempont, rue Marchiennes,

Michaux, rue Temple. Les scieries mécaniques Léonard, rue joncquière, la fabrique de couleurs Gomez, rue Centre, la ferblanterie Laurent et Cie, etc..

*
* *

COMMERCE.

Le commerce était absolument nul dans les premiers temps, on se bornait à faire des échanges. L'argent était très rare ; on comptait, en chiffres romains, par florins, pattards, livres, sous et deniers. Les longueurs se mesuraient en toises, pieds, pouces et lignes; les poids en onces, gros et grains; les surfaces en bonniers, arpents et verges. Chaque village avait sa verge spéciale ; tous les cent ans, on cotait la verge : au jour indiqué, les pieds des 16 premières personnes sortant de la grand'messe étaient alignés sur une toile qui formait l'étalon déposé dans le « ferme » de la communauté, coffre en chêne fermant par trois serrures. Le dernier recensement de l'an XII de la République, donna, pour Courcelles, 15 pieds 1/2, ayant pour longueur métrique 4 m. 595 ; d'où la verge est égale à 21 mètres carrés 121286. L'hectare en comprend 473,4560.

Vers 1800, sous la république française, les habitants de Courcelles s'approvisionnaient à Gosselies, Fontaine-l'Evêque et rarement à Charleroi. Les seuls commerçants de Courcelles vendaient des chandelles, de l'huile pour « crasset », du sucre, des pois et des fèves. Après 1830, on installa des « boutiques » ; on y vendait un peu de tout, principalement des toiles, des étoffes et de la mercerie. En 1837, il y avait 102 boutiques.

En 1826, un marché hebdomadaire fut installé sur la place du Trieu; c'est le bourgmestre Pierre-Alexandre Monnoyer, fermier, assisté de Fontaine Thomas, maître des postes et Lemaître Norbert, secrétaire communal, qui inaugurèrent le premier marché, Je mercredi de la fête Saint-Lambert, en septembre 1826. Ci-dessous la copie de l'arrêté d'autorisation:

N° 113. Nous Guillaume, par la grâce de Dieu, Roi des Pays Bas, prince d'Orange Nassau, Grand Duc de Luxembourg, etc.

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur, du 2 de ce mois, n° 66, relatif à une délibération du Conseil communal de Courcelles, transmise à son département par la députation des Etats du Hainaut, tendant à pouvoir établir un marché hebdomadaire dans cette commune.

Avons trouvé bon et entendu d'autoriser l'administration communale susdite, à établir, le mercredi de chaque semaine, un marché pour la vente de denrées de première nécessité.

Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Loo, le 7 août 1826. Signé Willem. Pour copie conforme, le greffier des Etats du Hainaut. Signé: H. Lebrun.

*
* * *

C'est en 1826. que la commune fit planter des peupliers d'Italie autour de la place du Trieu, qu'on venait d'approprier pour le marché. En 1850, un ouvrier émondeur tomba d'un arbre et aussitôt le conseil communal décida de les faire disparaître.

La première boucherie a été ouverte par Catherine Leroy, épouse de Pierre Evrard ; elle ne vendait que la viande de veau et de vache, la veille de la fête communale. Son mari était vétérinaire sans diplôme et visitait les fermes de Courcelles, Trazeognies et Souvret. Ses deux fils continuèrent le même métier (place Ferrer), dans la maison des parents. C'est dans les dépendances de cette maison que se tint la première séance du Conseil communal, après la révolution de 1830. Dans cette maison, ont également habité l'avocat Englebienne et le Docteur Robert.

Après la guerre franco-allemande de 1870, les salaires augmentèrent; nombreux furent les briquetiers qui, après quelques bonnes campagnes, établirent des magasins qui prospérèrent; après avoir installé un commerce de détail, certains négociants devinrent grossistes.

Avec l'augmentation de la population, des besoins nouveaux surgirent et le nombre des magasins ne cessa de croître.

Le centre commercial se concentra vers la place du Trieu et la rue de Marchiennes. Petit à petit, Courcelles devient une commune commerçante, grâce aux nombreux moyens de communication ; ce fait est constaté par la modernisation des étalages et le grand nombre de magasins qui s'ouvrent dans chaque rue.

CHAPITRE III.

Seigneuries

COURCELLES-Erguignies, Rianwelz et Hamal, sont des fiefs différents. Rianwelz dépendait, vers l'an 900, du comté de Namur. Les origines de ce comté sont, paraît-il, ténébreuses et ce n'est que vers le X^e siècle qu'elles s'éclaircissent. Un comte de Lommen, nommé Béranger, est signalé vers 908; c'est lui qui devait posséder nos terres. Il eut, comme successeur, Robert I, puis le fils de celui-ci, Albert I^{er}. L'histoire nous rapporte que ce dernier eut deux fils : Robert II et Albert II. La mort d'Albert II remonte à 1064. Il laissa deux fils : Albert III et Henri. Le premier obtint le comté de Namur ; il était animé d'un grand esprit chevaleresque et tira l'épée dans quantité de guerres, notamment contre Godefroid de Bouillon. Albert II mourut en 1108 ; son fils Godefroid lui succéda dans le comté de Namur, donc sur nos terres. Le successeur de ce Godefroid fut Henri l'Aveugle, qui fit le siège du château de Bouillon. Sa vie fut une série de batailles et combats; marié deux fois, il n'eut qu'une fille de son second mariage. En 1192, du vivant même de Henri qui ne mourut qu'en 1196, l'empereur convertit en Marquisat le comté de Namur et en investit Baudouin V de Hainaut, neveu d'Henri l'Aveugle, lequel avait cédé la seigneurie de COURCELLES à Anciau, qui prit le nom de Anciau de Courcelles. Rianwelz passa avec les autres seigneuries de Namur dans la maison de Hainaut.

Après la mort de Boudouin V, le marquisat de Namur et ses seigneuries revinrent au second fils de ce prince: Philippe

de Courtenay, dit « le Noble » et devinrent fiefs de Hainaut,

Cependant des difficultés surgirent à propos des terres de Rianwelz et, en 1236, une paix fut conclue par OSTES, sire de « Ruiantweyes » et l'abbaye de Bonne Espérance, rendant ce fief à la comtesse de Hainaut-Flandre-Namur ci-après.

Plusieurs historiens, entr'autres M. de Gerlache, font mention d'un Jean de Rianwelz, qui prit part à la première croisade, en 1096. D autre part, Anciau de Courcelles, suzerain des fiefs de Courcelles et Erguignies, participa également à cette première croisade à côté de Baudouin, comte de Hainaut (rapport de Camille Lemaître, Société archéologique, tomes III et IV).

Pierre de Courtenay (1226), marié à Jolende, sœur de Philippe Le Noble, possédait donc la seigneurie de Rianwelz. De leur union sont nés : Philippe II de Courtenay, décédé en 1226 ; Henry II de Courtenay, décédé en 1229; Marguerite de Courtenay, mariée à Henri de Vianden, laquelle usurpa, sur ses deux frères, le marquisat que l'empereur la força, en 1237, à restituer à Baudouin de Courtenay. En 1262, Baudouin vendit ce domaine à la Reine Blanche de France, qui en fit présent à Marie de Brienne, femme de Baudouin. Marguerite, sa sœur, éleva de nouvelles prétentions, auxquelles il fut mis un terme par l'acquisition que fit, du marquisat et ses seigneuries, en 1263, Guy de Dampierre, fiis de Marguerite de Constantinopie et de Isabelle de Luxembourg, fi'le d'Henri, comte de Vianden (décédé en 1305). Ce dernier était seigneur de Celles (Pont-à-Celles) et possédait la ferme de Courriau.

Jean I, fils de Guy de Dampierre, dit de Namur, reconnaît, le 10 avril 1307, hommage qu'il doit à Guillaume de Hainaut, pour le pays de Namur et le fief de Poilvache. Jean I mourut à Paris, en 1330, laissant une postérité nombreuse, dont 4 fils: Jean II, décédé en 1335, Guy, décédé en 1336, Philippe III, décédé en 1337 et Guillaume I de Flandre, comte de Namur, seigneur de Poilvache (dont le fief a été acheté par sa mère), marié à Catherine de Savre. II mourut le 1^{er} Octobre 1391 et fut inhumé dans l'église des frères Mineurs. De cette union naquirent deux enfants : Guillaume II, décédé en 1418, en laissant comme héritier, son neveu, fils de Jean III, son frère, qui

avait vendu, en 1421, quelque temps avant sa mort, la partie du comté de Namur dont il avait hérité et qui était le Marquisat de Namur.

JEAN, Bâtard de Namur, Seigneur de Rianwelz, neveu de Guillaume de Flandre, avait succédé à son frère, Guillaume II, sur les autres seigneuries. Il avait épousé, en 1388, Jeanne d'Abcoude, fille Sweder d'Abcoude, seigneur de Gaesbecke, etc. Jean de Namur mourut le 1^{er} Mars 1429, sans descendance légitime. Cependant, il avait plusieurs enfants naturels, nés lors de promesse de mariage, non accompli. En 1442, Philippe, fils naturel, devint la souche des seigneurs d'Elzée et de Huy; et Jean, celle des seigneurs de Trivières, Rianwelz, etc., laquelle s'est éteinte vers le XVII^e siècle.

Jean de Namur, écuyer, seigneur de Trivière et Rianwelz, avait épousé: en premières noces, le 23 octobre 1449, Marguerite de Barbançon, dite de Donstienne et en secondes noces, Jeanne d'Emeries, le 25 février 1497. Du premier mariage sont nés: a) Pierre de Namur, fils héritier de la seigneurie de Trivière de Barbançon; b) Michel de Namur; c) Antoine de Namur, héritier de la seigneurie de Rianwelz; d) Marie; e) Marguerite-Françoise; f) Françoise. Du second mariage, Jehan de Namur et Françoise de Namur.

Antoine de Namur, prémentionné, également seigneur de Rianwelz, Trivières, etc., épousa Jacqueline d'Ittre, dame de Réteghem, fille d'Englebert d'Ittre, seigneur de Fauquenbergh et de Marie d'Ophem. De cette union sont nés: a) La chanoinesse-abbesse de Moustier; b) La chanoinesse de Maubeuge; c) Philippe de Namur; d) Anoye de Namur, mariée le 20 Mars 1537, à Charles d'Oultremont, écuyer, seigneur de Vaulx; e) Marguerite; f) Françoise.

Philippe de Namur hérita de la seigneurie de Rianwelz.

Le 5 Mars 1537, par acte passé devant les maieur et échevins de la cour, justice, terres et seigneurie de Rianwelz-courcelles, Philippe de Namur et sa sœur Anoye établirent les « prémisses » du traité de mariage avec le noble écuyer Charles d'Oultremont. Cet acte dit « il avait été promis par noble dame Jehane d'Ittre, douairière de Trivières et de Rianwelz, mère de la future épouse et par mandat du Seigneur de Tri-

vière, son père, la somme de cent livres de rente ». Pour apaiser les difficultés qui étaient nées des prémisses du dit traité de mariage, il fut établi un accord pour déterminer sur quels liens les 100 livres de rente seraient gagées. L'acte les fixe comme suit : 1 ° Un fief de la seigneurie de Rianwelz gisant à la « ferté », échéant en 2 termes l'an : à Noël et St-Jean, pour 75 livres, etc ; 2 ° Une maison tenue au pont par Alexandre Petit: 25 livres, etc.

Le 15 Novembre 1539, un acte passé devant les dits maieur et échevins, dit : « Charles d'Oultremont et sa femme Anoye de Namur, de sa bonne volonté, sans contrainte, avec le gré et le consentement de sa noble femme, qui l'accompagne personnellement, vendent à toujours et à perpétuité, à leur frère, seigneur Philippe de Namur, qui se reconnaît acquéreur et accepte parfaitement pour lui, ses hoirs et successeurs du dit Rianwelz, héritablement et à toujours, la somme de 75 livres tournoy de rente par an sur plusieurs parties que le seigneur Charles d'Oultremont avait à lui appartenant en titre et en actions de son épouse et compagnie et qui lui avait été promise et donnée en subside et augmentation de leur mariage ».

Philippe de Namur était chevalier, seigneur de Trivières, Rianwelz, Bouvies, etc. Il fut longtemps maieur de Nivelles et bailli des bois de Binche, pour le compte de Marie de Bohême. Il épousa, en septembre 1523, Jacqueline de Gavre, dite de Liedekerke, dame de Wayenburch et de la cour de Vlarsdlo, fille de Jean de Gavre, dit de Liedekerke et de Jeanne de la Douve, héritière de Wayenburch. Philippe de Namur habitait Nivelles, mais résidait une bonne partie de l'année à Rianwelz, où existait son château, avec brasserie et moulin. Il eut 5 enfants, savoir : a) Jehan de Namur, seigneur de Trivières, marié à Adrienne de Wingles; b) Philippe de Namur, qui épousa, en premières noces, Jehanne, fille bâtarde de Philippe de Croy d'Aerschot et d'Antoinette Vanden Gracht et en secondes noces Marguerite, fille héritière du seigneur de Facuwez ; c) Marie de Namur, qui épousa, le 4 mars 1542, Jacques de la Hamaide, seigneur de Chérent ; elle hérita des seigneuries de Trivières et Rianwelz et les transmit à son mari,

puis à son fils, Messire Charles de la Hamaide, prévost de Binche. La tombe de Marie de Namur, décédée le 6 Mai 1583, se trouve dans l'église de Binche; quant à Jacques de la Hamaide, il mourut en 1548; d) Isabelle de Namur, mariée à Louis de la Porte, dit d'Espierre, seigneur de Vertaing et de Morselle, qui mourut en 1578 ; e) Anne de Namur, Chanoinesse de Nivelles.

Comme on le voit, la seigneurie de Rianwelz passa de Philippe de Namur à sa fille Marie, puis à la famille « de la Hamaide ». Quant à Philippe de Namur, qui avait terminé ses jours à Courcelles-Rianwelz, le 1^{er} Juillet 1558, il fut inhumé dans l'église de Courcelles. Sa tombe constitue un bas-relief de toute beauté. Lors de la reconstruction de l'église, en 1838, cette pierre tombale fut placée sous le portail ; elle avait échappé au vandalisme des soldats de la révolution française, mais elle fut en partie détruite par les enfants.

Le 27 septembre 1917, l'administration communale la fit restaurer et la plaça à l'intérieur de l'église même. Le tome III des documents et rapports de la société archéologique de Charleroi dit à ce sujet :

« Sur les 4 chanfreins de la tablette est tracée en relief et en lettres d'un beau gothique, l'inscription suivante :

Chy gist noble ho
me Phès de Namur en son tamps
Sr de Trivières et Rianwelz qui
trépassa le XJ^e de Julet l'an MDLVIII et da
me Jacqueline de Liedekerke son épouse qui trépassa l'an...

« Deux statues, taillées en demi-relief, représentent ces deux nobles personnages couchés, la tête nue reposant sur un coussin. Philippe de Namur, en costume de Chevalier, est revêtu d'une magnifique cotte d'armes, sur laquelle sont brodées ses armoiries ; les mains jointes et levées vers le ciel, simulant la prière, sont privées de gantelets, ce qui révèle que ce seigneur n'est point mort les armes à la main. Il porte l'épée au côté. Les pieds reposent sur le dos d'un Lion, symbole de la force et de la puissance. A gauche, à ses pieds, repose son casque, orné d'un panache ».

((Jacqueline de Gavre, dite de Liedekerke, est vêtue comme les grandes dames à la mode de son temps. Sur ses magnifiques vêtements sont aussi brodées ses armoiries. Les mains jointes et levées vers le ciel, entrelacent une espèce de gros chapelet, lui tombant jusqu'aux pieds. Ceux-ci sont posés sur le dos d'un chien, symbole de la fidélité.

La partie supérieure de ce petit monument est ornée de l'écusson du noble défunt, représentant un lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules sur fond d'or; l'écu sommé d'un magnifique heaume couronné, ayant pour cimier le lion naissant de l'écu entre un vol d'or, le tout décoré de lambrequins aux couleurs de l'écu ».

Camille Lemaigre, de Gosselies, décédé le 4 Décembre 1872, avait relevé quelques inexactitudes, voici ce qu'il écrivait :

« Le vol entre lequel se trouve le cimier des armoiries n'est pas d'or ou du moins pas tout entier, car la partie senestre est d'hermine. Ces dernières sont parfaitement visibles sur la tombe. Il serait assez difficile de déterminer si c'est un chapelet ou une chaîne qui pend à la ceinture de Jacqueline de Gavre. Sur la plupart des tombes, qui datent de la même époque que celle qui fait l'objet de ces notes, les femmes sont généralement représentées avec les pieds posés sur le dos d'un chien et une espèce de chaîne descendant des mains ou de la ceinture. Chez les unes, c'est une suite de grains plus ou moins gros, terminée par une houppe ou une croix et ressemblant quelquefois à un chapelet; chez les autres, c'est une chaîne ou une suite d'anneaux qui descend jusqu'aux genoux et même jusqu'aux pieds, où elle est parfois attachée au cou du chien».

(Voir photo de la tombe de Philippe de Namur).

La seigneurie de Rianwelz touchait à celle de Monceau-sur-sambre (de la Maison d'Hamal), par l'extrémité Nord de celle-ci et des contestations subsistèrent longtemps entre les seigneurs voisins, au sujet des limites communes de leurs propriétés. Ce fut de l'entrevue de Philippe de Namur, que fut aplani le différend entre lui et Jehan de Hamal, dit d'Odeur,

représentant le seigneur de Monceau. Dans un accord conclu entre-eux, en 1522, ils convinrent de faire un fossé de quatre pieds de largeur, pour séparer leurs biens respectifs (inventaire des archives de Monceau. J. Kaisin, Farciennes).

*
* *

REUNION DE LA SEIGNEURIE DE COURCELLES A CELLE DE RIANWELZ.

Courcelles, village du Brabant, est cité dès 820 et la seigneurie a été cédée en 1196 par Baudouin V, à Anciau, qui porta le nom de sa seigneurie. Plus tard, elle passa dans la famille de « Le Louchier ».

Par son mariage, Jehan de la Hamaide était devenu le beau-frère de son ex-beau-père, Hues de Haluin. Il avait épousé Marie Le Louchier, fille de Jacques Le Louchier, dit Buce et d'Anne de Buillemont du grand bailli du Tournaisis, (décédé le 14 juillet 1461). Cette dame mourut le 27 septembre 1442, laissant à Jehan deux fils, dont l'aîné est Jacques de la Hamaide, né en 1433 et qui épousa, en 1458, Michelle de La Croix. Ils eurent quatre enfants: Jacques, Jehan, Michel et Anne de la Hamaide. Cette dernière épousa, par contrat passé à Quentimpré, le 9 juillet 1500, Pierre Le Louchier dit de Courcelles, écuyer, etc., fils de Jehan Le Louchier seigneur de Courcelles, décédé en 1525. Les armoiries de cette famille sont définies comme suit : 3 louches et un semé de Croisettes, recroisettes, au pied fiché; l'écu muni d'une bordure composée.

De son côté, Jacques de la Hamaide, écuyer, seigneur de Chérent et de Courcelles, épousa, le 4 mars 1542, Damoiselle Marie de Namur, de la Famille de Dampierre-Flandre-Bourbon, fille de Philippe de Namur, seigneur de Trivières, Rianwelz, etc. Comme elle avait hérité de son père la seigneurie de Rianwelz et que son mari possédait celle de Courcelles, ces deux fiefs furent réunis dans la famille de la Hamaide, après 346 ans de séparation. (Voir l'écusson armorial de La Hamaide).

Charles de la Hamaide, prévost de Binche, seigneur de

Chérent, Courcelles, Rianwelz, etc., épousa, le 23 mai 1570, dame Marie de Culpen, de Hénripont, dont il eut 7 enfants. Il fut nommé gouverneur et prévost de Binche, le 1^{er} février 1579 et mourut, en fonctions, le 28 décembre 1596. Ses enfants sont : Charles, Louis, Antoine, Anne-Marie, Françoise, Jeanne, Jehan et Nicolas.

Antoine de la Hamaide, le troisième des enfants, succéda à son père, sur la seigneurie de Rianwelz-courcelles. Décédé prématurément, sa sœur Anne-Marie, reçut les terres de Courcelles-Erguignies-Rianwelz, qu'elle abandonna, par acte du 21 janvier 1654, à son neveu Jean de la Hamaide, fils d'Antoine.

Jean de la Hamaide épousa Marie de Ricour de Ligne. Il vendit ses propriétés au marquis de Trazegnies. Un inventaire de 1667, dit qu'elles comprenaient pour Courcelles, Rianwelz, d'après titre : Un château enclos de fossés et dépendances, un moulin banal établi et construit sur le ruisseau dit de « Rianwelz », cent rentes d'argent, blé, avoine, chapons, pouillies, successions des bastards, aubains, serfs, droit de main morte, prairies, terres labourables, bois, droit de houillère ou d'entrecens sur le charbon qui se tire en la forme et la manière accoutumées. Les dits droits, terres et prairies spécifiées, en un compte rendu le 13 août 1687, signé du Marquis de Trazegnies, déclarant que tout chapon revient à un chapon en nature et 7 deniers pour un quartier d'avoine, chaque bonnier à taille : 10 deniers ; le tout à régler conformément aux anciens cartulaires de la « Dté Mté » et du contenu du compte : 23 bonniers de prairies, 11 terres labourables, 80 de bois avec une garenne assez près du château, droit de planter le long des grands chemins, droit du dixième denier lorsque les héritages vont de mains à d'autres et plusieurs fiefs qui en relèvent, le tout valeur : 1200 florins ».

(Voir le plan de Courcelles au XVII^{me} siècle).

Jean de la Hamaide mourut le 15 décembre 1667, laissant 5 enfants: Charles, Antoine, Nicolas, Adrien, Françoise et Odile.

La seigneurie de Courcelles-Rianwelz passa ensuite aux mains de la famille du Chasteler.

Jean-François, marquis de Chasteler, Courcelles et Moul-

baix, Seigneur d'Ancermont, Rianwelz, etc., naquit le 6 août 1691 et mourut le 24 août 1764. Il fit les campagnes de 1716 et 1719, comme volontaire, en Hongrie. En 1725, il fut fait chevalier d'honneur, conseiller souverain du Hainaut, puis président du même conseil, le 26 novembre 1749 et conseiller d'Etat et d'épée, le 7 février 1753.

L'aîné de ses fils, François-Gabriel-Joseph, Marquis du Chasteler et de Courcelles, Baron d'Encourt et Bois de Louvignies, Seigneur de la Gattoire, Ancermont et Rianwelz, né le 20 mars 1774, chambellan de Leurs Majestés Impériales et Royales, en 1762, lieutenant de la garde royale des halles-bardières, en 1765, lieutenant de la garde, noble gouverneur et prévôt de Binche, en 1769 et conseiller d'Etat et d'épée, en 1770. Pendant les troubles que soulevèrent les premiers décrets de l'Empereur Joseph II, concernant les réformes politiques et administratives des Pays-Bas, le Marquis fut un des membres d'Etat les plus aimés du peuple et de ceux qui exposèrent leurs jours pour la cause nationale. Son intervention, sollicitée par le gouvernement général des Pays-Bas, entre l'autorité légale et la bourgeoisie, spontanément armée et organisée en légions, faillit lui coûter la vie. Ses biographes disent qu'en cette occasion, il rendit un service qui ne fut pas suffisamment apprécié. Comme membre des Etats du Hainaut, il intervint aussi dans le mouvement de cette époque et il dut rembourser, de ses deniers, une forte partie des dépenses que la députation avait votée par opposition patriotique au Gouvernement autrichien. Il nomma, le 27 avril 1772, le sieur Nicolas-Joseph Gilbert, comme concierge-régisseur de son château de Rianwelz. Ce dernier resta attaché à son service jusqu'en 1805. Le marquis mourut à Bruxelles, le 6 mars 1814, laissant 3 enfants. Nous donnons ci-après le portrait de ce marquis, photographie d'un tableau.

L'aîné de ses fils est Jean Gabriel Albert, Marquis du Chasteler et Courcelles, feld-zeugmeister au service impérial autrichien, Grand d'Espagne de 1^{re} classe, Gouverneur Impérial de Venise, etc., né à Mons, le 22 janvier 1763. Il fut un des généraux les plus remarquables que l'Autriche opposa aux armées de l'Empereur Napoléon. Le 1^{er} février 1794, il lançait la proclamation suivante :

« De par Sa majesté l'Empereur et Roi. Braves Wallons. Votre religion, vos lois, vos propriétés sont menacées par un ennemi destructeur qui profane les églises, brûle les fermes, les châteaux, emmène le bétail et ne laisse sur son passage que les traces de la mort et de la dévastation. Armez-vous ! Sa Majesté l'Empereur, pour vous donner une preuve entière de sa confiance en votre zèle et votre courage, vous offre des armes et des munitions. Dix mille fusils sont destinés à votre armement. Des officiers du pays sont destinés pour vous commander, ils seront dans les villages frontières. Ceux qui se distingueront par leur courage auront des médailles d'or ou d'argent et Sa Majesté aura soin de ceux qui seront blessés. Cet armement, purement volontaire, n'aura lieu que pour autant que nous serons obligés et seulement pour défendre nos foyers. Signé : Le Marquis du Chasteler, chevalier de l'Ordre de Marie-Thérèse. »

Le Marquis défendit nos provinces à la tête de 6 régiments wallons, il était d'ailleurs un ingénieur remarquable et avait été nommé commandant de la ville de Namur, dès 1791 et chargé de reconstruire les fortifications. Il habitait alternativement son château de Moulbaix et celui de Courcelles. Le 6 mars 1793, il avait reçu à dîner, à Rianwelz, son Altesse Impériale et le menu comportait des truites, des écrevisses de rivière et du chevreuil. Il fut de tout temps aimé des Courcellois, à qui il avait cédé des terres devenues biens communaux; il était généreux et cette qualité le servit, car au cours de la révolution de 1794, il vint se réfugier à Rianwelz. Sur le point d'être pris, il n'échappa à la bagarre qu'avec la complicité de quelques Courcellois et celle de son écuyer Jacques Joseph Gilbert, fils de son concierge. Poursuivi par les Français, qui venaient de piller l'église St-Lambert et de brûler les fermes de Corbeau et d'Herpion, il fut caché dans le bois de Rianwelz et put, la nuit, gagner la ferme de Forchies-la-Marche. Quelques jours plus tard, le marquis et son écuyer, vêtus de nippes, partaient pour l'Autriche.

La Belgique ne rentrant pas dans le calme, le marquis de Chasteler se retira à Venise et vendit son château de Rianwelz avec une condition cependant : Si un jour il revenait dans ses

terres, il aurait le droit de reprendre ses biens en remettant à l'acquéreur la somme fixée dans le contrat de vente. Ce dernier fut passé le 6 ventôse de l'an II de la République, devant le notaire Charles Simon de Leuze. Les acquéreurs étaient les frères Lefèvre de Tournay. Le dernier des marquis de Chasteler mourut à Venise, le 10 août 1826 et fut inhumé dans l'église Saint-Paul, où son buste se trouve encore.

Le 28 janvier 1801, Jacques Joseph Gilbert donnait de ses nouvelles à ses parents, par l'intermédiaire du courrier de Moulbaix. Sa lettre signalait qu'il se trouvait avec le marquis à Sarbrouck, en Tyrol, et qu'aussitôt une paix durable établie dans le pays, il rentrerait en Belgique. Au bas de la dite lettre se trouvait : « prière de remettre des compliments de la part du Marquis aux demoiselles Dufresnes. »

Le marquis aimait son pays, il lui a légué son cœur qui est revenu dans une urne en or ; il est déposé dans l'église de Moulbaix, l'une des terres de la famille.

Aussitôt installés en Belgique, les français firent vendre le reste des biens appartenant au marquis du Chasteler. Voici la copie de l'affiche publiée à cette époque :

« R. F. Liberté-Egalité. Administration de l'Arrondissement Hainaut. — On fait savoir que les administrateurs de l'Arrondissement du Hainaut, à la requête de l'Agent National, pour suite et diligence du Directeur des Domaines nationaux, en présence du Receveur des dits domaines et de l'Inspecteur particulier des forêts nationales exposeront en vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, plusieurs portions de taillis et de Raspe dans le bois du ci devant marquis du Chasteler, en la commune de Courcelles, le tout aux clauses et conditions de la criée. Le recours se tiendra le 30 du présent mois sur la place de Courcelles, à 10 heures du matin, où s'exposeront successivement les parties suivantes :

Les 3 premières contenant	100 verges
Les 4 et 5	43
Les 6, 7, 8, 9, 10, 11	100
La 12 ^{me}	53
La 13 ^{me}	63

Les 14, 15, 16 ^{me}		100
Les 17, 18 et	19 ^{me}	64
La	20 ^{me}	39

Fait à Mons, le 14 ventôse, 3^{me} année de la République Française, une et indivisible. Signé Degrave, vice-président et Carton, secrétaire ».


Dans une autre affiche, datée du 25 floréal, an III, une vente de bois de haute futaie indique :

« 17 prairial, vente de la taille dite la grande haye provenant du ci-devant marquis de Chasteler. Id. une taille de Berland située sur la commune de Courcelles, provenant de la commanderie du Piéton ».

Pour conserver le souvenir du dernier Seigneur de Courcelles Rianwelz, l'administration communale a sollicité l'autorisation de porter les armes du Chasteler sur son sceau. Un arrêté royal du 3 mars 1914 a accordé cette autorisation. L'écu armorial est ainsi défini : D'argent à la bande de gueule accompagné en chef d'un lion de sable armé, lampassé et couronné d'or.

CHAPITRE IV.

Agriculture

TOUT ce que nous pouvons signaler sur ce chapitre, c'est que de 1555 à 1713, nos pères ont connu, sous la domination espagnole, deux siècles de malheurs et de misères. Non seulement les décrets des Rois et Empereurs exigeaient des impôts exorbitants, mais les armées ne cessaient de sillonner le pays en détruisant les récoltes et en amenant la famine et la peste. Courcelles était, par sa situation géographique et topographique, un centre de mouvement des armées. En effet, des grands chemins conduisaient vers Charleroi, Fontaine, Piéton, Morlanwelz, Nivelles, Gosselies. D'autre part il y avait de belles campagnes situées aux points culminants.

Les Courcellois étaient donc toujours sur le qui-vive, toujours au guet au clocher de l'église ; à l'annonce de troubles, de passage des armées, de campements, etc., ils se réfugiaient dans le fond des vallées du bois de Miaucourt, de Rianwelz et d'Hamal. Ils dissimulaient grains, provisions, chevaux, etc., pour échapper aux réquisitions et aux vols.

De 1713 à 1794, nous avons passé sous la période autrichienne. Ce fut pour nos aïeux des années de paix profonde et de réel bonheur. On défricha une bonne partie des bois de Sart d'Hainaut, l'agriculture se développa et l'élevage des moutons prit une grande extension. Il y avait de nombreuses fermes occupant jusque 10 domestiques, notamment celle de Benne-sans-fosse située le long du chemin de Claires-Fontaines. Cette dernière a été très longtemps occupée par la

famille Pêtre. Notons également la ferme de Corbeau, occupée vers 1820 par la famille Monnoyer. La ferme de Miaucourt était louée par la famille Taminiaux, tandis que celle d'Herpion était occupée en dernier lieu par Bronchain.

Il y avait également les fermes du Marais, du Romarin, de Petit Hamal et de Grand Hamal, cette dernière était occupée vers 1820 par Dassonville.

Vers l'an 1500, il y avait environ 1000 bonniers de bois, tandis qu'en 1800 il n'en restait plus que 261 et leurs essences comprenaient un mélange de chênes, fresnes, hêtres, bouleaux et cornouillers- On coupait les taillis tous les 14 ans.

Quoique le terrain soit de qualité secondaire, on ne rencontrait pas à Courcelles de parties incultes proprement dites. Les « censiers » s'occupaient de l'élevage des chevaux et des moutons.

Les prairies et pâturages étaient bons ; dans les jardins on cultivait les légumes nécessaires à l'alimentation, mais la moitié de la surface du terrain était consacrée à la plantation de fèves. Même après l'apparition de la pomme de terre, il n'était pas un repas sans fèves.

La grande culture produisait du froment, de l'avoine, du seigle, de l'escourgeon et du lin.

Il y avait anciennement, à Courcelles, trois Trieux ou « try » qui étaient des pâturages plats ; l'un était le Trieu de Brabant, non loin de la ferme de Belle-vue, l'autre le Trieu de Reguignies qui eut pour centre la grand'place actuelle, le troisième, le Trieu des Agneaux, dont le nom est conservé au hameau.

La plupart des terrains entre la Motte et Rianwelz appartenaient à la communauté de Courcelles en vertu d'anciens actes, conventions et chartes remontant les premières, au XI^{me} siècle, les secondes au XVII^{me} siècle et ces biens étaient loués aux habitants moyennant une redevance en nature ; cette dernière était vers le XVII^{me} siècle, de une razière, 3 quartiers et 3 pintes de froment pour un journal de terre. La communauté vendait ses produits et en distribuait une partie aux pauvres.

Il paraît que le gibier était abondant dans les bois de Miaucourt et de Rianwelz, car à certains moments, on a dû

tendre des pièges aux lapins qui venaient ronger les récoltes.

A Trieu des Agneaux notamment, il y avait un endroit encore connu sous le nom des garennes, où les lapins étaient en grande abondance.

Le chevreuil se tenait à Miaucourt, si on s'en rapporte au menu du dîner offert par le marquis de Courcelles à Charles de Lorraine lorsqu'il passa à Courcelles avec ses troupes, lors du siège de Charleroi ; il y avait, dit la note historique, du chevreuil de Miaucourt et des écrevisses du Piéton. Récemment encore, des Courcellois ont retrouvé, en 1924, des bois de chevreuil en défrichant les terres de l'ancien bois de Miaucourt.

Quant à la pêche, elle procurait des truites, des écrevisses et du petit poisson de la rivière le « Piéton » ; les riverains seuls bénéficiaient du droit de la pêche.

Les événements de 1794 et l'arrivée des armées victorieuses de la République Française ont été consignés dans des statistiques qui nous permettent de juger et d'apprécier ce qui se passait, à cette époque, au point de vue de l'agriculture. Les campements et batailles, sur le territoire de Courcelles, ont détruit les trois quarts des récoltes, soit 60 bonniers de froment, 80 de seigle, 25 d'escourgeon, 10 de métilion, 80 d'avoine, 10 de fèves, 75 de trèfle, 80 de pommes de terre. De plus, il s'est introduit et propagé, dit le rapport, une quantité de fourmis et de limaces dans toutes les campagnes du village, qui priva les cultivateurs du quart restant des récoltes. Ajoutons que deux fermes, celles de Corbeau et d'Herpion, furent, après pillage, complètement incendiées par les vandaes.

Après les événements de 1815, Sa Majesté des Pays-Bas, de qui nous dépendions, institua un fonds pour venir en aide aux personnes qui avaient essayé des pertes par suite de guerre. La statistique d'alors, précise qu'il y avait à Courcelles 10 fermes, 16 écuries, 167 chevaux, 17 chariots, 387 bêtes à cornes, 655 moutons, 80 cochons, 505 hectares de bonne terre, 195 ha. de prairie et 300 ha. de bois environ. Les pertes de 1815 ne furent guère supérieures à 10.000 florins.

Au temps de la seigneurie de Rianwelz, les habitants étaient tenus de faire moudre le grain au moulin du château, c'est-à-dire de Rianwelz- Aussitôt après 1794, les moulins à

vent connurent la prospérité. Les grandes boulangeries n'existaient pas et dans chaque ménage on cuisait le pain au four banal de la commune ; Courcelles en comptait six, dont un au Trieu, sur le coin de la Place ; on l'appelait le « volcan » ; un second à la rue des Culots, un troisième à Sartis, deux à Trieu des Agneaux, un au Petit Courcelles ; les ménagères faisaient le pain à jour et heure fixe et les cuissons se succédaient sans arrêt. Afin de moudre le grain de tous les particuliers, dame Bruno Florence, veuve Louis Bronchain, érigea en 1819, un moulin à vent. François Mouton qui en possédait un, au Petit Courcelles, de même que Pierre Cambier du « moulin de Rianwelz », mirent opposition à la dite demande. Elle fut rejetée et le moulin tourna jusque vers 1890, date à laquelle il fut démoli. Notons en passant, que Louis Bronchain, dont il est question ci-dessus, était de son temps, un excellent cultivateur, actif et intelligent. C'est lui qui, le premier, enseigna aux particuliers, dans des causeries du dimanche, après vêpres, la manière de bien cultiver le terrain et obtenir de nombreux produits. Il fut conseiller communal, tenait l'importante ferme d'Herpion et s'occupait de l'élevage. L'administration communale a donné son nom à la rue où son moulin était établi.

Il était de règle, anciennement, de fixer les dates en citant le nom des Saints du calendrier. C'est ainsi que de nos jours encore, les vieux Courcellois rappellent qu'à Saint-Grégoire on sème les oignons ; qu'à Saint-Pierre les briquetiers retournent voir les parents ; qu'à la Toussaint, on engage les nouveaux domestiques ; qu'à Saint-André, on paie les fermages, etc.

L'Administration communale ne parvenant pas à louer régulièrement ses biens communaux, sollicita l'autorisation de les louer par bail emphytéotique. Ce bail fut signé le 11 août 1836, devant le collège échevinal; l'autorisation Royale avait été accordée les 20 juin 1835 et 22 février 1836. La durée de ce bail était de 99 ans, prenant cours le 1^{er} octobre 1834, pour les parcelles de 1 à 43 et de 95 ans, à dater du 1^{er} octobre 1838, pour les parcelles de 44 à 60 du plan.

La redevance a été fixée à 100 francs par bonnier.

L'article 8 dit que les bâtiments construits ou qui le

seront par la suite sur les parties des biens loués, appartiendront aux emphytéotes à l'expiration du dit bail.

L'article 9 est ainsi défini : S'il arrivait qu'à l'expiration du dit bail, les emphytéotes ou leurs héritiers et ayants cause, se refuseraient d'accepter la continuation d'un nouveau bail et que, pour cause de ce refus, leur lot passerait à d'autres locataires, ils seront tenus de démolir tous les bâtiments qu'ils y auront construits et de transporter incessamment tous les matériaux, de manière que le terrain soit libre et propre à la culture, au jour fixé par le déguerpissement, à peine de tout perdre et d'être, en outre, tenus à tous les frais, dommages et intérêts.

*

Au cours de ce long bail d'un siècle, la plupart des biens loués ont été achetés par les bénéficiaires et à ce jour il en reste très peu en location.

A propos de la ferme de Corbeau, Monsieur l'abbé Soupart, qui fut vicaire à Courcelles, en 1877 et curé à Pont-à-celles, signale une erreur regrettable de toponymie à ce sujet. La propriété de « Corbeaux », du nom de l'oiseau qui se tenait dans les arbres entourant la ferme depuis quelques siècles, s'appelait autrefois et du temps où elle appartenait à l'abbaye de Bonne Espérance, « Curtis bella », c'est-à-dire « belle ferme », ou belle court.

Vers 1700, la ferme passa dans les mains de « Delaveau ». Ce dernier la donna à bail, jusque 1820, à la famille « Monnoyer ». Le bail suivant fut de 36 ans, prorogé par la suite de 9 en 9 années. La ferme contenait, au début, 106 hectares estimés à 6.000 francs de location.

La ferme fut incendiée en 1794, par un officier français, parce que son dolman avait disparu et qu'il ne l'avait pas retrouvé une heure après.

Cette ferme, autrefois si grande et si belle, ne fut reconstruite qu'en partie et d'importantes fondations sont restées à niveau du sol.

Ajoutons, pour terminer, que les fermes de Grand Hamal, Petit Hamal et Miaucourt, ont toujours été, dans l'ancien temps, les plus grandes propriétés de l'Abbaye de Bonne Espérance, et les plus belles parties des terres et pâturages du Trieu de Brabant. Plus tard, Hamal passa à l'abbaye de Floreffe, puis à la famille T'Sertévens J.-B., de Ittre (90 Ha). La ferme d'Herpion, qui avait dépendu de l'abbaye de Brogne et occupée par la famille Bronchain, passa, vers 1870, à la famille Mascaux Auguste.

CHAPITRE V.

Religion



L'HISTOIRE religieuse de Courcelles est bien humble, elle doit cependant figurer dans cette brochure.

Une chapelle en bois avait été construite, à l'emplacement de l'église actuelle du Petit-Courcelles, vers l'an 820, par les religieux de Lobbes et de Bonne Espérance, notamment le grand bois de Miaucourt, touchant au prieuré de Sart-les-Moines.

On signale, en effet, en l'an 980, que depuis environ 150 ans, l'abbaye de Lobbes reçoit les offrandes des différentes paroisses du doyennat de Fleurus, dont Courcelles fait partie.

Nous trouvons dans l'extrait du tome II, page 241, du bulletin de la Société Archéologique de Charleroi :

« En 663, Saint-Lambert devint l'évêque des Tongrois; son nom est révéralé à titre de patron par Boignée, Courcelles, Wangenies et Wayaux. Il se peut que Boignée sur lequel nous n'avons rencontré aucune indication, ait été une dépendance du chapitre cathédral de St-Lambert. Courcelles est mentionné dans le mandement de Notger de l'an 980 et Wangenies est mentionné en 1121.»

Dans une chronique de Jean Blondeau, publiée dans le tome IV, page 30 du bulletin de la société Archéologique de Charleroi, nous extrayons : « Courcelles est un village qui appartient à présent au Marquis de Trazegnies, par achapt qu'il en a fait vers 1664 de H. de Lelaing, seigneur de Trivière.

L'abbé de Bonne Espérance y avait établi un de ses religieux pour pasteur et la communauté y a commis un chapelain. Sous cette paroisse est située la terre et seigneurie de Souverez qui cy devant at appartenu à l'abbé de Gemblours et à présent est possédée par celui de Bonne Espérance à titre d'achapt, qui y establît mayeur et eschevins ».

Comme on le sait, la chapelle en bois renouvelée plusieurs fois fut démolie en 1456 et remplacée par une église en moellons, d'un style Roman, avec l'intervention financière de Bonne Espérance.

C'était d'ailleurs les abbés de Bonne Espérance qui levaient la dîme et autres impôts de l'époque. Cependant, l'abbaye de Liessies était propriétaire de nombreux prés au lieu dit «Le Chenoit » ; plusieurs d'entre eux étaient encore connus au siècle dernier sous le nom de « Liessies ».

Vers 1700, il y avait 5 « collecteurs » ou receveurs qui percevaient les impôts de leurs biens respectifs : Le chanoine Derge, les Abbés du Monastère de Soleilmont, Bonne Espérance, Liessies et le marquis de Courcelles.

Il y a lieu de signaler qu'en ce temps, la population était profondément attachée à l'église et qu'il n'était pas une famille qui n'accomplissait ses devoirs religieux. Il y avait trois messes chaque dimanche ; la messe chantée se célébrait à 10 lieures. A la sortie, les mayeur et échevins tenaient la population au courant des faits politiques et communaux. C'est à ce moment qu'avaient lieu les adjudications ou « passées », que l'on signalait les contraventions et les faits immoraux.

En 1708, la communauté de Courcelles donna en prêt, au curé de la paroisse, un journal de terre à charge d'un de profundis à la fin des messes, pour le repos de l'âme la plus oubliée.

Vers 1720, les habitants s'inquiétèrent du mauvais état de leur église. Bâtie en 1456 par l'abbaye de Bonne Espérance, ils prétendirent qu'ils n'avaient pas à intervenir dans les frais d'entretien ni de restauration. Un procès était imminent. Les religieux invoquèrent que l'église avait été pillée en 1660, par la faute des Courcellois qui n'avaient pas exercé de surveillance pendant les temps de trouble. Voici une déclaration à ce sujet :

« Le Sieur Lambert Ghislain, bailli de Hamal, âgé de 83 ans ou environ, Ytem Grégoire Casteau et Jean Becfier demeurant à Courcelles, âgés chacun d'environ 80 ans, comparant pardevant les eschevins du dit Courcelles soussignez avec eux attestent à tous que la « ferme » du dit lieu a esté violé et les papiers chirographes et documents du dit ferme épendus parmy le cimetièrre de l'église ; le dit sieur Lambert Ghislain en ayant vu le désordre et les susdits Casteau et Becfier l'ayant oui dire souvente fois des plus vieux de la paroisse et cela passé soixante ans et plus, en foi de quoi ils ont signé la présente offrant de ratifier ainsi au besoin par serment. Fait au dit Courcelles le 9 mars 1725. »

Dans les comptes de l'église de Courcelles de 1730, nous avons découvert un rapport de Jean-Baptiste Coppée, mayeur et greffier du Marquisat de Courcelles, se rapportant au procès contre les abbés de Bonne Espérance au sujet de la restauration de l'église. Voici un extrait de ce document :

«... de la transaction faite avec les sieurs Abbés et Religieux de Bonne Espérance au mois de mars 1724, sur toutes les procédures que les dits de Courcelles ont esté obligez d'intenter pardevant le conseil souverain de l'Empereur et Roy en Hainaut contre yceux par requête du 8 octobre 1720 pour les contraindre, comme décimateurs et collecteurs, à la réédification et entretien du cœur, nef, jour, cloche décimale, à la livrance des ornements, ce à quoy ils avaient esté adjugez par sentence en date le 9 décembre 1721, de laquelle sentence, les dits de Bonne Espérance ayant proposé révision, les parties s'estoient enfin accordées, en mars 1724, par devant le sieur conseiller Hannot, rapporteur parmy payant par les dits sieurs de Bonne Espérance outre les fraix de procédure la somme de sept florins, applicable partie en réparations et le surplus à l'acquisition des quelques rentes pour servir dans la suite à l'entretien de la dite église, comme de tout ce appert plus amplement par les documents reposant dans le ferme d'ycelle... etc. »

Le 12 juin 1724, on commença les travaux de restauration de l'église ; le 23 décembre, au cœur d'un rude hiver, on

plaça le coq. Les travaux consistèrent en : « raccommodage de la toiture avec trente mille ardoises, réparation du lambris de la chapelle du chœur, placement de faitissures, placement de pierres à la corniche, construction d'un nouveau clocher, etc. La fabrique d'église fit fabriquer des briques sur un terrain au « Hannoy » ; elle paya le charbon de terre, les brouettes, les civières, les tables, etc., fit prendre de la chaux à Mont-sur-Marchienne, de la couleur à Mons et à Gosselies, fit fabriquer quatre échelles, etc. Bref, le 24 décembre 1724, tout était terminé, le mayeur offrit une cannette de brandevin aux ouvriers. »

L'année 1735 fut signalée par deux processions importantes organisées à la requête des paroissiens pour aider et protéger les contingents de milice de Courcelles et Souvret qui prenaient les armes. Ces processions se sont renouvelées longtemps et nous croyons que c'est en 1794 qu'elles ont été supprimées.

Dans le compte de cette même année 1735, nous trouvons : Pour la fondation de Madame la Marquise de Chasteler, en date du 24 janvier 1730, recette de 39 livres 12 sols.

En vertu d'un acte réalisé à la cour de Rianwelz, on devait chanter, le jour de l'Annonciation, 3 obis en l'honneur de notre Dame du Chesne-aux-Chats, de la chapelle située près de la ferme de Belle-vue.

En 1783, l'église de Courcelles décida de fondre une seconde cloche et de corriger le défaut de la grosse, existante. Convenir avec le fondeur et effectuer les travaux sont choses faciles de nos jours, mais à cette époque, ce fut une besogne difficile.

Le nommé Jean François Charles accepta de fondre la cloche moyennant 12 couronnes de la Reine, toutes fournitures et ferrailles non comprises. Michel Brognon et Godefroid Lemaître se mirent en route le 11 mai, se dirigeant vers Namur où ils arrivèrent le lendemain matin. Là ils payèrent : 150 florins pour le cuivre, déboursèrent un florin 15 pattards pour transport, 7 pattards 2 liards pour un panier. A la sortie, à la Porte de Namur, le pesage coûta 10 pattards plus 2 liards au garde pour viser l'acquit. Quatre jours après ils

rentrèrent à Courcelles. Briser l'ancienne cloche fut l'œuvre d'une journée.

Le 2 juin nos hommes s'en allèrent à Nivelles quérir de l'étain pour 32 florins ; ils en payèrent deux pour le passeport. Les matériaux furent cuits au four, en présence de deux témoins et la cloche fut fondue. Trois jours après, nos deux concitoyens s'en allèrent à Jumet demander au doyen de bien vouloir venir à Courcelles bénir les cloches. Ensuite, ils prirent le chemin de Fontaine pour « chercher » le charpentier. Ils conclurent un marché pour construire un « mouton », vacation qui réclama deux jours de travail à 2 personnes. Il fallut ensuite aller jusque Jumet pour louer une corde, on en obtint une seconde à Gosselies. Les délégués durent se rendre à « la machine du bois de Wartonlieu » pour demander un traînant et deux chevaux pour aller reprendre les cordes. Une fois les matériaux sur place, on dut réclamer des assistants; vingt personnes levèrent la cloche qui fut mise en bonne place. Les opérations terminées on sonna pour la première fois pour appeler les trois cours, de Courcelles, Hamal et Souvret pour « boire un coup », selon l'expression du rapport. Dépense totale : 269 florins 18 pattards.

Le dernier dimanche de juillet de chaque année, le mambour de l'église Saint-Lambert rendait compte de « tout ce qu'il avait manié et reçu des biens, dons, pourcas et oblations » pendant l'année. Après avoir sonné le tocsin, les révérends pasteur, bailly, maire, eschevins et greffier de Courcelles, Rianwelz, Souvret et Hamal de même que les paroissiens s'assemblaient au prône de l'église. Après lecture du compte et discussion éventuelle, il était affirmé passé et rendu. Le mambour touchait $1/32^{\text{me}}$ des recettes pour son salaire.

En 1785, on signale une procession, peu importante d'ailleurs, à la croix-rouge, au chemin de Binche.

Faisons connaître en passant, que certains biens appartenant à la fabrique d'église étaient loués, selon l'usage, comme l'indique la convention ci-dessous :

« La veuve Désiré Jérôme Leroy paiera à l'église pour un terrain loué, un chapon qui sera vendu, comme de coutume, à la sortie de la messe paroissiale, au plus offrant, mais pas moins de 11 sols ».

On ne sait pas exactement ce qui s'est passé en 1784, à Courcelles, lors de la révolution française et de l'arrivée des troupes dans notre commune, mais chose certaine, c'est que l'église a été pillée et que les plus beaux ornements, objets en or, etc., ont disparu.

En 1825, de nombreux petits vols ont également été commis au préjudice de l'église ; d'accord avec la communauté et le conseil de fabrique, les habitants veillèrent à raison de cinq chaque nuit, de 8 heures du soir à 5 heures du matin. Cette surveillance bien utile commença le 13 février 1825 pour se terminer le 30 octobre de la même année.

A cette époque, les jeunes gens se disputaient l'honneur de participer aux processions, témoin l'avis ci-dessous signé P. J. Lemaître, sous la date du 29 mai 1825 : Les maieur et échevins de la Commune de Courcelles, sur la demande de la jeunesse du lieu, informent que l'on repassera aujourd'hui à l'issue des vêpres l'honneur de porter la sainte-vierge, les chandelles de la dite Vierge, Sainte-Barbe, le Dais de l'église, Saint-Lambert, Saint-Eloy et Saint-Roch, pour trois années

Nul n'ignore que la procession de la Madeleine passe à Courcelles depuis un temps immémorial. Ne dit-on pas que c'est depuis 879 lors de l'invasion des Normands à Thiméon ? Elle se déroule le dimanche le plus proche du 22 juillet de chaque année. Venant de Jumet et Roux, la marche traverse Courcelles par la route de Marchiennes, gagne le Trieu, la rue Monnoyer, puis tourne par la rue Hamal, Belle-Vue et la Chaussée de Viesville pour se diriger vers la terre « al' danse » à Thiméon et rentrer à Jumet par Gosselies.

*

* *

Lorsque après les événements de 1830, la Belgique indépendante était rentrée dans le calme, le village devenait populeux grâce à son industrie naissante. Souvret s'était érigé en paroisse dès 1803 et cela n'avait guère contribué à diminuer le nombre des assistants aux offices, l'église St-Lambert était trop petite. L'administration communale décida donc de démolir l'église et d'en reconstruire une autre au même emplacement.

La première pierre fut posée le 14 juillet 1834 ; nous ne pouvons mieux faire que de reproduire « in extenso » le procès-verbal de cette solennité :

« L'an mil huit cent trente quatre, le 14 juillet, Nous Pierre Alexandre Monnoyer, bourgmestre de la commune de Courcelles, district de Charleroi, province de Hainaut; Thomas Fontaine, premier assesseur ; François-Joseph Mouton, deuxième assesseur ; Jacques Joseph Lemaître, Pierre Joseph Ghislain, Lambert Joseph Jennart, François Lambert Gilbert, membres composant le conseil communal du dit lieu. Pierre Joseph Lemaître, secrétaire et Jean Joseph Ghislain Dawant, receveur, nous sommes transportés de la maison communale, à 11 heures du matin, accompagnés de Monsieur Auguste Gaspar Joseph Pitoncarré, commissaire « ad intérim » du district de Charleroi, délégué de Monsieur Jean Ambroise Depuydt, gouverneur de cette province, précédé de la musique de la société philharmonique, d'un détachement de la garde civique du dit lieu, avec le drapeau du bataillon et de la gendarmerie qui ouvroit la marche, au presbytère de Courcelles où nous avons salué le desservant Monsieur Jean Joseph Désiré Demaret, délégué de Monseigneur l'Evêque de Tournay et son vicaire Monsieur Jean Louis Herchuelz, qui, revêtus des habits sacerdotaux, nous attendaient sous le Dais magnifiquement orné, ainsi que plusieurs ecclésiastiques en surplis. Une jeunesse nombreuse, le drapeau déployé et embelli de rubans aux couleurs nationales portant cette belle devise : « Jeunesse de Courcelles, la concorde établie à jamais » se trouvoit dans la cour du presbytère, d'où le cortège précédé de la croix et des acolytes s'est rendu processionnellement à l'endroit où devoit se poser la première pierre du nouveau temple dédié à Saint-Lambert. Monsieur le Desservant, après avoir fait sa prière à un autel dressé pour la circonstance, entonna l'hymne «Veni Creator» pour implorer les bénédictions du ciel sur tous les fidèles qui assisteront au service divin dans ce nouveau temple. Il procéda ensuite à la bénédiction de la première pierre et de la terre où doit être construit l'édifice, en suivant le rituel prescrit par le pontifical romain. La bénédiction terminée, on procéda à la pose de cette pierre sur le sol à rase de terre, derrière l'en-

droit où doit reposer le tabernacle ; et avant de la maçonner, Monsieur le Bourgmestre déposa dans le creux qui y avoit été pratiqué toutes les pièces battues à l'effigie de S. M. Léopold Premier, Roi des Belges, à la date de cette cérémonie et une plaque en cuivre portant l'inscription suivante : Léopold premier Roi des Belges.

J. A. Depuydt, gouverneur de la province de Hainaut, représenté par A. G. J. Pitoncarré, commissaire « ad intérim » du district de Charleroi, en l'absence de A. A. Brixhe.

J. J. Delplancq, Evêque de Tournay, représenté par J. J. D. Demaret, desservant de Courcelles.

J. H. Herchuelz, vicaire,

P. A. Monnoyer, bourgmestre de la commune de Courcelles ; F. Fontaine, premier assesseur, F. J. Mouton, deuxième assesseur, J. J. Lemaître, P. J. Ghislain, L- J. Bizet, J. L. Dumonceau, L. J. Jennart, F. L. Gilbert, membres du Conseil communal du dit lieu,

P. J. Lemaître, secrétaire et F. Dawant, receveur.

J. Kuypers, architecte à Charleroi à qui on doit le plan du nouveau temple.

XIV Juillet MDCCCXXXIV. »

Le creux de la dite pierre fut recouvert d'une autre pierre qui avait été préparée à cet effet et ensuite scellée au plomb.

Monsieur Kuypers, architecte, remit à Monsieur le desservant une truelle en argent, recouverte de ciment que celui-ci présenta à Monsieur le délégué de Monsieur le Gouverneur, qui s'en servit pour poser la première pierre et après la pose l'architecte ordonna au maître-maçon d'achever le maçonage, ce qui fut exécuté au même moment. Monsieur le desservant bénit ensuite les fondements du dit temple et termina cette auguste cérémonie en entonnant le « te deum » qui fut suivi du « Domine Salvum fac regen nostrum Léopoldum ».

La cérémonie terminée, le feu de la garde civique se fit entendre ; l'air retentit des cris « Vive Léopold, Roi des Belges », « Vive Monsieur le Gouverneur de la Province ; Vivent MM. les délégués ». La musique exécuta plusieurs morceaux d'harmonie.

Ensuite Monsieur le desservant prononça le discours sui-

vant : « Qu'elle est grande, qu'elle est sublime, Messieurs, la cérémonie qui nous rassemble en ce jour. Cette pierre sur laquelle sera basé le temple que nous édifions à l'honneur du Dieu, trois fois saint, sera pour les générations futures un sûr garant de notre zèle pour la religion de J.-C. et de notre attachement à l'église catholique, apostolique et Romaine. Mais, habitants de Courcelles, à qui êtes-vous redevables de ce beau monument qui fera la gloire de cette commune ? C'est à ce digne bourgmestre, c'est à cette administration si éclairée, qui tout en surveillant vos intérêts emploient encore tous les moyens qui sont en leur pouvoir pour conserver dans vos cœurs l'antique foi de vos pères. Vive Monsieur le Bourgmestre, Vive l'administration de Courcelles ».

Alors un des messieurs les assesseurs s'exprima en ces termes : « Messieurs, je viens rappeler à chacun combien on doit être heureux de pouvoir concourir avec un pasteur zélé à une cérémonie qui a pour but de rendre ce qui est dû à l'auteur de tout bien. N'oublions jamais, Messieurs, que les autorités supérieures de la province ont donné leur approbation à la demande faite au nom des habitants de Courcelles et que sans cette approbation la construction du nouveau temple ne pourrait avoir lieu. Saisissons avec empressement l'occasion d'en témoigner notre reconnaissance ; remercions Monsieur le délégué de Monsieur le Gouverneur de la Province qui se trouve parmi nous et prions-le de bien vouloir être notre interprète près des autorités supérieures. »

Monsieur le délégué acquiesça à cette prière et dit : « Je suis heureux de représenter dans cette auguste cérémonie. Monsieur le Gouverneur du Hainaut, de me trouver avec Monsieur le délégué du chef vénéré du diocèse Monseigneur l'Evêque de Tournay et avec des administrateurs aussi zélés. Que l'union et la concorde règnent parmi vous. Messieurs, voilà mes vœux. »

Monsieur le desservant fut ensuite reconduit avec le même cérémonial à la maison presbytoriale et Monsieur le Délégué de Monsieur le Gouverneur à la Maison Communale.

Le présent procès-verbal clos et arrêté le 14 juillet 1834, à 4 heures de l'après-midi, a été revêtu de la signature de chacun des participants. Dont acte.

Autour de l'église Saint-Lambert se trouvait, autrefois, un cimetière renfermant des sépultures remarquables que l'on a placées dans l'église. La pierre de Philippe de Namur (voir la partie qui traite des seigneuries) est un bas-relief de toute beauté. Ce monument historique fut placé sous le porche de l'église jusqu'au 27 septembre 1917, date à laquelle l'administration communale l'a fait transférer sous la fenêtre de la nef gauche pour être réparé et mis à l'abri des souillures. D'autres pierres sépulcrales ont malheureusement été placées comme pavement. Espérons qu'elles seront bientôt retirées et encastées sous les autres fenêtres. Ces pierres rappellent la mort d'honorables personnes dont trois : Pierre Dassonville, bailli de la terre et seigneurie d'Hamal ; il a édifié la paroisse par une vie vraiment chrétienne et était le grand protecteur des pauvres. Godfroid Dumonceau, mayeur de Souvret, censier de Lescaille, qui a fondé le saint des trépassés qui se chante les dimanches après vêpres. Armand Dufresne, bailli et maître de postes à Courcelles (il habitait la ferme connue sous le nom de Posterie, rue Monnoyer).

En visitant l'église, nous pouvons admirer les belles toiles représentant les 12 apôtres. Ces toiles, que l'on dit de l'école Rubens, ont été restaurées en 1834, lors de la construction de la nouvelle église. Les signatures ont disparu, mais des experts affirment qu'elle sont du XVI^me siècle.

Un confessionnal de 1660 est toujours admirablement conservé. On remarque également dans l'église, au-dessus du baptistère, un très beau tableau du peintre Alexandre Robert, intitulé « Le Martyre de Sainte-Barbe », placé dans cette église en 1841. Dans une lettre adressée de Paris, en 1842, à son maître Navez, Robert se plaint des éloges outrés qu'une feuille locale vient de donner à son « Martyre ». Nous croyons bien faire en reproduisant le passage de cette lettre où Robert s'y révèle tout entier avec sa modestie charmante et son horreur de charlatanisme :

« Un maladroit abbé s'est permis d'écrire une lettre dans les journaux pour me féliciter du tableau que je viens de placer dans l'église de Courcelles. Si vous l'avez lue, vous en aurez ri, car il est impossible de pousser plus loin le ridicule- Il parle de moi comme d'un phénomène. J'espère que vous aurez

assez de confiance en mes sentiments pour ne pas croire que cette lettre a été inspirée par moi. J'en ai été triste au point que si, à sa publication, j'avais été à Bruxelles, je n'aurais osé sortir de chez moi, ni paraître devant mes camarades, lesquels ont dû bien s'en amuser. J'ai la consolation de croire qu'en présence de la manière dont je me suis toujours comporté envers eux, ils me rendent justice et repoussent toute idée de charlatanisme de ma part. »

Nous donnons ci dessous la liste des prêtres qui se sont succédé à l'église Saint-Lambert :

1640 à 1670	Jacques Meurée.
1671 à 1690	Guillaume Durand.
1690 à 1712	Adrien Heyne.
1712 à 1728	Adrien Wauquier (décès 4 janvier 1729)
1729 à 1758	Staquet Bernard (id. 1 ^{er} février 1766).
1758 à 1766	N. de Somme
1766 à 1779	Riche Nicolas.
1779 à 1785	Despriennes.
1785 à 1796	Delhay F.
1796 à 1816	Ripet G.
1816 à 1832	Feron Herman.
1832 à 1883	Demaret.
1883 à 1891	Rasmont F. S.
1891 à 1896	Coppée G.
1896 à 1917	Leclercq Louis
1917 à ce jour	: Vekens Victor.

Ce dernier a fait restaurer l'église en 1929 et remis en bonne place les tableaux des 12 apôtres peints sur toile, au XVI^{me} siècle, vestige de l'ancienne église. Il a mis à jour et restauré 4 médaillons, chefs-d'œuvre de sculpture en bois, représentant les 4 évangélistes. Ils étaient recouverts de chaux et de plâtre, ce qui prouve qu'on a voulu préserver ces valeurs en les dissimulant, lors d'une invasion.

Terminons l'histoire religieuse en signalant qu'une seconde église, en l'honneur de Saint-Luc, fut construite au hameau de Forrière ; la première pierre fut posée le 11 mars 1878. Une troisième église, de Notre Dame du Rosaire, bâtie pour la

paroisse de la Motte, fut érigée en 1888, mais le clocher ne fut placé qu'en 1906.

Enfin une quatrième église dédiée à Saint-François d'Assise fut bâtie par M. le Curé Fontaine, au hameau de Sartis, (route de Marchiennes), la première pierre fut placée le 4 juin 1904. (Voir les photographies des églises de Courcelles).

Parmi les Courcellois qui se sont illustrés dans la religion catholique, nous citerons les ancêtres de la famille Monnoyer :

1. Norbert Jos. Monnoyer, de Courcelles, reçut l'habit blanc à Floreffe, le 23 décembre 1740, à l'âge de 22 ans, fut admis à la profession et créé chanoine le 11 juillet 1742. Maître des novices en 1743, sous-prieur en 1748, curé à Floreffe en 1757, à Hingeon en 1763, à Auvélais en 1767. Prieur de l'abbaye le 8 décembre 1769, mourut prévôt de Warnant le 4 janvier 1776.

2. Louis Monnoyer, de Courcelles, fut admis à la vêtue le 23 décembre 1748 à l'âge de 22 ans, profes et chanoine le 8 décembre 1750, vicaire à Grand Leez le 3 mai 1739, curé à Solre-Saint-Géry et à Beaumont, mort le 10 mai 1783.

3. Norbert Monnoyer, de Courcelles, neveu des précédents, né le 15 juin 1760, entra dans l'ordre des Prémontrés comme chanoine de Floreffe le 29 juin 1785, ordonné prêtre le 10 juin 1786, supérieur du prieuré de Wanze en 1788, vicaire à Grand Leez le 8 octobre 1792, chassé de l'abbaye de Floreffe par les républicains français le 4 février 1797, se retira dans sa famille à Courcelles et y mourut le 7 juillet 1813.

4. Jean-Baptiste Dufresne, de Courcelles, fils du bailli de l'endroit, entra dans l'ordre des Prémontrés le 22 février 1750, fut reçu chanoine le 21 août 1751, ordonné prêtre le 18 mars 1753, professeur de théologie le 8 décembre 1756, sous-prieur le 15 août 1758. Le 6 avril 1764, il fut nommé abbé de Floreffe par l'impératrice Marie-Thérèse et confirmé en qualité d'abbé mitre par le pape la même année. Ce prélat est l'une des gloires de sa famille et de sa paroisse natale. Voici la traduction abrégée de la notice que nous ont laissé sur lui les annales de l'ordre de Saint-Norbert en Belgique (Annales Praem) :

Jean-Baptiste Dufresne naquit à Courcelles, le 12 janvier

1729, d'une famille honorable et profondément chrétienne, dans laquelle on vit quatre frères et plusieurs autres membres se consacrer à Dieu dans le sacerdoce. Le jeune Dufresne était doué des plus heureuses qualités de l'esprit et du cœur. Après des humanités brillantes au collège de l'oratoire à Thuin, où il remporta constamment les premiers prix, il se rendit à l'Université de Douai. Bientôt il fut cité comme l'un des meilleurs élèves de cette université célèbre. Il y fit sa philosophie la plus distinguée et remporta la seconde place dans la première ligne. Le jeune Dufresne était loin de s'enivrer de ses succès. Pendant qu'il marchait d'un pas ferme dans la carrière des sciences, Dieu lui fit entendre sa voix et l'invita à venir chercher la paix et la sécurité du salut dans la solitude du cloître. L'illustre abbaye de Floreffe fixa son choix. Il demanda à être reçu au nombre des chanoines prémontrés. Il prit l'habit blanc; des enfants de Saint Norbert le 22 février 1750 et prononça ses vœux le 29 août de l'année suivante. Le Prélat de Floreffe qui avait su apprécier son mérite le chargea de donner les leçons de théologie le 8 décembre 1756. Le jeune religieux déploya tant de talent et de zèle dans l'accomplissement de cette fonction, qu'on lui confia peu de temps après la charge de sous-prieur dont il s'acquitta avec le même succès.

Le 6 avril 1764, l'impératrice Marie-Thérèse le choisit comme le sujet le plus digne de gouverner l'abbaye de Floreffe, quoiqu'il n'eût alors que 35 ans. Le choix du gouverneur fut ratifié par le pape et le 2 juin suivant, Dufresne fut béni et installé Prélat de Floreffe par Paul de Berloo, évêque de Namur.

En 1773, le duc Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas, voulant lui témoigner son estime, le nomma vicaire général des circaries de Flandre et Brabant.

Le duc Albert de Saxe Felsclsen le choisit pour visiteur général de tous les monastères de l'ordre de Prémontrés dans les Pays-Bas.

Après la révolution brabançonne, la grande aptitude de l'abbé Dufresne pour les affaires, son éloquence et son zèle ardent pour le bien public le firent désigner par les Etats du Comté de Namur, dont il était l'un des membres les plus actifs, pour assister à la réunion du Congrès National convo-

que à Bruxelles le 7 janvier 1790 dans le but d'arrêter les bases d'une confédération générale des provinces belges.

Les événements politiques n'empêchèrent pas l'abbé Dufresne de s'occuper activement de la direction de son monastère. Malgré les soins multipliés que les fonctions de vicaire général de l'ordre dans les Pays-Bas ajoutaient à ses travaux, il savait suffire à tout, sans se décharger sur personne du soin de veiller à l'observance régulière ; il montrait particulièrement un grand zèle pour tout ce qui touchait à la gloire et au culte de Dieu.

Il fit bâtir en 1763, l'église de Buzet ; en 1766, celle de Ransart; en 1770, il commença la restauration de la magnifique église de l'abbaye qui fut complètement transformée par ses soins.

On doit à l'abbé Dufresne, la construction du nouveau quartier abbatial. Il fit aussi rebâtir l'église paroissiale de Floreffe, les églises de Grand-Leez, d'Overpelt et d'Houtalen.

Pour subvenir à tant de frais, Monseigneur Dufresne apporta beaucoup d'ordre et de vigilance dans l'administration de son abbaye, supprimant toutes les dépenses inutiles et réglant sa maison avec une sage économie.

En 1786, il rédigea de nouveaux statuts pour les prémontrés des Pays-Bas. Ces statuts furent approuvés et reçus par toutes les abbayes.

Après un gouvernement de 27 années, le digne prélat mourut subitement dans la maison de refuge à Namur, le 8 juin 1791, au moment où il se disposait à partir pour Floreffe. Son corps rapporté de l'abbaye ne put être déposé dans le caveau de l'église près des autres abbés. Les ordonnances de Joseph II touchant les inhumations étaient rigoureuses. Les religieux sollicitèrent vainement l'autorisation de l'enterrer dans l'intérieur de l'église. Il fallut préparer sa tombe dans le cimetière. C'est pour ce motif que son épitaphe contient un mot de protestation contre le bon plaisir royal :

Stic Jacet

Quia régi placet

Amplifs D. Joannes bap. Dufresne qui hanc abbatiam 27 annis laudabiliter rexit obiit 8 juin 1791.

PROTESTANTISME.

C'est le 1^{er} novembre 1845 qu'un pasteur, Monsieur Jaccard, fit la première tournée à Courcelles ; il venait de Fontaine-l'Evêque, où il avait été prêcher et retournait à Jumet, lieu de sa résidence. Il entra dans la commune par Forrière.

A partir de cette époque, il revint de temps en temps visiter Courcelles où en 1847, il commença des prédications régulières. Dès 1850, ces réunions se tinrent tous les dimanches.

A cette époque où l'instruction était peu répandue, M. Jaccard comprit immédiatement que la fondation d'une école serait d'un grand appoint. C'est en 1854 que la première école évangélique s'ouvrit à Courcelles, sous la direction de Monsieur Constant Herman, auquel succéda en 1860 M. Gustave Dumonceau. Cette école fut un excellent moyen d'instruction jusqu'au moment de sa fermeture en 1871.

Les cultes du dimanche se tenaient dans la maison de M. Xavier Romain qui, en 1859, fit construire à la rue de Trieu-des-Agneaux, une maison plus grande et mieux appropriée au service du culte du dimanche. En semaine, elle servait de classe.

En 1874, alors qu'il ne restait plus que deux ans avant l'expiration du bail, les protestants achetèrent un terrain et y bâtirent le temple actuel ; il fut totalement achevé le 18 décembre 1876 et inauguré le 14 janvier 1877. C'est la même année, le 17 février 1877, que fut fondée « l'Union chrétienne de jeunes gens ». (Voir photographie du Temple).


En 1892, on décida d'agrandir les locaux et, sous l'impulsion du pasteur Moll, on construisit le premier local unioniste qui fut lui-même agrandi en 1897. C'est aussi sous le ministère du pasteur Moll que fut organisé pour la première fois, en 1905, le bazar annuel de charité, qui apporte son généreux appui aux œuvres de bienfaisance.

A Courcelles, comme dans certaines communes des environs, on ne permettait pas d'inhumer les protestants avec les autres habitants. On les enterrait seuls, dans un cimetière si-

tué près du moulin Cambier. Dans le nouveau cimetière construit en 1874, par la commune, les protestants furent encore inhumés séparément en un endroit spécial séparé par une haie avec accès indépendant. Cette situation dura jusqu'en 1890 ; c' est seulement à cette époque que les protestants furent inhumés, sans distinction, avec le reste de la population.

CHAPITRE VI.

Archéologie

 ES notes ci-dessous sont extraites des bulletins de la Société d'Archéologie de Charleroi. Tome I, page 43 : Courcelles, anno 1017. Village de l'ancien Brabant. Avant 1784 on y a découvert, à l'endroit le « vieu chêne », des monnaies et poteries anciennes (anciens mémoires de l'académie de Bruxelles V). Le vieu chêne est inconnu ? Il s'agit du chêne à-z'Hartias. Au Chenoit, hameau sous Forrière, il tomba un aérolithe, en 1863, il est déposé au musée de Charleroi.

Tome XVI, page 477 et suivantes:

— Monsieur Maroussé (ingénieur demeurant rue de la Motte), signala le cimetière Belgo-Romain à l'attention de notre président; celui-ci profita des terrassements effectués en vue de l'érection d'une maison par le propriétaire du terrain. Il y fit fouiller pendant 2 jours et ouvrir plusieurs tombes. Le nombre de vases trouvés fut assez grand; beaucoup sont fort beaux; ils reposent au musée.

En somme, il s'agissait d'un cimetière assez luxueux. La plus grande partie est restée intacte et forme les jardins des maisons voisines; le village de Courcelles a fourni beaucoup de souvenirs romains.

Nous donnons ci-dessous, en extrait, des notes et du rapport : « Sur le territoire de Courcelles, se trouve, le long du vieux chemin de Binche à Viesville, un cimetière Belgo-

Romain, chemin qui vient retrouver la chaussée Brunehault de Bavay à Tongres.

Ce chemin traverse le quartier dit de Reguignies, campagne de Falnuée, où il est fort encaissé et où quelques-uns lui donnent le nom de « chemin des français ».

Vers 1876, un sieur Ed. Leroy acheta, le long de ce chemin qui, aujourd'hui, est devenu à cet endroit une rue bâtie, un terrain de 35 à 40 mètres qu'il défonça et où il construisit une maison vendue, plus tard, à Dérard Gustave.

Leroy trouva, dans la parcelle, un cimetière romain. En 1873, ce terrain avait été cultivé par Martin, locataire, qui y avait déjà trouvé 3 ou 4 vases et 4 tuiles romaines, dites à « rebord ».

Au cours de l'été de 1877, Leroy appela l'attention de M. Marousé Achille, ingénieur, qui prévint les membres de la Société Archéologique de Charleroi.

Le 2 avril 1877, des membres de la société se trouvaient sur les lieux, avec un ouvrier spécialiste. On fouilla le terrain pendant deux jours.

On ouvrit les quelques sépultures se trouvant sur le terrain Leroy. Quelques tombes étaient remplies de vases et autres objets funéraires, tandis que d'autres, celles des pauvres, n'en renfermaient que quelques-uns.

Dans la première tombe, on découvrit une cruche et huit soucoupes, dont deux l'une dans l'autre; la plus luxueuse était de couleur noire et très fine, contenant encore des cendres et des clous réduits en oxyde. On sait qu'à l'époque romaine, dont nous parlons, on brûlait les corps et les clous en question proviennent d'une de ces cérémonies funéraires.

Malheureusement, il fut prouvé qu'à Reguignies, les tombes avaient été ouvertes dans les temps anciens, mais sûrement bien après les Romains, dont les lois défendaient, sous les peines les plus sévères, la « profanation des tombes ».

Même dans son propre terrain, l'on ne pouvait alors exhumer des ossements, sans l'autorisation de l'empereur et des pontifes.

La loi, dite des XII tables et les lois qui suivirent, portaient : que tout terrain sur lequel une sépulture, même celle d'un esclave, avait été établie, devenait à perpétuité, religieux

et sacré, immuable et hors de commerce, avec les abords et les chemins destinés à donner accès, sans que cette servitude pût jamais se perdre sous quelque prétexte que ce fût.

Par le fait même de l'enterrement, le lieu du tombeau était, de par les lois, déclaré sacré et inaliénable.

En continuant les fouilles, on découvrit, à côté d'une tombe, les restes d'un bûcher particulier ; on a aussi découvert dans une urne cinéraire, des restes d'ossements d'animaux brûlés, mêlés aux ossements humains, ce qui prouve que sur le bûcher, à l'époque romaine, on jetait aux flammes des animaux ayant appartenu au défunt et dont les cendres se mélangeaient à celles de ce dernier. On sacrifiait aussi les animaux pour les offrir aux mânes comme... provisions et pour ses repas.

Nous avons dit, ci-dessus, que la découverte des tombes se trouve le long du vieux chemin de Binche à Viesville. Ce chemin est un diverticulum qui passe par Levai, Marche, Piéton, Forchies, Souvret, Jumet (Coupe), Courcelles (centre-Reguignies) et se rend à Viesville, retrouver la haute chaussée de Bavay à Tongres.

A 200 mètres du terrain fouillé, le long du même vieux chemin de Binche, vers l'Est, se trouve un carrefour formé par un sentier dit « chêne à chats », venant du Moulin à Vent Bronchain au Sud et continuant au Nord en un chemin vers Pont-à-Celles. (Voir légende dans la partie folklore).

A ce carrefour, qui jouissait anciennement d'une antique réputation entachée de « sorcellerie », s'élève encore aujourd'hui une chapelle légendaire abritée par un vieux chêne, dit « chêne à chats », dont le nom éveille des souvenirs de sorcellerie antique.

Non loin de là se trouve l'ancienne ferme de Belle-Vue. A Courcelles, d'ailleurs, on a trouvé des vestiges de l'antiquité, des temps de l'âge du fer, dans tous les environs, entre autres, plusieurs médailles, un petit bronze de Domitien et un d'Auguste, qui sont très rares dans les découvertes en Pays Noir.

Non loin de l'église du village, sur un terrain du charbonnage de Courcelles-Nord, on a trouvé également de la poterie et des tuiles romaines à rebord.

En août 1884, le long du vieux chemin de Mons, où se

trouve le cimetière romain et à 3 ou 400 mètres de ce dernier, vers Trazegnies, on a découvert, à 0,60 de profondeur, un pavement composé de gros moellons maçonnés et au milieu, un puits fort profond, de 1 m. 20 de diamètre, de construction admirable, que l'on croit romaine, en moellons calcaires taillés régulièrement à parement concave, pour le cintrage du puits au ciment romain.

De ce puits, on a retiré des tessons de poterie grise, cuits en grès, sans salure, à lustre noir, à cul plat et que l'on croit remonter à l'époque romaine ; des tessons à pincées, blancs à vernis au plomb verdâtre et jaune du XIV^e siècle, des poteries de terre vernissées au plomb noirâtre des XIII^e et XIV^e siècles, des cuillers d'étain poinçonnées d'une couronne surmontant un U sur le manche court, à la manière antique, un morceau de sonnette de forme carrée, plate, en fer, sonnette qui était commune pour les bestiaux à toutes les époques en question.

Toutes ces trouvailles prouvent que Courcelles remonte à la plus haute antiquité et qu'il a été habité par les Belgo-Romains.

D'un autre côté, tout laisse supposer qu'il y avait déjà des constructions dans les bois de Sart d'Hainaut, dans le voisinage des bornes des 4 Seigneuries. Voici, en effet, ce que nous dit une chronique :

«Le sol du bois de Monceau fut le théâtre de mouvements militaires, pendant la campagne de 1794.

Le même jour où Charleroi capitulait, le 26 Juin, les alliés, que commandait le Prince Guillaume d'Orange, y remportèrent un avantage signalé sur les troupes républicaines de Kléber, dont le quartier général était à Souvret, avantage que la reddition de la place de Charleroi rendit inutile, dit Thiers, dans son Histoire de la Révolution Française ».

Le terrain où les troupes se trouvaient était très étendu et venait même du coteau qui termine le territoire communal de Monceau, près de celui de Courcelles. Ce terrain du versant S. E. du plateau de Sart-lez-Moulin n'a été défriché que depuis 1850 et faisait partie du bois de Monceau, nommé aussi bois de Morguy sur les cartes du Chevalier de Beauraing.

Le 17 août 1868, des fouilles furent organisées par des archéologues sur ces terrains. Elles mirent à découvert deux

murailles parallèles, écartées de 4 m. 53 et se prolongeant sur 23 mètres le long du chemin allant jusqu'à la vieille borne des 4 seigneuries.

Entre ces murailles, on trouva plusieurs compartiments outre le couloir, l'un au levant, de 3 m. 30 sur 4 m. 53 ; deux au couchant, l'un de 1 m. 70 sur deux ; un autre de 2 m. sur 2 mètres 10 ; enfin, au delà du mur intérieur, un autre couloir de 83 cm. de large, mais partagé d'abord sur une longueur de 3 m. 30, puis réduit de 1 m. 20, puis aboutissant à un appartement faisant saillie, de 1 m. 20 hors du carré et à l'est, au centre, la largeur est de 3 m. 30 sur 19 m. de longueur.

Tous les espaces évidés ont produit une quantité de tessons de poteries antiques, les uns fabriqués grossièrement, alors que d'autres indiquent les grands soins apportés par les potiers et proviennent évidemment de terres étrangères à nos contrées.

La structure des murs intérieurs, faits au ciment, induit à supposer qu'ils sont très anciens.

Les premières fouilles ont rencontré la partie qui servait de sépulture et les dernières, l'emplacement de la maison d'habitation, qui semble avoir été quelque métairie d'une époque romaine très reculée, si l'on en juge par la quantité énorme de débris de vases en poterie, qui a été mise à jour. Les fonds et les cols brisés représentent plus de 100 vases de toutes dimensions dont un de 0,60 de diamètre. On trouva aussi deux bassins en terre de Beauvois.

D'après M. Cloquet, les murs remontent de 438 à 900, c'est-à-dire à la période franque. Les fragments de bois de charpentes brûlés et la quantité de terre portant la trace de l'incendie indiquent que l'édifice a été incendié au moyen-âge.

On peut supposer que dans les environs, il existait encore d'autres habitations, car, à 700 mètres au devant, des fragments de tuyaux ont été trouvés à 500 m. au N. O. ; sur le territoire de Courcelles on connaît des substructions qui passent pour peu anciennes et qui se trouvent sous l'emplacement nommé « closerie du bois. »

En mars, en cet endroit, on avait trouvé des médailles d'Antoine et d'Alexandre Sévère.

Les coteaux de toutes les collines ont été, dès le III^e siècle de notre ère, couverts d'habitations.

Les conjectures des archéologues sont que la destruction de ces demeures est due à leur situation à proximité des limites des cités de Tongres et de Cambrai, c'est-à-dire dans le champ des guerres que se livrèrent, aux IV^e et V^e siècles, les peuples de la Germanie inférieure et de la Belgique.

CHAPITRE VII.

Enseignement

DANS les temps très reculés, les écoles n'existaient pas, non seulement à Courcelles, mais dans tout le pays de Charleroi ; tout au plus trouvait-on de ci, de là, dans certaines agglomérations, des femmes qui gardaient les petits enfants. Apprendre à lire et à écrire était l'enseignement que donnaient les moines, les prêtres, les clercs, etc. Ce n'est que vers 1500 que nous trouvons les premières écoles dans nos contrées.

Voici, d'après le traité d'Ernest Matthieu « Histoire de l'Enseignement Primaire en Hainaut », page 283, ce qui concerne Courcelles :

« Maître Charles Ziette, nommé le 13 août 1577, premier maître d'école à Braine-le-Comte, habitait, à cette époque, Rianwelz, hameau important de Courcelles. Il y donnait, croyons-nous, l'instruction. L'école était tenue, de 1640 à 1644, par Maître Rigné, chapelain. De 1657 à 1660 par Maître Nicolas Richaire ; de 1672 à 1689, par Maître Jean Hoyos, chapelain. De 1698 à 1701, le chapelain Maître Robert Dusart et le clerc donnèrent simultanément l'enseignement aux enfants du village. Le marguillier jouissait de quelques biens fonds, mais il était obligé par ses fonctions, d'enseigner la jeunesse pendant le cours de l'année. Joseph Bouillon était clerc en 1735 ; A. Bouillon, en 1787 (comptes des pauvres aux archives de l'Etat à Mons, Chambre des comptes numéro 46.630 aux archives générales du Royaume) ; Dawant avait organisé une école dès 1825 ».

Complétons quelque peu cette étude en signalant que Antoine Bouillon était déjà instituteur dès 1770 et que Dawant Jean Joseph (1800) fut nommé le 1^{er} octobre 1824 également.

On enseignait dans ces écoles les branches suivantes : lecture, écriture, grammaire, arithmétique, géographie, histoire et doctrine chrétienne. Ces maîtres tenaient l'école du soir en été comme en hiver. 18 à 20 élèves les fréquentaient.

Il faut aussi ajouter que, dès 1805, Charles Boursier donnait l'instruction aux pauvres, à charge de la communauté.

L'école Dawant était l'une des premières du pays, les rapports d'inspection de cette époque sont très élogieux à son égard, témoin l'article ci-dessous qui est extrait de la gazette « Le vrai Libéral », du 28 mars 1819. Elle publiait un long article sur l'enseignement mutuel où l'on remarquait les passages suivants : « Dans la commune de Courcelles-Hainaut, Monsieur Dawant, qui appartient à une famille dévouée à l'instruction publique et qui est lui-même un instituteur recommandable, vient d'établir dans sa nombreuse école, l'enseignement suivant la méthode adoptée récemment par la société d'éducation que le gouvernement français a créée à Paris. Les progrès rapides des élèves de M. Dawant et les succès étonnants de son école attirent l'attention générale et ne manqueront pas d'exciter parmi les autres institutions, cette noble émulation, cette rivalité de zèle qui produit toujours de prompts et de grands efforts.

Le jury provincial d'instruction moyenne et primaire et M. le Gouverneur du Hainaut ont témoigné à M. Dawant la satisfaction que son zèle, ses sacrifices et ses succès leur faisaient éprouver. L'exemple que donne cet instituteur, si digne d'éloges, ne manquera pas sans doute d'imitateurs. Il s'est acquis l'honneur d'avoir prouvé le premier, que l'enseignement mutuel n'est plus une chose spéculative dans nos provinces méridionales. La possibilité de l'exécution en est démontrée par la plus heureuse réussite et la province de Hainaut aura la gloire d'avoir fourni, à cet égard, les premiers résultats ».

Le gouvernement ne resta pas indifférent à des services d'une pareille importance et par arrêté du 27 janvier 1826,

une gratification de 300 florins lui fut décernée par les soins de Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

Dawant a terminé sa carrière d'instituteur en 1846, après 43 ans de service; il mourut en 1868.

La section des instituteurs de Courcelles Trieu a établi l'histoire de l'enseignement de 1800 à 1900 ; nous extrayons des rapports fournis, certaines notes sur la partie création et organisation, traitée par M. Tillemans, ancien instituteur et directeur des écoles :

« La Révolution de 1830, trouva l'enseignement primaire inorganisé, négligé, oublié même. Aucune loi sérieuse et spéciale ne le régentait. Il était laissé aux soins de particuliers, dont on n'exigeait aucune garantie de capacité et qui se proclamaient instituteurs, dans le seul but de se créer des ressources en enseignant des bribes de lecture et de calcul.

La commune de Courcelles, qui comptait déjà 2250 habitants lors de la proclamation de l'Indépendance de la Belgique, avait subi et subissait encore le sort de la plupart des communes du pays ; à cette époque glorieuse on ne s'occupait guère d'école.

En 1807, cependant, les Dawant frères ouvrirent, au Petit-Courcelles, une école qui jouit pendant près de 30 ans, d'une grande notoriété, même dans les communes voisines. Ils y annexèrent un internat réputé dans tous les environs.

Pour les jeunes gens de 14 à 17 ans, ils donnaient une sorte d'enseignement primaire supérieur qui faisait le principal renom de leur institution. Les familles bourgeoises des environs y mettaient leurs fils en pension.

Les Dawant apportaient tant de zèle et de dévouement dans leur tâche, que le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique de Hollande, leur envoya une somme de 300 florins à titre de récompense et d'encouragement. Leur établissement, qui existe toujours, était situé près de l'église Saint-Lambert. L'aspect monumental de ce bâtiment, les nombreuses fenêtres de son étage, la sévérité de son style font supposer, malgré qu'il est partagé en plusieurs habitations, qu'il a dû être anciennement le siège d'un établissement d'instruction important.

L'élan était donné et les Dawant eurent des imitateurs,

dont le plus connu est Pierre Joseph Grégoire, généralement appelé Maître Pierre.

C'est en 1826, que Maître Pierre Grégoire fonda une école à Trieu-des-Agneaux. Après son mariage avec Dame Lechien, il changea de local et vint s'établir au Trieu. La nouvelle école était plus vaste et mieux aménagée. Encouragé par le succès, il se décida, lui aussi, à joindre un pensionnat à son école. La commune le récompensa de ses efforts et le nomma instituteur en 1846.

Les brillants résultats obtenus par les Dawant au Petit-Courcelles et Maître Pierre, au Trieu, la considération dont ils jouissaient, le respect qu'on leur témoignait, excitèrent le zèle de deux Courcellois : Bernard Adolphe et Lemaître Alexandre.

Le premier fonda une école au Hameau de Reguignies, en 1838, tandis que l'année suivante, en 1839, le second s'établissait instituteur à Forrière. Cette dernière institution subsista jusqu'à l'ouverture des nouvelles écoles de Forrière, en 1875.

D'autres écoles de moindre importance furent créées à diverses époques dans l'un ou l'autre quartier de Courcelles : Une école évangélique protestante fut établie à Trieu-des-Agneaux. Elle fut assez longtemps tenue par un nommé Herman. Des allemands, les frères Becker, vers 1870, vinrent ouvrir un pensionnat dans un bâtiment de la rue de Marchiennes, connu alors sous le nom « Maison Eloy ». Ce pensionnat ne connut que de mauvais jours et fut bientôt fermé. Vers la même époque, un prêtre, sauvé de France, ouvrit une école à la Motte. De toutes ces écoles, la seule qui mérite une mention est celle qui fut ouverte à Forrière par un nommé Votion, dont le fils, docteur, habite encore la même rue. Ouverte en 1870, elle ne fut fermée qu'en 1880.

La loi de 1842 obligeant les communes à créer, chacune, une école communale au moins, le conseil communal de Courcelles, pour se conformer aux prescriptions légales, se décida à nommer un instituteur ; ce ne fut cependant qu'en 1846 que la nomination eut lieu et que Maître Pierre fut choisi pour occuper le nouvel emploi.

La classe de Maître Pierre fut bientôt archi-comble, car plus de 200 élèves !a fréquentèrent régulièrement. C'était trop.

un deuxième instituteur s'imposait. La chose traîna pourtant et ce ne fut que vers 1858 que M. Augustin Lemaître fut désigné comme sous-instituteur. Les locaux devenaient exigus et malsains. En 1866, Maître Pierre et Augustin Lemaître prirent possession des magnifiques bâtiments élevés sur la place du Trieu.

La création d'une nouvelle école à Forrière fut décidée en 1875 ; l'année suivante, elle était ouverte par MM. Raick et Alfred Lemaître. L'enseignement se développait ; un troisième instituteur était nommé au Trieu et en 1878, les écoles de la Motte ouvraient leurs portes sous la direction de M. Alfred Lemaître. En 1885, les importantes sections de Trieu-des-Agneaux et de Reguignies étaient dotées chacune d'une classe inférieure. En 1894, Sart-lez-Moulin était l'objet de la même faveur. L'école de Forrière fut agrandie en 1895 et celle du Trieu exhaussée en 1898 et en 1905 et divisée en 1910.

Des écoles gardiennes furent successivement créées dans les principaux hameaux de la commune. Celle de Forrière, en 1880, Reguignies en 1885, Trieu en 1894, Sart-lez-Moulin en 1896, La Motte en 1901, Petit-Courcelles, 1905. Wartonlieu, Nouveau-Monde en 1919.

De 1920 à 1930, de nouveaux locaux furent construits au Petit-Courcelles, Motte, Wartonlieu — Ancienne Maison Communale — Trieu des Agneaux, Sart-lez-Moulin, etc., et quantité de cours furent dédoublés.

La promulgation de la loi de 1879 amena l'institution d'une école catholique dans la rue de Marchiennes, elle fut supprimée en 1889. Cette même loi provoqua la création de cours d'adultes au Trieu, Forrière, Motte. Vers 1896, chaque siège d'école d'adultes fut divisé en deux sections, une inférieure et une supérieure. Quelques années plus tard, les mêmes cours étaient institués à Trieu-des-Agneaux et Reguignies.

L'école libre de la rue de Marchiennes fut bâtie en 1882 ; elle servit d'abord pour les garçons ; quelques années plus tard, elle devint succursale de l'école des filles du Petit-Courcelles, installée vers la même époque, d'abord à la rue de Hulet (actuellement rue Ph.-Monnoyer), ensuite dans une maison faisant face à la cure. En 1909, elle redevint école des garçons.

L'école pour filles fut transférée en septembre 1909 dans les locaux qui ont été construits derrière l'église de Sartis, rue du Temple.

Les écoles libres des filles de Forrière datent de 1880, tandis que les écoles des garçons ont été installées en 1914. Ces dernières avaient été ouvertes, peu de temps avant, dans la maison Piéron ; elles portent le nom d' « Ecoles St-Albert ».

Ajoutons qu'un pensionnat de dames françaises est venu s'installer au château de Miaucourt, vers 1905.

Une école industrielle a été créée par décision du conseil communal en date du 8 avril 1897. Un arrêté royal du 26 avril 1897 autorisa le ministre de l'industrie et du travail à prendre les dispositions d'organisation. Elle fut inaugurée le 1^{er} octobre 1899. La direction fut confiée à M. Anatole Joumaux, ingénieur directeur des travaux à Courcelles-Nord. Il a été remplacé en 1921 par M. Matagne Léon, ingénieur, professeur à l'école spéciale des techniciens à Charleroi. Pendant l'année scolaire 1899-1900, première année d'existence, le nombre des inscriptions a été de 475, dont 54 jeunes filles. L'école a toujours prospéré et est l'une des premières du bassin de Charleroi. 30 professeurs y donnent les cours préparatoires techniques et commerciaux. (Voir la photographie des écoles du Trieu).

Dès 1910, on institua les quatrièmes degrés pour filles et garçons. Les cours de coupe, lingerie, couture, confection d'abord installés, en 1907, au Petit-Courcelles, Motte et Forrière, furent concentrés dans l'ancienne maison communale à Courcelles-Centre.

L'école ménagère créée par le charbonnage de Courcelles-Nord, en 1898, a fonctionné sous la direction de la régente Madame Eloy-Bierlaen. Cette institution fut ensuite reprise par la commune et installée dans la maison Gomez Félix, rue Philippe-Monnoyer. Lors de la création de l'école professionnelle à Courcelles-Centre, ce cours fut transféré dans les mêmes locaux et la titulaire Mademoiselle Mascaux Juliette se vit confier un cours de modes.

Par arrêté ministériel, en date du 29 mars 1923, une classe spéciale à tendances ménagères (la seconde en Belgique) fut admise aux subsides de l'Etat. Elle avait été ouverte

Le 11 novembre 1922. Elle est accessible aux enfants qui fréquentent l'école primaire mais qui ne peuvent atteindre le quatrième degré ; cette classe est dirigée par Madame Poquette, maîtresse spéciale.

En 1926, l'administration communale créa une école de musique dont la direction fut confiée à M. André Souris. Elle est installée dans les locaux scolaires de Trieu-des-Agneaux, Forrière et Motte et comprend 12 professeurs.

La loi du 17 octobre 1921, a fait obligation aux communes de créer dans chaque localité une bibliothèque publique. Le 27 octobre 1923, la création de cette œuvre d'instruction et d'éducation populaires était décidée. L'ouverture officielle se fit le jeudi 5 juin 1924. M. Jules Bastin en est le bibliothécaire. Dès le début, la bibliothèque connut la faveur du public Courcellois ; cependant, elle ne possédait que 1073 ouvrages. Après 6 mois d'existence, elle enregistrait 5.333 prêts. Pendant l'année 1929, il y eut 23.209 prêts au dehors et plus de 2.000 communications sur place.

La bibliothèque publique communale, installée à l'Hôtel de Ville, premier étage, est accessible à tout le monde et absolument gratuite ; elle est ouverte les mercredis et samedis de 5 à 7 heures du soir, pour les adultes et les jeunes gens, et les jeudis, de 2 à 4 heures pour tous les enfants âgés de 6 ans au moins.

CHAPITRE VIII.

Vie Sociale et Folklore

Jeux — Fêtes — Sociétés



VOULOIR dépeindre la vie particulière des Courcellois, dans les temps préhistoriques, est chose impossible, aucun document ne concerne cet objet. La vie de nos aïeux devait être celle de tous ceux de l'époque : simple, rustique, miséreuse. Avant l'introduction de la pomme de terre, ils se nourrissaient principalement de pois, de fèves et de pain; la viande provenait de la volaille et du gibier. On la mangeait avec les doigts et l'on buvait dans des cornes. Au XVII^e siècle, l'alimentation devint plus substantielle; cependant beaucoup de familles commençaient à élever des cochons et chaque année, vers les mois de septembre ou d'octobre, on faisait des « trippes », suivant l'expression courante. La viande était mise en saloir et à chaque repas du midi, on mangeait soit un morceau de lard, soit de jambon, avec de la salade où pommes de terre et légumes étaient mélangés. Le plat était placé au milieu de la table et chacun y puisait droit devant soi. Le proverbe de l'époque ne disait-il pas « toutes les bouches sont sœurs ».

Les maisons étaient petites, malsaines, n'ayant pour pavement qu'une aire en argile battue avec du sel et comme vitres du papier huilé ; elles étaient couvertes de chaume et la porte de façade était divisée horizontalement en deux, la partie du dessous restait la plupart du temps fermée, tandis que la supérieure était ouverte pour donner l'air et la lumière. Il y

avait peu de mobilier, mais dans chaque maison il y avait un coffre en chêne.

Vers 1700, les Courcellois ont commencé à fabriquer des briques, que l'on cuisait avec la terrehouille. Les cabanes de torchis firent place aux habitations solides et un peu plus salubres. Cependant on n'utilisait les moellons ou les pierres qu'aux angles. Les murs élevés au delà de 5 mètres possédaient des contreforts remarquables.

Jusqu'en 1860, l'éclairage se faisait à l'huile de colza, par des lampes et puis par des quinquets. Vint alors le pétrole qui fut détrôné par le gaz, actuellement abandonné lui-même pour l'électricité.

En 1820, il existait à Courcelles une société de bienfaisance mutuelle, ayant pour but principal de faire donner des soins à ses membres dont le nombre était de 278. Ils payaient un florin par an. Le bureau de bienfaisance intervenait pour une somme annuelle de 69 florins pour ses 69 pauvres. Le docteur Crespin fut le premier à donner les soins médicaux, puis vint le docteur Philippe-Joseph Roulez, de Gouy-Iez-Piéton, qui, en 1824, soignait alors 400 membres à raison de 20 sols par an. Le comité de cette société de bienfaisance était composé de Thomas Fontaine, 1^{er} assesseur et président; MM. P.-J. Lemaître, L. Taminiaux et L. Gilbert.

Voici la copie d'un billet affiché à l'église le 14 novembre 1824, se rapportant à cette société : « A messieurs les membres de la société de bienfaisance mutuelle de la commune de Courcelles. Nous ne voyons point sans éprouver de l'inquiétude que plusieurs personnes, quoiqu'ayant joui de l'avantage appréciable que chaque sociétaire a de se faire traiter, ainsi que sa famille, pour une somme modique, pendant une année entière, par un médecin dont l'habileté et le zèle sont connus de tous, osent différer de satisfaire à l'obligation qu'ils ont contractée de payer ce qui est dû si légitimement au médecin. Si nous voulons réellement conserver le même avantage en 1825, il faut que ceux d'entre nous qui n'ont point payé la somme entière de ce qu'ils doivent pour 1824, la versent sn mains du secrétaire de la société, en la chambre commune, avant le jour du dimanche 21 de ce mois, vu que le dit jour, à la sortie de vêpres, tous les sociétaires sont invités à s'y ren-

dre pour vérifier la liste des retardataires, qui sera ensuite remise en mains du dit médecin, lequel, dans l'intérêt de la société, devra former son état, afin de faire payer ceux qui ont eu besoin de son ministère et qui n'auront point satisfait pour l'année 1824. Nous nous flattons que dans l'intérêt général, les sociétaires ne négligeront point de se rendre aux lieu et jour ci-dessus fixés, pour, autant que possible, ne pas perdre le grand avantage que nous avons maintenant. Si nous nous condamnons nous-mêmes à nous priver des soins de ce médecin, nous aurons à nous en repentir plus tard ».

*
* *

JEUNESSE.

Vers 1826, il existait, à Courcelles, une autre société dite de jeunesse et qui possédait un drapeau sur lequel était inscrite la devise: «La Concorde à jamais». Cette société organisait la fête patronale St-Lambert et se montrait surtout aux processions et fêtes religieuses. Nous avons trouvé une convocation qui avait été placée à l'issue des vêpres, du 29 octobre 1826 et qui convoquait les jeunes gens pour se «concerter» sur ce qui avait rapport au comité et à l'organisation de la messe chantée en faveur de Sainte-Barbe.

JEU DE CROSSE.

Le jeu de crosse a connu de la vogue, de 1820 à 1870 et les dimanches d'hiver, après-midi, on rencontrait toujours des joueurs sur les prairies du Trieu, Reguignies et Petit-Courcelles, mais le Sécheron était le lieu favori.

JEU DE CARTES.

En 1790, il y avait un jeu de cartes à la ferme de Corbeau et un à la cure; c'était un très grand honneur que d'être invité à jouer aux cartes. Après 1800, les particuliers façonnèrent eux-mêmes des cartes et ce n'est que vers 1840, que ce jeu devint tout-à-fait populaire à Courcelles.

Les vieux Courcellois étaient très amateurs du « piquet », ils se réunissaient à jours et heures fixes, dans leur café pré-

fééré. L'enjeu était souvent minime, pourtant à certain moment on joua pour de fortes sommes. On raconte à ce sujet qu'un groupe de joueurs avait une table et faisait bon jeu, chaque soir, chez Gilmont, rue Carnière. Ce dernier ayant perdu 1110 francs, qu'il ne paya jamais, à Nicolas Lacassaigne, habitant rue de Marchiennes, vis à vis de Tahon, ce Lacassaigne plaça une pancarte, qui resta longtemps au-dessus de sa porte : « Ici on donne des leçons de piquet à 1110 francs ».

COMBAT DE COQS.

Les combats de coqs ont très souvent passionné les Courcellois. Les amateurs élevaient des coqs lombards; dès l'âge adulte, le coq de combat était soigné, éperonné d'acier ou de corne, huilé, massé, etc. Aux jour et heure convenus, les intéressés se réunissaient à l'un des cafés suivants : Moreau, rue de Marchiennes ; Daminet, rue d'Hamal et Sentier de la Forge ; Josy, rue des Culots ; Meurée, au Trieu ; Vandam, rue de Binche, etc. Ces combats étant prohibés, la gendarmerie en faisait la chasse, mais les « coqty » cherchaient à déjouer les desseins de la police. Ils avaient recours à un homme de paille désigné sous le nom de « djamb' de bos » qui, moyennant les droits d'entrée fixés à 25 centimes par personne, mettait les coqs « au parc » et répondait du procès éventuel. Un « mouchard » faisait le guet, et, à l'annonce d'un « suspect », il donnait un coup strident, et en un clin d'oeil, le parc était vide. Pourtant des gendarmes en bourgeois parvenaient quelquefois jusque l'arène ; alors, ils saisissaient les coqs et verbalisaient. Les nombreux paris, entre amateurs, ont fait perdre des sommes rondellettes aux ouvriers. D'autre part, chaque combat se terminait, non seulement par la mort de la victime, dans d'atroces souffrances, mais par des souleries et des querelles entre les partisans et les animateurs.

COLOMBOPHILIE.

En revanche, les concours de pigeons étaient plus paisibles. Les anciens colombophiles Courcellois participaient à des concours organisés par des personnes intéressées et les constatations se faisaient à la montre, ce qui obligeait les concurrents à courir avec le pigeon jusqu'au local.

En 1896, lorsque les appareils de contrôle furent inventés, des sociétés se formèrent pour en acheter en commun ; ces groupes avaient leur local chez Jacques Bernard, au Petit-Courcelles ; Evrard Jacques, au Scaude ; Albert Lemaître, rue de Sartis ; Emile Bastin, rue Reguignies ; Botman, rue Carnière ; Salvéniac, rue Motte ; Guery, rue Glacerie ; Vilain, rue Godet et Wansaert, rue Wartonlieu.

Vint ensuite l'organisation en Fédération Nationale avec des groupes provinciaux, des sous-comités et la réunion de toutes les sociétés par commune. Actuellement, chaque amateur possède son appareil de contrôle et le point de situation de chaque colombier est fixé par un spécialiste.

Les présidents de la Fédération de Courcelles furent successivement : Daune Eugène ; Cheruy Paul ; Hanappe Gustave et Omé Jean-Baptiste. Les secrétaires furent Mascaux Florian, Bastin Emile, Ville Jules et Daminet Clovis. Le local passa successivement chez Deknop, à Sartis ; Casino, au Trieu ; Bernard Firmin, rue Ballon ; Boite, au Trieu ; Beugnies, rue Trieu et enfin, au cinéma Moderne. Il y a environ 450 membres fédérés à Courcelles. Les concours s'effectuent toujours en France, cependant en 1892, ils eurent lieu en Allemagne.

JEU AUX ANNEAUX.

Il y a une quarantaine d'années, les fils de fermiers, organisaient encore à « Hulet » (rue Ph.-Monnoyer), un carrousel hyppique aux anneaux. Les cavaliers, sur des chevaux de course, trottant ou galopant, suivant le programme, devaient, à l'aide d'une broche pointue, enlever un anneau suspendu à un travers de poteau. — Ce sport eut beaucoup de succès ; il fut, plus tard, remplacé par le même carrousel à vélo, mais détrôné aussitôt par les courses cyclistes.

PATINAGE-

Jusqu'en 1905, les eaux du ruisseau de Leuze, venant de Gosselies au « Piéton », débordaient chaque hiver, sur plusieurs hectares de campagnes du Grand Conty, dénommées : « Les Bancs ». Quand la gelée transformait cette surface en une immense glace, toute la jeunesse de Courcelles se donnait rendez-vous pour patiner. Les adroits évoluaient avec grâce,

tandis que les débutants pirouettaient ou tombaient sans grand mal. Un nommé Deghistelle, habitant la Motte, était passé maître dans l'art de patiner et faisait l'admiration de tous les spectateurs. Il n'était pas seulement un as dans ce sport ; il fut premier avec Hector Baudelet à utiliser le vélocipède. Perché sur une grande roue, alors que celle de derrière était minuscule, le cycliste faisait à peine 8 kilomètres à l'heure. Beaucoup de Courcellois se rappelleront certainement le premier circuit sur la Place du Trieu, où l'« homme cheval », en compétition avec le vélocipède, prétendait vaincre ce dernier. Après une quinzaine de tours, l'homme abandonnait.

JEU DE BALLE.

Le jeu de balle a toujours été le sport favori des Courcellois et les amateurs, sans cesse plus nombreux, ont suivi les luttes avec grand intérêt. Témoin la lettre ci dessous envoyée par la ville de Binche, le 12 juin 1819, à la Société « Les joueurs de balle et de quilles de Courcelles » :

« Nous vous prions de venir jouir des amusements publics qui auront lieu en cette ville et à concourir aux prix qui seront exposés et participer aux jeux de balle et de quilles, le jour de la kermesse de Binche, le 4 juillet prochain. Les prix du jeu de balle consisteront : 1. En une belle balle en argent et cinq tabatières aussi en argent, dorées intérieurement, pour la partie gagnante : 2. Cinq demi-douzaines de cuillères à café aussi en argent. Pour le jeu de quilles, les prix consisteront en un beau cœur doré et quatre demi-douzaines de cuillères à café en argent pour les gagnants et quatre beaux pots d'étain pour les concurrents. Vous recevoir avec honneur et honnêteté, vous prodiguer les agréments à désirer, sera l'objet des soins de l'administration locale ».

La ville de Gosselies avait, la même année, invité nos joueurs de balle, au nombre de huit, à aller à la Saint Jean, le dimanche 7 juin 1819. Les prix étaient : 5 montres en or, 5 montres en argent, une épingle en or d'un louis; la lettre de Gosselies ajoute : « La tranquillité publique est garantie ; sûreté et protection est assurée aux joueurs qui honoreront la fête. »

De cette époque lointaine, nous n'avons pu trouver le

nom des joueurs de balle, mais dès 1870, nous rencontrons une bonne partie composée de François Jonet, Lambert Bizet, David Lemaître, Stiénon Alphonse et Watillon de Souvret.

Vint ensuite Léon Broquet, qui débuta avec Bruxelles-Dehanschutter et continua ensuite dans d'autres parties, car de 1888 à 1894, il n'y avait pas d'autres bons joueurs à Courcelles.

En 1895, on joua à la main, tête à tête ou deux contre deux; on continua ainsi plusieurs années, mais en utilisant le gant pour chasser. Le jeu à la demi-dure est sorti de Courcelles et la première lutte eut lieu contre Trazegnies. Beaucoup d'amateurs se rappelleront sûrement les luttes mémorables entre Lafaille et François Jonet contre Seghin dit Malou et Charles Henry et ensuite Broquet et Jonet contre les mêmes.

Des parties se sont ensuite formées et des luttes eurent lieu entre Courcelles-Meurée et Trazegnies-Malou, puis Ferdinand Lafaille dirigea la partie de Courcelles durant 25 ans consécutifs et les plus belles luttes furent contre les terribles adversaires Trazegnies-Malou, Aiseau-Fay et Baulet-Vendy. Le groupe de Courcelles avait alors une réputation de première classe ; en 1897, il gagna un réveil, une garniture de cheminée et d'autres objets à une lutte importante à Nolicamps,

En 1898, on joua le premier championnat, à la Brouche-terre, à Charleroi. Courcelles arriva près du but, mais, analemment, Trazegnies fut vainqueur. A ce moment, tout le monde suivait les luttes avec acharnement et l'esprit de clocher provoquait de nombreux incidents dans les groupes de plus en plus nombreux des supporters. En 1912, on commença à jouer en semaine et de belles luttes eurent lieu contre Marchiennes (Magne), Fleurus (Tamenne) et beaucoup d'autres, mais Courcelles a toujours tenu la tête du classement. Qui ne se rappelle le championnat de 1911, à l'exposition de Charleroi, où Courcelles sortit avec le premier prix, contre Fleurus en présence de 8000 spectateurs. En 1914, Courcelles arriva à la décision du championnat de Belgique, à la petite balle, contre Jumet (Mouteau) ; la lutte finale devait avoir lieu à Charleroi, le 15 août, mais la guerre survint. La partie de Courcelles joua, par la suite, des luttes de bienfaisance, pour

les soldats prisonniers. Elle envoya des gants en Allemagne, etc.

En 1919, la demi-dure n'était pas encore remise en vogue et Lafaille se fit inscrire en première catégorie, à la petite balle. De nombreuses fois la partie Courcelles (Lafaille) se mesura avec les autres et sortit vainqueur régulièrement. Elle se composait de Depasse Eusèbe, Heureux Gustave, Vanderest, Hainaut, avec Fernand Lafaille comme chef de partie. En 1920 Lafaille démissionna et la partie fut reformée sous le nom « La Royale », avec Magne, Géhu et consorts.

En 1920, « La Mottoise » a été constituée, pour le jeu à la pelote, sous la présidence de M. Catrain; M. Lange Désiré lui succéda, en 1925. Les joueurs sont : Collignon Fernand, Depasse Joseph, Dillien Pierre, Vilain Florisse, Sylvain Courtois ; suppléant, Cornet Clément.

Relativement au jeu de balle, il est intéressant de faire remarquer que la première balle d'argent que le Roi a offerte à la demi-dure, a été gagnée par Lafaille, au championnat du Hainaut, au Petit-Courcelles, en 1907.

ART MUSICAL

Parmi les Courcellois qui favorisèrent l'éclosion de l'art musical, nous citerons, entre autres, Philippe-Joseph Meurée, né en 1829. A 7 ans, il étudia le violon et eut pour maître, le ménétrier Boniface Goutière. A 10 ans, il «faisait danser » les couples aux salons Marie Molle (ciné Moderne) à Louise-Jean Kédor (maison de la veuve Jorion, rue Reguignies) et à Poto (maison à côté du Java). Malgré le plaisir que son père en éprouvait, il ne voulut plus continuer, il était humilié de faire la collecte, après chaque danse. Pierre-Joseph Wéry, chef de musique à Gohissart, lui donna des leçons et parvint à le faire jouer de tous les instruments, sauf le piano. En 1848, il donnait des leçons particulières dans toutes les maisons bourgeoises. Ensuite l'administration communale le désigna professeur à l'école de musique qu'elle venait d'établir. Les cours d'instruments et de solfège se donnaient le lundi toute la journée, pour les filles et les garçons. De plus, il était à la disposition du personnel enseignant pour l'exécution des chants aux distributions des prix. En ce temps-là, les notables avaient

formé une symphonie et une chorale Saint-Lambert, et Meurée faisait partie du quatuor réputé. Peu après, M. Meurée forma une société instrumentale chez Louis Ghislain (dit Ballon) ; Pierre Wéry en fut le directeur. Ce dernier ayant démissionné fut remplacé par Philippe-Joseph Meurée.

Après la mort de son épouse, il délaissa la musique, mais y revint en 1869, pour former l'harmonie du Petit-Courcelles. Elle périclita, puis progressa, sous la présidence de M. Dumonceau, ingénieur à Courcelles-Nord. Ayant démissionné, Meurée forma des élèves et avec eux, une société rivale. Plus tard, il devint flûtiste de l'harmonie de la Glacerie, puis répétiteur. Par la suite, l'administration communale supprima sort cours de musique, mais il continua à former des élèves dont l'un des derniers fut notre talentueux Edgard Druine.

Vers 1830, il existait à Courcelles, une société d'harmonie qui comptait 45 musiciens. Elle participait régulièrement aux fêtes religieuses. Elle vécut une vingtaine d'années. Plus tard, on connut la musique de la garde civique, qui donnait régulièrement des concerts aux fêtes communales.

L'Harmonie des Glaces de Courcelles fut fondée en 1873. Elle comprenait les principaux éléments du personnel de la glacerie, tant employés qu'ouvriers spécialisés. La plupart étaient originaires de la Basse-Sambre et avaient notamment appartenu à la société des Glaces de Sainte-Marie d'Oignies, réputée pour la haute valeur de son harmonie. Installé à Courcelles, ce groupe, passionné de musique instrumentale, se réunit, en 1873, pour former un embryon de société, qui devint, en 1875, l'Harmonie des Glaces de Courcelles et eut pour chef, jusqu'en 1896, M. Jules Hanappe. Grâce à la création d'une sévère école de musique pour solfège et instruments, la société prospéra rapidement, pour atteindre, vers 1880, le nombre de 80 exécutants. Elle donna, avec succès, des auditions dans plusieurs grandes villes du pays et de l'étranger. En 1896, des événements d'ordre industriel provoquèrent la fin de cette belle société.

La Fanfare Ouvrière de Courcelles fut fondée en 1890, sous la présidence de Lemaître. Elle eut pour local, la Maison du Peuple de Courcelles-Centre. Elle se transforma en Harmo-

nie, quelques années plus tard et connu, pendant de longues années, M. Emile Noël comme président. Son successeur est M. Souplit Pierre, depuis 1921. M. Pierre Allard en est resté le chef depuis plus de 30 ans, tandis que quelques musiciens fondateurs, sont encore exécutants. Cette société obtint de nombreux succès aux concours de Reims, Cambrai, etc.

La Fanfare Indépendante fut créée en 1883, par M. Emile Druine. Ses 24 musiciens se réunissaient dans son atelier de menuisier. Elle était dirigée par Pierre Cornille. Le 1^{er} mai 1884, elle devint Fanfare «La Concorde », sous la direction de M. Cambier Désiré. Elle fut présidée successivement par MM. Ganty J., Lefèvre Gustave, Lepage Jean-Baptiste, Jules et François Petit, Denegry Hector et Maurice. Quoique son action se soit éteinte depuis 1924, elle n'est pas dissoute. Il y reste deux musiciens fondateurs : Alphonse Bourgeois et Trempont Aimé.

La société des **Fanfares de Courcelles** a été constituée le 1^{er} juillet 1863, avec siège social Place Saint-Lambert, dans un immeuble appartenant à Monsieur Paul Helsen. A la constitution il y avait 32 exécutants. Les directeurs qui se sont produits depuis sa naissance jusqu'à ce jour sont : Meurée Joseph, Wustefeld Léon, Biche Léon, Gilbert Henri, Dartevelde Jules, Lardinois A., Navarre Achille, Cambier Désiré, Malengré Augustin, Tasse Victor, Cornet Léon, Cavrot Joseph, Boitte Hubert, Lessines Fernand, Detournay Arthur et Houze Oscar.

Les présidents qui ont conduit la société sont : Eugène Dumonceau, Charles Reul, Augustin Beunier, Lambert Goutière et Joseph Tonnon. La société fut autorisée à porter le titre de « Société Royale des Fanfares de Courcelles », par S. M. le Roi, le 21 septembre 1919. En 1925, le goût des élèves se portant vers les instruments en bois, la société a modifié son école de musique, et nommé un professeur diplômé d'académie. De plus, la société a changé son titre, qui est actuellement « Société Royale Philharmonique de Courcelles ».

L'Harmonie Libérale a été créée vers 1925, elle fut dirigée par M. Wansart, ensuite par M. Cawet. La présidence passa de M. Léonard Jules à M. Lemaire Ed,

SOCIÉTÉS DRAMATIQUES.

Vers 1870, Auguste Laurent, le grand Mascaux et Alexandre Ghislain créèrent « L'Union Fraternelle », société dramatique. Le succès obtenu par ce cercle l'amena à jouer de nombreuses pièces durant une dizaine d'années. Auguste Laurent écrivit « L'Ancien et le nouveau Courcelles », revue locale qui fut jouée, pour la première fois, le 15 mars 1874. Plus tard la société se divisa. Un groupe, dirigé par Aug. Laurent, quitta le salon du Ballon et s'installa au «Waux-Hall». Les autres demeurèrent fidèles à l'ancien local et fondèrent une nouvelle société, qui prit le nom de « Les Unis et Libres », président F. Eliaers, secrétaire Edouard Lemaître. Vers 1886, un cercle nouveau fut créé avec les débris des deux autres: « Les Anciens Amateurs »; Auguste Laurent était toujours le promoteur. Ils furent remplacés, plus tard, par le « Club des Jeunes », groupant Lemaître, Godsibois, Jonet et consorts. Ce club était régi par De Nancy, auquel succéda Marcel Richard, ex-directeur de l'Eden-Théâtre de Charleroi. Disons, en passant, qu'Auguste Laurent, qui avait obtenu un très vif succès avec sa revue, a écrit d'autres œuvres, qui ont été exécutées à Courcelles, notamment « Un Drame dans les Houillères », « Les inconvénients du célibat », « La revue de Gosselies », « In lend'moin d'carnaval à Binche », la revue « Courcelles-atractions », « La flûte enchantée », « In drôle di pindu », « In voyachje de noce à Bruxelles », etc.

Après 1900, plusieurs **sociétés dramatiques** ont vu le jour, notamment Le Cercle Caritas, La Cordiale, Wallon-Toudis, je Cercle de Sartis, etc. ; mais le Cercle Dennery, fondé vers 1908, mérite d'être signalé, pour sa longue vie.

Une **société chorale** fut fondée en 1884, chez Cyrille Coquette, à la Reguignies et dirigée par celui-ci. Son président était Jules Dehon et son secrétaire Henri Lagneaux. Elle subsista jusqu'en 1886. Plus tard vint la chorale « La Ccurcelloise », présidée par Druine ; secrétaire, Lemaître Edouard. Cette société connut de bons et de mauvais jours et parvint, après avoir pris le nom de Union Chorale, à se maintenir jusqu'à présent. Son président actuel est M. Delpierre Alfred.

Une chorale neutre, « Les Echos des Terrils », vit le jour en 1909, elle fut dissoute vers 1920.

Une société des **anciens militaires** fut créée à l'initiative de M. Coulon Evariste et Michaux François, le 7 septembre 1902. Elle avait comme président, Prévost Armand ; vice-président, Bourgeois Alphonse et secrétaire, Glavie Hector. Elle connut des années de prospérité et comprit : 1° Une section dramatique, qui se produisit pour la première fois le 3 janvier 1904, sous la régie de M. Alexandre Godsiabois.

2° Une section musicale, qui patronna l'harmonie. Celle-ci donna le premier concert le 26 février 1905, sous la direction de François Guerrero.

3° Une section de gymnastique qui donna sa première démonstration à Trazegnies, lors de l'inauguration du drapeau des anciens militaires, sous le commandement de Victor Soudan.

4° Une section de retraite reconnue par A. R. du 21 août 1905. Cette dernière section est la seule existant encore quoique la société compte encore 120 membres. La présidence des anciens militaires a été successivement assurée par MM. Prévost, Lagarde, Godeau, Douret et Félicien Wauthier. La société compte encore deux fondateurs: Eloy Ernest et Bourgeois Alphonse.

Parmi les anciennes **sociétés d'agrément**, nous pouvons citer : « Les bons Clowns du Trieu », ayant leur local au « Waux-Hall », actuellement le Cinéma Royal. Président, Léon Herremans; secrétaire, Armand Cambier. Cette société organisait chaque année une cavalcade, dont la plus célèbre est celle de 1898. On y voyait notamment « Cambrinus », représenté par M. Beunier, marchand de vaches. Il pesait 120 kilogs et était perché à cheval sur un foudre de 1000 litres, posé sur un char ; il était suivi par Ovide Lambiotte, dans une charrette à chiens.

On a aussi connu, en 1896, «Travail et Progrès», société de gymnastique comprenant 40 adultes et 60 pupilles. Le président était Léon Herremans et le secrétaire Prévost Armand. Le directeur était Soudan. Cette société a obtenu de nombreux prix dans les concours régionaux.

Vers 1900 s'est fondée une **association des commerçants** du Trieu, sous la présidence de Fernand Poquette, secrétaire Herremans. Son but était d'organiser des fêtes publiques et des cavalcades au profit des oeuvres de bienfaisance.

En juin 1909 s'est fondé, à Courcelles-Trieu, le cercle « Les Sans-Nom », dont il reste trois fondateurs : P.-J. Depasse, Victor Laurent et Herremans. Le but de ce cercle est d'organiser des bals en hiver ; ce cercle existe toujours, chose assez rare.

L'Association des **Elèves Diplômés** de l'Ecole Industrielle a été fondée en 1905, sous la présidence de M. Désiré Tillemans. Les statuts ont été révisés en 1924 et l'association a pris le nom de « Semailles ». C'est une oeuvre post-scolaire qui organise, chaque année, de nombreuses soirées récréatives et des excursions.

Le 18 mars 1908 s'est constituée une oeuvre d'assistance, connue sous le nom « **L'Hospice de Courcelles** ». Président Alphonse Wustefeld; secrétaire, Olivier Ghislain; trésorier, Alphonse Bourgeois. Cette oeuvre a pour but de recueillir des fonds pour l'érection d'un hospice à Courcelles. Les statuts furent remaniés en 1912 et la trésorerie passa à Emile Noël, le 16 septembre 1912. La guerre a arrêté l'élan de la société et les fonds recueillis ne sont guère importants.

Nous extrayons du tome XXV, page 89, du Bulletin de la Société Archéologique de Charleroi, les lignes suivantes ; Une médaille se trouve au musée et indique : concert du 15 juillet 1877 Courcelles; la première et la dernière ligne de l'inscription sont courbées en formant un cercle complet. Le millésime est entre deux oiselets voletant au-dessus et en dessous. La dernière ligne est entre deux quintefeuilles, elle porte le numéro 564, diamètre 0,052, à l'avvers la tête de Léopold II.

Il s'agit d'une médaille donnée à une société de musique, à l'occasion d'un festival organisé sur la Place du Trieu, par l'Administration communale.

FOLKLORE.

Nous ne connaissons pas l'origine des fêtes communales de Courcelles, mais, d'après les dires de nos ancêtres, il s'agit de l'extension de la fête religieuse Saint-Lambert, patron de l'église. Cette fête se célèbre le dimanche qui suit le 17 septembre. Au début du siècle dernier, alors que l'industrie prenait naissance et que les salaires venaient d'augmenter de quelques centimes, des boutiquiers entreprenants, se hasarderent de vendre des fruits et divers objets de mercerie à l'issue des vêpres de la fête paroissiale. D'année en année, le nombre des échoppes augmenta, tandis que la musique, qui avait assisté à la messe solennelle, était invitée par la jeunesse à donner concert, sur un kiosque improvisé, en l'occurrence un chariot de fermier. La fête religieuse fut régulièrement suivie d'une « ducasse », avec bal champêtre. Bientôt, le quartier du Trieu, qui disposait de la Grand'Place, où il était possible de placer des « baraques », réclamait une part de la fête. D'accord avec la jeunesse, l'administration communale organisa la kermesse le dimanche et le lundi, au Petit-Courcelles et le mardi et jours suivants, au Trieu. Selon la tradition qui s'établit alors, on reconduisait la ducasse du Petit-Courcelles au Trieu, le lundi après-midi. Un cortège se formait près de l'église et toute la jeunesse, musique en tête, déambulait de cabaret en cabaret, d'une place à l'autre. Constatant que le « Trieu » avait obtenu l'autorisation d'organiser des fêtes, d'autres quartiers voulurent, eux aussi, avoir leur part des réjouissances et l'administration communale leur désigna un jour. Le jeudi a été consacré au quartier de Reguignies, pour y célébrer la fête à « vitoulets ». Le vendredi a été réservé au Sartis, pour la fête à « moules », tandis que la Motte choisissait le samedi, pour la ducasse à « canadas ».

Jusque 1914, ces trois dernières coutumes étaient respectées et l'humour wallon s'y donnait libre cours. Toute réjouissance ayant été suspendue pendant la guerre, ces fêtes ont été particulièrement délaissées. Il est pourtant regrettable de voir disparaître ces joyeux usages d'antan.

Avec le temps, chaque bout de rue obtint l'autorisation d'établir sa « ducasse ». En 1910, on en comptait 36 et jusque

trois, le même dimanche. L'administration communale dut mettre un frein à ces excès et la guerre de 1914 remit les choses au point. Actuellement, il ne subsiste que des fêtes de quartier, dont les principales sont : 1° La foire de Pâques, place Ferrer ; 2° la fête de mai sur la place du Centre ; 3° celle de Trieu des Agneaux, en août ; 4° celle de Forrière, en octobre.

La foire qui a lieu le premier dimanche de juin et jours suivants a été implantée en 1850. Au début, elle devait être une foire commerciale pour la vente de marchandises, mais les forains ont succédé aux marchands. La Grand'Place du Trieu était alors garnie de peupliers d'Italie sur tout son pourtour et les forains attachaient des cordes d'un arbre à l'autre, pour y suspendre des « crassets » à pétrole, des torches ou des fanaux.

Relativement aux mariages anciens, signalons le contrat de 1681 entre François Rachart et Marie Dumonceau, qui dit :

« Le père de l'époux donne 2 chevaux, 2 vaches et 2 cochons et la tierce partie d'un pré, près de la cense de Corbeaux, un autre près d'Herpion, sans rendage ni taille. Le père de l'épouse promet d'habiller sa fille avec un manteau selon son état et la donne libre de dettes avec la moitié de son mobilier, plus deux prés et six bonniers d'héritage ».

Vers la même époque, au mariage de la fille de M. Pettre, fermier de Benne sans Fosse et maieur, des personnes invitées à cet événement avaient donné : l'une une herse neuve et un jeune cochon et une autre trois dindes ; le contrat est reproduit dans le chapitre « vie communale ».

Il était d'usage, anciennement, de joncher la route de fleurs et de sable, lors du passage des mariés au retour de l'église, absolument comme cela se pratique encore de nos jours pour les processions. Vers 1780, une femme, habitant une petite maison, jetait des fleurs sous les pas des mariés, pour qui elle portait une certaine affection; elle en fit même une profession, étant précisément dédommée par les pourboires qu'elle recevait. On l'appela la « Jonquière », de même que la rue qu'elle habitait.

Il était aussi d'usage, à Courcelles, de jeter de l'argent, après la cérémonie solennelle d'un baptême. Lorsque pareil

événement était connu, tous les enfants assistaient aux vêpres; à la sortie du « baptême » ils chantaient en chœur ((un liard parrain, marraine » et ces derniers jetaient une poignée de ((censés », que les gamins ramassaient dans une bousculade générale.

Vous pensez bien que, dans le vieux temps, on ne faisait pas carnaval dans notre village; cependant le « grand feu » était célébré avec plaisir par les grands et les petits enfants. Lorsque le jour était arrivé, des bandes de jeunes gens quittaient Forrière, La Motte et Reguignies avec de la paille ou du bois à brûler et tous se réunissaient sur la place de Trieu-des-Agneaux. Le tas de combustible grossissait à vue d'oeil et vers trois heures de l'après-midi, on y mettait le feu en présence d'une foule de curieux rassemblés, tandis qu'on chantait et buvait dans les quelques cabarets voisins. Ceux-ci, comme !a plupart des autres, n'avaient pour enseigne qu'une branche de buis pendue à l'imposte de la porte. La fête du « feureu » a disparu, vers 1890, pour faire place à des réjouissances d'un autre genre : le bal masqué dans les salons.

A l'époque de la révolution belge, il y avait un café nommé « Au Lion d'Or », situé place du Trieu, où le tenancier donnait bal, deux fois l'an. Les jeunes filles préparaient leur toilette longtemps d'avance et s'y faisaient accompagner de leur maman. Les jeunes gens s'associaient à cinq ou six et formaient « une table » ; c'est-à-dire choisissaient un endroit du cabaret pour y revenir après chaque numéro du bal. Les jeunes gens se cotisaient et l'aîné achetait « autant de pots » de bière pour la soirée. Seuls ils buvaient, mais se conformant à la coutume, ils offraient le verre à la jeune fille, qui faisait semblant de boire, par politesse.

Les « qu'en dira-t-on », les potins et les cancans, nés le plus souvent de la jalousie, occasionnaient des déceptions, des méfiances et des mécontentements. Quand l'auteur d'une injure ou diffamation était connu, il devait, comme punition, se dédire devant le public, le dimanche suivant, à la sortie de messe, après les publications communales. On cite, entre autres, un fait qui, il y a de cela un siècle, fut la risée de tous. Le domestique Pierre, de la ferme de Corbeaux, avait, paraît-il, raconté dans son voisinage, qu'il avait vu la fille du

fermier se promener en bonne compagnie et en avait médité. Il fut invité à se « dédire » le dimanche suivant à la sortie de messe, devant le maieur et le public. Il déclara : « Je viens me dédire d'avoir affirmé que j'avais vu la fille de « Corbeaux », etc., à telle place. Je ne savais pas, ajouta-t-il, qu'on ne pouvait pas dire la vérité ! »

A Courcelles, la pratique des « mai » est disparue depuis 1840 et il est assez rare de constater encore que de méchantes gens vont mascarader des maisons avec de la chaux. Il s'agissait souvent de vengeance ou de rivalité de voisins, pour remontrer ou réprimander des faits ou la mauvaise conduite de certaines personnes.

L'histoire nous apprend que presque tous les noms de famille de Courcelles avaient leur sobriquet, ou appellation spéciale, qui se perpétuait d'une génération à l'autre. Il n'y a rien de mal dans ces noms; ils sont tellement anciens que nous n'en avons pas trouvé l'origine. Nous savons qu'on n'aime pas d'être appelé par un sobriquet, car souvent on ne le prononce que par méchanceté ou ironie, mais dans ce livre d'histoire, nous renseignerons ceux connus vers 1800: André Nicolas, dit ((Miel » ; Pierre-Augustin Baude, dit «d'Espagne» ; Lefèvre Mathieu, dit «Change» ; Bizet Alphonse, dit « Précieux » ; Henreaux Louis, dit « Conty » ; Seghin Joseph, dit « jeudi » ; François Meurée, du château de la Marcotte, dit ((Goche » ; Marie Dulière, dite « Dragonne » ; Dubois Pierre, dit ((Mata » ; Lambert, dit « Cayau de » ; Mascaux Louis, dit « Gigite » ; Boisdenghien Paul, dit « Pitje », etc.

En signalant le nom de Bizet, ci-dessus, nous devons ajouter que, vers 1580, l'auberge Saint-Lambert était déjà tenue par un Bizet, dit « Précieux ».

Elle comprenait de nombreuses écuries, dans lesquelles les chevaux des officiers étaient soignés, lors du passage des troupes. Cette même auberge, modifiée par les héritiers successifs, n'a jamais cessé d'appartenir, depuis cette époque lointaine, à la famille Bizet, dont le sobriquet s'est maintenu jusqu'à nos jours.

Si nous devons en croire une statistique, dressée le 5 juillet 1786, Courcelles a toujours été un village sain où les vieillards étaient nombreux. On y relève les âges ci-dessous:

Guillaume Masquelier	93 ans	Epouse J. Annon	95 ans
Pierre Delmotte	90	Pierre-Jos, Dehuy	92
Jean Villain	96	Veuve Charles Messe	88
Guillaume Dubois	90	P.-J. Gaimagne	93
Hubert Lequeux	90	P.-J. Lemaître, vieux	97
Grégoire Mascaux	81	Darge Pierre	94
Maghe Nicolas	93	Jos. Masquelier	86
Veuve Guil. Lemaître	89	Lambert Dumonceau	92

Ajoutons qu'en 1914, Anne-Marie Henreaux est morte centenaire; elle était née à Courcelles le 23 août 1814. L'état-civil nous a permis de retrouver qu'un nommé Baude Jean-Michel, né à Seneffe, en 1730, est mort à Courcelles, le 19 mars 1837; il avait donc 107 ans.

Un Courcellois a fait paraître une chronique sur les vieux fours communaux, nous la reproduisons : « Ces vieux fours évoquent, pour les Courcellois, une belle page de l'histoire du passé. Ils rappellent une partie de nos mœurs disparues par le machinisme, ou si l'on veut, par le progrès. »

Nos mamans, qui n'ont pas connu l'ère du moteur, ni des transports faciles, étaient contraintes d'ajouter à leur qualité de ménagère, la connaissance de l'art de la boulangerie. D'autre part, posséder un four à cuire était, à cette époque difficile, un luxe que ne pouvaient se permettre que de rares particuliers. Aussi nos sages administrateurs de ce temps, avaient-ils songé à doter chaque quartier d'un four à cuire, dit « four del commune ».

L'usage de ce bien commun ne devait pas être régi par un code rigide. Si je m'en rapporte à mes souvenirs de gamin, je pense que son administration était plutôt réglée par la bonne ou la mauvaise volonté des usagers de l'endroit.

Nous cuirons aujourd'hui, disait ma mère — mon petit, vous irez demander à X. (X. était le détenteur attitré de la clé du four), à quelle heure je pourrai commencer à faire mon pain. — Vous direz à votre maman, que je l'inscris pour 3 heures. Elle réclamera la clé à Joséphine et la remettra à Catherine, sa suivante ; vous lui direz également que lors de sa prochaine cuisson, c'est à son tour de chauffer le four la première. Elle n'oubliera pas d'acheter un fagot supplémentaire, nécessaire à cette fin.

Une réparation était-elle à effectuer ? Quelques voisines se réunissaient en conseil de cabinet. Le travail approuvé, on décidait de faire une « mise » pour payer le montant de la dépense. Malheureusement, il y avait en cela, comme pour les cabaretiers, à l'occasion de la « ducasse » : les « durs au spou-ron » qui se dérobaient. On voulait bien jouir des bienfaits du communisme, mais en partager les inconvénients, c'était une autre affaire. « Le four pouvait marcher longtemps encore », prétendaient les unes. D'autres invoquaient qu'elles ne cuisaient qu'à la foire et à la grande kermesse. Que dès lors, il n'était pas juste qu'elles apportassent la même contribution que celles qui utilisaient le four chaque semaine. On le devine, ce bien commun était parfois une cause de discorde entre certaines ménagères peu accommodantes.

Malgré cela, il faut croire qu'à cette époque des « bonnes gens du passé », les conflits étaient peu graves, puisqu'un seul garde-champêtre suffisait à policer tout Courcelles. Rarement on recourait aux offices de ce « magistrat ». Même les mégères les plus farouches se bornaient à démêler leurs différends par un simple « crêpage de chignons ».

Il est donc passé, le temps des vieux fours communaux, où, chaque semaine, chaque ménage se régalaient de la « tarte a gros bord ». Cet amour exagéré pour cette tarte de ménage, a valu à nos ancêtres maintes plaisanteries de la part des habitants des villages voisins. Peut-on jamais aller, une seule fois à Courcelles, disaient-ils, sans voir « les Courcellanges mingeant del tôte à deux mangnes ? »

Les derniers fours communaux connus étaient situés à Forrière, à Trieu des Agneaux, rue des Combattants et rue Denys, aux Culots Berthe, tandis que le « Volcan » du Trieu, à la rue Basse, était enterré jusque la voûte.

Malgré que Saint-Lambert est le patron de Courcelles et qu'on le fête dignement chaque année, nous avons aussi Sainte-Barbe qui est honorée depuis plus d'un siècle. L'ancienne coutume de nos houilleurs était d'acheter, pour cette fête, un nouveau costume. On allait à Binche ou à Charleroi « rhabiller l'homme et les enfants ». La fête de Sainte-Barbe procurait l'occasion de boire et de chanter et surtout de danser; nombreux étaient les mineurs qui, ce jour-là, « attrapaient une

cuite ». Relativement à cette Sainte, il est un fait qui mérite d'être cité. Une chapelle de Sainte-Barbe avait été construite par le charbonnage de Courcelles-Nord, il y a un temps immémorial. Pour cause d'utilité publique, cette chapelle, d'ailleurs vétusté, fut démolie et la Sainte transportée dans l'église Saint-Lambert. Aussitôt le nombre des accidents mortels de charbonnage s'accrut considérablement, à tel point qu'après la cinquième victime, les ouvriers réclamèrent à la direction du charbonnage, la reconstruction de la chapelle Sainte-Barbe; satisfaction leur fut donnée et aussitôt la première brique placée, plus aucun accident ne se produisit.

Nous savons tous que nos aïeux s'habillaient avec le sarrau ; cette tenue disparut lorsque fut lancée la mode des vestons. Cependant quelques vieux Courcellois avaient maintenu, jusque vers 1900, non seulement le sarrau, mais aussi la grande casquette de soie.

Il est déjà loin le temps où les chiffonniers passaient dans les rues en offrant des objets de vaisselle, comme prix des chiffons. Les enfants pillaient les maisons pour découvrir des vieux fers, des os et des « loques », pour obtenir, en échange, quelques tasses ou moulin à vent en papier.

A cette époque, les rares commerçants ne possédaient pas tous les articles d'aujourd'hui et le « Bazar de Paris » ou celui « à 4 Sous », passait mensuellement dans les principales rues de Courcelles. Traînée par un vieux cheval, la charrette à deux roues était assez longue et bien équilibrée. Ce « bazar ambulante » vendait tous les articles de première nécessité, depuis la trappe à souris, le gril, jusqu'aux éponges, peignes, mouchoirs, etc. Il s'arrêtait à bon endroit, sonnait et toutes les ménagères venaient faire des achats. Comme le bazar ne passait qu'une fois par mois, la maman promettait à l'enfant sage, une poupée quand le bazar de Paris passerait encore. Si, par hasard, l'enfant avait été méchant, on le privait de sa « dringueille » du dimanche. Pourtant, quand c'était la fête du quartier, cette petite « dringueille » était bien vite dépensée, et il fallait avoir recours à certains stratagèmes pour aller à carrousel. Comme il n'y a jamais eu, à Courcelles, de fête sans tartes, les enfants dérobaient quelques quartiers pour

les donner à « l'homme du carrousel », moyennant quoi, il était permis d'aller quelques tours à l'œil.

Certaines maisons de notre localité étaient appelées du nom des propriétaires et souvent ils y plaçaient une enseigne dont certains souvenirs sont parvenus jusqu'à nous. Citons « A la garde de Dieu », café situé place du Trieu. Au «Lion d'Or», au Waux-Hall, place du Trieu. A « Napoléon », près de l'ancienne fosse du n° 5, rue du 28-Juin. « A la gaie femme », place St-Antoine, « Au Ballon », rue Monnoyer. « Au Bajou », rue du Trieu, etc.

Au renouvellement de chaque année, il n'était plus question que du tirage au sort, tant les familles étaient obsédées par son injustice. La milice nationale, réorganisée par arrêté royal du 13 avril 1815, exigea, à cette époque, un contingent de 21 hommes, à fournir sur les 80 inscrits de Courcelles. Jusque 1885, le tirage au sort s'effectua à Fontaine-l'Evêque. Ensuite, Roux et Courcelles formèrent un canton de milice. Le tirage eut lieu aux écoles du Trieu et plus tard à la maison communale, au Petit-Courcelles. On se souvient encore, non seulement de toutes les orgies auxquelles il donnait lieu, mais aussi des innombrables chansons populaires, sans cesse répétées par les conscrits et qu'accompagnait le son des « harmonicas et des violes ».

Souvent on avait recours aux bons offices des cartomanciennes ou des sorcières quelconques, qui garantissaient « un bon numéro », ou qui expliquaient comment faire pour échapper. Voici quelques-unes de ces pratiques superstitieuses. On faisait coudre un chapelet dans la doublure du veston; le conscrit devait tirer son numéro de la main gauche; il devait faire certain signe devant l'urne. Il fallait faire entrer un homme premier, le matin du jour du tirage, dans la maison du conscrit; on mettait des feuilles de chêne sous le matelas du conscrit, la nuit avant le tirage, etc. Tous ces préjugés ont, heureusement, disparu avec le tirage lui-même.

Relativement aux préjugés, racontons l'histoire du « chêne à chats ». Il s'agit d'un arbre, disparu depuis longtemps et qui avait la propriété d'exorciser les encorcelés et de faire disparaître toute trace d'influence d'une personne sur une autre. L'individu chargé d'un « sort » s'en allait avec un

instrument tranchant, couper quelques centimètres dans l'arbre, en récitant certaines prières. Chasser le démon de son esprit était donc bien facile, cependant le nombre d'ensorcelés devait être bien grand, car on avait creusé une véritable ((chambre », ou excavation, à l'intérieur du chêne. Ce dernier porta le nom de chêne à « l'chambre » et les terres voisines furent mêmes connues dans les actes sous le nom de « héritage situé près du chêne à l'chambre ». Avec le temps, cette appellation se transforma en chêne à chats. Le chêne disparut vers 1890, de même que le tilleul et la petite chapelle voisine.

Celui qui connaît les Courcellois a pu apprécier que ce sont des gens honnêtes et très travailleurs, ayant l'esprit de réclamation et de revendication. D'un caractère vif et spontané, ils sont serviables, un peu médisants, aimant manger et surtout bien boire, notamment aux jours de réjouissances. Les femmes, fières et coquettes, aiment toutes à garnir l'intérieur de leur maison, à cultiver les fleurs et à aller au marché du mercredi. A chaque maison, il y a un poulailler et un clapier ; les Courcellois ont la passion des pigeons et des coqs chantants. Depuis 1920, le mouvement industriel et commercial déplace une partie de notre population ; des familles s'en vont, d'autres reviennent et les anciennes mœurs courcelloises se fusionnant avec d'autres, disparaissent progressivement.

Dans cette partie de l'histoire, nous devons évoquer les noms de deux Courcellois disparus : Nestor Jonet et Auguste Laurent ; le premier, Nestor Jonet, est né à Courcelles en 1850; il avait l'esprit ingénieux et le sentiment artistique. A l'âge de 20 ans, il construisit personnellement une locomotive en miniature, qui fonctionnait parfaitement sous une légère pression de vapeur. A 25 ans, il commença des études de peintre à Namur, puis revint à Courcelles fonder l'importante firme Jonet : peinture, décors, etc. Après son mariage en 1902, il se consacra exclusivement à la peinture de tableaux, notamment les paysages. Nombreux sont les Courcellois qui possèdent de ses œuvres, qui toutes sont remarquables et imprégnées des tons chauds dont il avait seul le secret. L'hôtel de ville a reçu un magnifique sous-bois, don de Madame Jonet. La première œuvre de cet artiste représente sa vieille mère

dans son ancienne demeure de la rue Jonet; on y remarque le foyer appelé « tuquoi ».

M. Jonet quitta Courcelles en 1908, pour Bruxelles ; il y développa son art jusque sa mort, arrivée prématurément, en 1913.

Auguste Laurent est né à Courcelles, le 13 juin 1841 et y est mort le 27 août 1903. C'était un ferblantier habitant rue du Trieu.

Le journal «L'Hulau de Charleroi», de mars 1924, lui a consacré quelques pages montrant l'homme, son esprit wallon et ses oeuvres. Nous ne saurions mieux faire que de reproduire quelques extraits de sa biographie : « Laurent a écrit des chansons de circonstance, qui sont de véritables « pasquilles » avec mise en scène, figuration, etc. Son esprit satirique, sa verve mordante et qui n'épargnait personne, s'y donnait libre cours. Voici quelques exemples qui indiquent bien sa manière :

Il y avait, dans une localité voisine, un instituteur de moralité douteuse. Cet individu s'était un jour approprié la caisse d'une société de pigeonnistes dont il était le trésorier, d'où scandale.

Laurent imagina de le « r'moustrer » en public. Quelqu'un endossa une défroque de toile d'emballage ; on lui passa les menottes et, flanqué de deux gendarmes, il fut conduit sur un « terpâdje » (estrade) édifié sur la Place de Courcelles. Deux violoneux l'encadraient : l'un était le «bwagne» et l'autre le célèbre «Djean D'zébo », et, avec accompagnement de musique, on débita les couplets composés pour la circonstance, par Laurent, sur les aventures de Tirebouse. L'instituteur en question s'était parfaitement reconnu dans cette mascarade ; il traîna Laurent devant la justice, mais notre homme fut acquitté.

Une autre fois, Laurent s'en prit à un certain Ramon. Celui-ci, bien que marié, aimait à courir le guilledou. Un jour qu'il s'était attardé au Cabaret de la « Dérenne Mastroque », sa femme vint le chercher, et tomba morte sur le seuil. Six semaines plus tard, Ramon était « remarié au champêtre », avec une certaine Lili, une piselle de mœurs faciles, qu'il avait rencontrée au hasard des aventures. Ce fut pour Laurent et ses

compagnons un prétexte à une nouvelle mascarade. Sur la place de Forrière, en face du salon Lebrun, on avait construit une estrade et une scène qui représentait une étude de notaire. Léon Gouttière tenait le rôle du notaire. Aug. Aubry celui de clerc. Emile Gouttière était garçon de bureau. Un cortège de quatre-vingts couples et une foule évaluée à plusieurs milliers de personnes escortèrent les nouveaux époux jusqu'à l'estrade. Puis Ramon (rôle tenu par Saturnin Lepage) et Lili (Joséphine Bouteiller) s'approchèrent du notaire et on donna lecture du contrat de mariage, qui était quelque chose de burlesque au possible. Pour la circonstance, Laurent avait écrit trois chansons : La Veuve Joyeuse (air la Faridondaine), Gabriel Ramon (air : c'est aujourd'hui dimanche) et les cache à nids (air d'une chanson de grève: «Tous les ouvris sont réunis»). Imprimées sur des feuilles volantes, on en vendit 10.000 exemplaires.

Lors de la célèbre manifestation de Bruxelles du 7 septembre 1884, Courcelles envoya son contingent de manifestants catholiques. Laurent écrivit alors des couplets intitulés : « A'vez-vu Courcelles parti ? ». Lui aussi y fut, mais en spectateur, et il y assista, dit-on, à la débandade de ses concitoyens là-bas. Il fit donc un compte-rendu de la manifestation.

Il écrivit aussi des couplets sur les saucisses de Forrière, vendus au temps de carnaval. Mais de toutes ses chansons, il n'est rien resté. Si nous en jugeons par l'allure de ces couplets de revue, ce devait être des vers alignés à la diable, sans souci de littérature et pour cause...

Il avait le sens de l'observation, et certaines scènes de ses revues sont de bons petits tableaux de mœurs locales qui font revivre à nos yeux une époque disparue. Notre homme ne manquait d'ailleurs pas d'esprit. On raconte que certain jour, il avait rencontré au cabaret, un politicien de la localité, qui devait un jour devenir mayor, mais qui n'était que simple conseiller communal ; comme il n'avait pas l'ivresse gaie, il avait jeté par terre le haut de forme qu'il portait. Laurent s'approcha, ramassa le couvre-chef et, s'adressant au conseiller communal : « Tenez, r'perdez vos buse, vos d'ârez co dand'jy ! »

Nous clôturerons cette partie de l'histoire folklorique en

signalant que le langage wallon de Courcelles est un peu particulier, la plupart des mots se terminent en «ou». C'est ainsi qu'on dit : « Y disou qui t'chantou et s'y l'via qui brayou ». Dans notre patois il y a également des expressions un peu particulières : telles : « Y n'a nin r'nichté d'enne patte ». « El' malade est tout scafotté ». « Il a enne langue comme en' lavette au cul din pot ». D'une jeune fille qui se marie avant sa sœur aînée, ne dit-on pas : « Elle a fait danser s'cheur su l'eu du four ! » Enfin, il est un proverbe météorologique : Quant y pieu al' ducasse det Souvret, y fait bias à celle det Courcelles. »

*
* *

POSTES.

Nous savons tous, par l'histoire, que nos pères n'avaient pas à leur disposition : télégraphe, téléphone, auto, avion, T. S. F. Le transport des lettres se faisait exclusivement par postillon et malle-poste. Le marquis de Rianwelz recevait sa correspondance par le courrier de Walcourt qui passait, chaque semaine, à tous les châteaux des environs. De Marchiennes, il venait directement à Rianwelz, se rafraîchissait au « Vert Chasseur » et repartait pour Trazegnies. Ce courrier était armé d'une pique qui lui permettait de se défendre et de sauter les fossés.

Vers 1800, nous avons le service par postillon. Ce dernier, sur un cheval de course, quittait Morlanwelz, et était accompagné d'un cavalier. Avant d'arriver à la posterie de Courcelles, située rue Monnoyer (ancienne ferme de la posterie), les courriers claquaient du fouet pour avertir le maître de poste ; ce dernier préparait aussitôt deux chevaux sellés et le postillon accompagné d'un autre cavalier partait aussitôt vers Sombreffe. Quant au premier cavalier, il ne lui restait plus qu'à rentrer à son relai de Morlanwelz avec ses deux chevaux. Le service des lettres, par malle-poste, s'effectuait dans les mêmes conditions ; le maître des postes de Courcelles devait toujours fournir deux chevaux équipés pour remplacer les autres fatigués. Les derniers services ont fonctionné sous le maître des postes Thomas Fontaine. Amand Jos. Lecomte était

premier postillon et J.-B. Deligne, le second. Les nommés Bernard et Bourgeois furent les derniers palefreniers des écuries du maître des postes Fontaine.

Ce service des postes fut remplacé par celui de l'Etat Belge. De 1830 à 1845, Courcelles fût desservi par un facteur de Fontaine qui venait à pied trois fois par semaine. L'unique boîte aux lettres se trouvait dans la cuisine de la ferme de la posterie.

Après 1865, un seul facteur organisait une tournée chaque jour dans Courcelles.

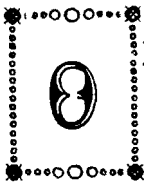
Le premier bureau des postes fut installé à la station de Courcelles-Motte qui portait alors le nom de Gosselies-Courcelles. Plus tard, une sous-perception rue du Trieu desservait la majorité de la population. A la suite de nombreuses protestations, le bureau principal vint, en 1909, se placer à l'entrée de la rue du Parc, puis en 1913, vis-à-vis de la station de Courcelles-Centre. Enfin, en 1923, l'Etat Belge acheta une propriété sur la Place du Trieu et y installa les services de la Poste ; ceux des téléphones et télégraphes vinrent en 1929.

*
* * *

NOTARIAT.

C'est en 1837, qu'un notariat fut créé à Courcelles. Son premier titulaire fut M. Frère qui épousa Mademoiselle Augustine Monnoyer ; il exerça jusqu'en 1840, époque où il obtint sa nomination à la résidence de Charleroi. M. Soupard lui succéda, mais ne resta que quelques mois à Courcelles, préférant postuler la place de Fleurus. M. Couard vint en 1841 et resta parmi nous jusqu'en 1846 ; il fut remplacé par M. Grasse qui mourut en 1849. A partir de cette année, le notariat de Courcelles fut occupé par M. Désiré Joseph-Nicaise qui devint bourgmestre de la commune et décéda en 1873, laissant sa place à son fils M. Edouard Nicaise. Au décès de celui-ci, survenu en 1879, M. Buchet Henri fut nommé ; il remplit sa tâche en même temps que celle de conseiller provincial et sénateur suppléant jusqu'en 1915, époque où il prit sa retraite, pour passer le notariat de Courcelles à son fils, M. Buchet Victor, encore actuellement en fonctions.

CHAPITRE IX.

Vie communale

N sait que Jules César, après avoir conquis la Gaule, fit construire deux routes romaines, traversant la Belgique, afin de permettre à ses armées de se transporter rapidement d'une frontière à l'autre. Une d'elles part de Cologne, passe à Tongres et aboutit à Bavai en France. C'est cette route qui passe au nord de Courcelles, et connue sous le nom de « Chaussée Romaine », ou « Chaussée de Brunehault », du nom de la princesse qui l'a inaugurée dans les temps anciens. La route permit aux populations gallo-romaines de s'installer dans la contrée.

Le mamelon du Piéton, comprenant les terres de Courcelles, de Souvret, de Roux, etc., était celui le mieux situé. Il attira donc les premières populations. Nous en avons la preuve dans les découvertes faites en 1874 à la rue de Viesville, dénommée anciennement rue des Français.

Nous donnons, dans la partie Archéologique, la copie du rapport du Cercle de Charleroi, mentionnant les découvertes de monnaies, antiquités, poteries, etc.

Une chronique, dont la copie est également jointe, signale que, vers le III^{me} Siècle, des populations se sont fixées du côté du Sart d'Hainaut, dont le bois, à cette époque, dépendait de là maison d'Hamal. On signale encore qu'en 1017, Courcelles faisait partie du Brabant. Une note de la société d'archéologie de Charleroi, numéro 3, page 43, volume 1863,

indique qu'à l'endroit du Chêne à Hertias, on a découvert des monnaies et des poteries romaines.

La capitulation de Kiersy, sur Oise, en 877, amena le démembrement du grand empire de Charlemagne. Ce fut le commencement de la Féodalité.

Royaume, provinces et seigneuries s'organisèrent.

Les villes, les communautés s'établirent et se développèrent à leur tour, malgré le régime d'injustice, de conquête et de souffrance.

A ce moment, le comte de Namur possédait les fiefs de Rianwelz et Erguignies ; Courcelles et Hamal dépendaient de Bonne Espérance.

Courcelles est mentionné dans le mandement de « Nodger » en l'an 980, et on signale dans certains documents de l'époque, que depuis 150 ans, l'abbaye de Lobbes, reçoit les offrandes des différentes paroisses de Fleurus, dont Courcelles faisait partie.

Le nom « Courcelles » est probablement venu de Curticella ou Curtis, qui signifie contrée ou endroit propre à l'exploitation agricole. Les Romains ont donné cette appellation aux 35 communes portant le même nom, et qui sont toutes situées au nord de la Loire, en Bourgogne et en Lorraine, c'est-à-dire dans les pays de la langue d'oïl.

En 1257, des difficultés surviennent entre les habitants de Courcelles d'une part et l'église de Bonne Espérance, représentée par des religieux qui occupaient le bois de Miaucourt, et la ferme, d'autre part, au sujet du territoire et des usages tels que le pâturage, les profits des morts bois et abattus par les vents, sur 62 bonniers près de la censé de Miaucourt. Ces difficultés se sont terminées par un accord à « sentence arbitrale », portant que les habitants de Courcelles auraient 12 bonniers des bois à la « mesure de Gozée » dans un taillis, près de la « voye » qui mène de Courcelles au pont de la Ferté. Ces bonniers étaient cédés « Franquement et quittement ».

Quant au mot « Rianwelz », il est la dénomination de l'endroit où les ruisseaux de Claire-Fontaine et de Souvret se réunissent et forment « riantweys », mot de l'époque qui signifie « riant wé », ce dernier est un mot wallon qui représente

une mare avec écoulement. Une autre interprétation dit qu'il s'agit le « ri en wé », c'est-à-dire de rivière réunie en un wé.

De cette époque lointaine, il ne reste aucun souvenir ; c'est à peine si on peut affirmer qu'en dehors des bois de Souvret, quelques centaines d'hectares seulement étaient livrés à la culture. Une chapelle était bâtie en haut de Courcelles tandis que des maisonnettes en terre et cailloux, couvertes de chaume, à la lisière du bois de Miaucourt, n'abritaient que très peu d'habitants.

Au cours de cette petite histoire, nous constatons que les gens de Courcelles ont toujours été tenaces et qu'ils ont de tous temps tenu à faire respecter leurs droits.

Nous venons de voir qu'en 1257, les religieux de Bonne Espérance possédaient toutes les terres de Miaucourt et que des difficultés étaient survenues entre eux et les habitants de Courcelles. Un accord avait été établi et il en était résulté que les Courcellois avaient obtenu 12 bonniers qui ont formé des terrains communaux. De même une quarantaine de bonniers ont été arrachés aux seigneurs de Rianwelz, comme gage de tranquillité, vers l'an 1450 ; ils ont formé les biens communaux appelés : « Les communes ».

A travers les siècles, des discussions sont survenues avec les religieux de Bonne Espérance, notamment à propos de ponts au-dessus de certains chemins, des réparations de l'église de la levée de la dîme sur la bonne terre, etc.. et les Courcellois ont souvent eu gain de cause dans leurs revendications.

En 1456, la petite chapelle qui avait été établie sur le haut de Courcelles, fut démolie et sur son emplacement les religieux de Bonne Espérance bâtirent une église en style roman. La paroisse de Courcelles s'étendait à ce moment, jusqu'à Souvret, dont la communauté avait été établie le 8 février 1491, par la Duchesse Marguerite d'York.

Sous Charles-Quint, des chartes générales furent établies. En vertu de celles édictées les 1^{er} octobre et 5 mars 1525, les religieux de Bonne Espérance avaient le droit de lever la dîme sur le territoire de Courcelles.

Nous verrons plus loin que des difficultés surgirent relativement à l'application de ce droit et amenèrent un procès important, relativement à la culture de la pomme de terre. En

nous reportant au XV^{me} siècle, nous trouvons que les 2/3 du territoire sont encore boisés et ces bois portent les noms de : bois d'Hamal, de Miaucourt, de Wartonlieu, de Rianwelz, de Sart d'Hainaut. Le Trieu d'Erguignies, le Trieu du Brabant, les champs de la Barre, les prés de la Coupe étaient à ce moment cultivés de blé, de seigle, d'avoine, d'orge, de betteraves et de navets. Les fermiers élevaient des moutons, des vaches et des chevaux. Il y avait plusieurs fermes dénommées : fermes D'Hamal, de Miaucourt, du Romarin, d'Erguignies, Herpion, Marais, Benne sans Fosse. Au château de Rianwelz, il y avait un moulin à eau, une brasserie et un four à cuire le pain.

En 1556, plusieurs habitants de Courcelles s'engagèrent dans l'infanterie et se distinguèrent comme guerriers. Sur un compte de la communauté, nous trouvons que, sur ordonnance des mayeur et échevins, on a distribué, le jour de la Saint-Thomas, du blé, du bois et des souliers aux pauvres atteints par les grandes misères de l'époque.

On sait qu'en 1665, à la mort de son beau-père, le roi d'Espagne, Louis XIV, roi de France, réclama une bonne part des Pays-Bas, et que, à la suite d'une guerre, l'Angleterre et la Hollande l'obligèrent à signer en 1668, le Traité d'Aix-la-Chapelle ; cependant il conservait dans notre région : Tour-nay, Ath, Binche, et Charleroi. Courcelles, comme toute la région carolorégienne, eut beaucoup à souffrir au cours de ces événements qui, cependant, n'étaient qu'à leurs débuts. Pour se venger, Louis XIV entra de nouveau en guerre. Repousses sur le Rhin, les français vinrent gagner la bataille de Seneffe.

1674 marque dans l'histoire de Courcelles, une année de terreur et de réquisition. La sauvegarde d'Espagne était campée à Piéton, l'armée hollandaise se trouvait à Nivelles, tandis que les français occupaient la ville de Charleroi. Placée entre ces trois armées, notre commune fut complètement dépouillée de ses chevaux, vaches, grains et provisions. Lambeau par lambeau, on arracha aux Courcellois jusqu'à leurs vêtements et leurs linges (nippes suivant l'usage de l'époque). Des soldats cavaliers se livraient au vol et se présentaient le pistolet à la main, dans les plus humbles chaumières ; ils se faisaient remettre tout ce qui leur semblait propice. Lorsque le calme fut un peu rétabli, la communauté de Marchiennes prit celle de

Courcelles sous sa protection (75 ménages), elle aida les habitants à se relever de leur dénuement.

Dans un compte fait et rendu par le massart de cette époque, nous relevons que les impôts des « assises, feux, cheminées, côtisses sur les bourgeois et manants de Rianwelz, Courcelles et Hamal s'élevaient à 20 cents 4 livres 19 saults et le total des mises à 409 livres un sault, 6 deniers. L'importance du chassereau était : 13 cents 84 liards 14 saults 8 deniers. Les dépenses de la communauté se rapportent presque toutes au paiement des frais de réquisition, de nourriture des habitants, etc.

Parmi les dépenses, nous trouvons, entre autres : Jean Duvivier a touché de la communauté la somme de 18 florins pour avoir acheté un « justaucorps, des culottes et un chapeau » à un soldat nommé Motte qui avait été dépouillé de ses nippes sur notre juridiction.

Voici le nom des familles qui ont eu beaucoup à souffrir des événements de l'époque :

Martin Wilmart.	Médart Dussart.	Guillaume Baudson.
Bizet Philippe.	Wéry Pierre	Barbier N.
Capette Pierre.	Dumonceau André.	Valentin Mascaux.
Capette Alphonse	Michel Dufranne.	Laurent Rachart.
Bridoux Jacques.	Mathias Dussart.	Lambert Servais.
Housteaux Nicolas.	Marcellin Dupettau.	Jean Lempereur.
Evrard Charles.	Guillaume Leduc.	Jean Duvivier.
Trigaut Nicolas.	Masquelier Georges,	Nicolas Leclerrq.
Falise Jean.	Jean Wéry.	Jean Bouillon.
Evrard Louis.	Pierre Bizet.	Nicolas Goffaux.
Veuve Monnoyer.	Jean Hannei.	Nicolas Housdcu.
Lambert Sémeris.	Guillaume Ghislain.	

Les années 1672 et suivantes ont été marquantes dans les annales de notre commune : Le prince Charles de Lorraine passa au Château de Rianwelz, il s'en allait avec ses troupes à Namur. On signale qu'en passant sur le pont de a bon pont », les soldats l'ont rompu et que le maieur Rachart Laurent n'eut que deux heures pour le faire réparer. Des réquisitions, transports de fournitures, etc., furent mis à charge des habitants, notamment: fourrages pour les chevaux de l'armée, charriages à Avesnes, Binche, Maseyck, transport de sièges lorsque le Roi

vint à Charleroi. Livraison de paille à Fontaine, fournitures de plusieurs barils de bière pour les soldats, etc.

Le 24 février de l'année suivante, les hollandais envahirent le village de Courcelles ; le Seigneur Jean de la Hamaide était impuissant à maintenir la paix, mais le sous-lieutenant Adam et son fils, à la tête de 10 soldats de Charles de Lorraine, eurent tôt fait de rétablir l'ordre.

Le siège de Charleroi venait de commencer, ce fut la succession des réquisitions : Fournir chaque jour la nourriture de 10 soldats, transporter un charriot d'avoine et un de paille tous les 2 jours. De plus, le sieur Montai, le baron Derocq et le vicomte de Bilistin, installés tous trois à Nivelles, exigeaient 3 poules chaque semaine.

Les troubles se continuèrent toute l'année 1673, les manants firent le guet, à tour de rôle, du haut du clocher. Le guetteur annonçait tous les événements importants ; à la moindre alerte, les habitants se réfugiaient, avec leur bétail et leurs provisions, dans le fond des vallées des bois de Miaucourt et de Rianwelz. La population n'était guère que de 300 habitants.

Sous le poids des malheurs, de la misère, des impôts, des maladies, des destructions, de la famine, les habitants s'unirent pour résister à certains impôts, notamment la dîme qu'ils refusèrent de payer.

On signale, en 1673, l'arrivée d'une marquise à la cour d'Hamal, seigneurie située au nord de Courcelles, déjà citée en 1145.

Nous arrivons à l'époque 1677-78, marquée à son tour par les mêmes événements : tous les chariots de Courcelles ont été réquisitionnés par l'armée ; de plus, un ordre daté du 4 décembre et signé Damorezan, exigeait 15 pionniers : 8 sont allés à raison de 18 pattards par jour. C'était : Gilles Leduc, Jean Baudoux, Lambert Roland, Ladmoral Ramboux, Guillaume Loriau, Sac Lempereur, Sac Cornet, Nicolas Bouillon. Les chariots réquisitionnés ont effectué, avec leurs propriétaires, des voiturages jusqu'au 9 août, entre Binche, Mons et Charleroi.

A côté des misères de tous genres successivement accumulées sur les habitants, il y avait cependant des moments de

bonheur ; c'est à cette époque qu'on célébra dignement le mariage de François Rachart, fils de Jean-Baptiste et de Marie Dumonceau, fille de Marie Bertrand. La noce fut particulièrement joyeuse et le compte-rendu signale que des parents avaient donné comme part de mariage, un cheval, deux génisses et 15 poules.

D'autres mariages importants eurent lieu vers cette époque et nous traduisons ci-dessous un contrat de mariage, datant de 1680 :

« In nomine Domini Amen » Ce jourd'hui, 19 jour du mois de novembre, an 1600 huitante, en présence de nous, les témoins en bas dénommés personnellement constitués, se conclut le mariage d'entre Jacques Pettre, fils de Jean, accompagné de Nicolas Pettre, son frère et de Adrien Baudouin, son oncle partie faisant, et au lieu du dit Jean Pettre, avec Barbe Dufranne, fille de Jean Dufranne, son père et d'Isabeau Ghislain, sa mère, accompagnée de Armand Dufranne, leur neveu, en la ferme et marié suivant si notre Mère la Sainte Eglise y consente.

Premièrement Jean Pettre tant qu'il vivra, pour avancement de mariage donne à Jacques Pettre son fils, sa résidence avec lui, dans sa cense de Benne-sans-Fosse à Courcelles, à charge par lui d'acquitter les mauvais frais et rente de la dite cense, par ensemble et donne accord mutuel et d'entretien le dit Jean Pettre et couvrir avec tel respect que fils doit à son père ci qu'ils seront avec son frère Nicolas, tenant ménage par ensemble, cultivera les terres et toute autre chose avec bonne correspondance et au profit commun. Et au regard des meubles, il en jouira jusqu'à ce que son frère Nicolas estat telle que Dieu l'appela et que lors les meubles se partageront en part égale portion entre eux deux à l'exclusion de toute autre, s'entend les meubles du dit Jean Pettre.

D'autre part, le dit Jean Dufranne affranchi sa fille et sa volonté est qu'elle partagera également à l'encontre de tous ses frères dans tous ses biens lorsqu'elles se seront échues. Davantage le dit Jean Dufranne a promis en avancement de donner à Barbe sa fille, deux vaches à choisir hors de son écurie, deux veaux, une truie et deux autres cochons. En outre le dit Dufranne a donné la dépouille de deux bonniers à la « justice »

des blancs grains à dépouiller au mois d'août 1681 puis 3 bonniers et demi à la campagne de la barre, libre de rendage.

Et pour bon service que la dite Barbe à rendu à son père pendant le temps qu'elle a vécu avec iceux, ils ont été si délibéré que de lui donner et céder à toujours pour en jouir présentement et en faire sa volonté en tout état, certaine rente de cinq florins hypothéqués sur les héritages du sieur Jean de Lanne, de Rianwelz, e t c . ».

Il y a lieu de remarquer que la famille Pettre était une des plus riches de l'époque, la ferme de Benne-sans-Fosse se trouvait le long du chemin de Claires-Fontaines ; vers 1800, elle a été divisée en de nombreuses maisons. :

1681 : le pays est encore troublé, la communauté de Courcelles doit fournir tous les hommes valides comme pionniers à Thuin et Lobbes pour établir des travaux de défense contre l'ennemi. Monseigneur l'intendant réquisitionne les charriots ; Jean Masquelier, mayeur d'Hamal, refuse d'obéir à l'ordre parce qu'il n'a plus d'hommes pour les faire conduire. Comme punition, la communauté est condamnée à payer dans les 24 heures, la somme de 104 livres.

En 1694, quatre soldats Courcellois sont déserteurs, du moins, on le suppose car ils ne rentrent pas au foyer, on dit qu'ils sont en Espagne. Alors le mayeur Jean-Baptiste Coppée propose de nourrir les femmes de ces Courcellois à charge de la communauté, chose qui fut admise.

Rianwelz-courcelles était le siège d'une juridiction importante et de très nombreux procès ont été plaidés devant les mayeur et échevins, qui avaient qualité de juger certaines questions communales. C'est ainsi que le 22 août 1685, sur la plainte des habitants, ils condamnèrent les abbés et religieux de Liessies, propriétaires du pré des « Marcottes » pour avoir négligé de réparer le pont « benoit » situé au-dessus du ruisseau traversant le chemin de Rianwelz à Fontaine-l'Evêque. Le procès arriva en appel devant la noble cour de Mons. Les religieux soutenaient que le pont existait depuis peu de temps. En 1796, les témoins défilèrent. L'un déclara comme preuve de son existence qu'il était tombé du pont, dans le ruisseau, lorsqu'il était jeune. Un autre affirma que le Roi lui-même

allant siéger à Namur et encore lorsqu'il revint avec ses troupes, de la Bataille de Fleurus, passa sur le dit pont.

Voici la réplique des maieur et échevins :

« Mais à présent, eux qui sont dans l'opulence, voyant
» la communauté dans l'affliction, demandent d'être relevés
» d'une instance qu'ils ont laissé périr dans l'espoir qu'ils se-
» raient vainqueurs à force de frais.

» Que la cause soit périe, la générale de ce pays k déclaire, article 39, chapitre VIII et 48 art. id., disant que toutes
» causes non poursuivies par l'espace de trois ans, tomberont
» en interruption, il n'en sera personne relevé qu'en payant
» tous les dépens.

» Partant, ils ont tort de prétendre de Monseigneur voisin, qu'une cause qu'ils ont laissé périr, soit renvoyée à la
» cour puisqu'ils veulent en être relevés ; il faut selon la coutume ci-dessus qu'ils en prétendent le relief de la cour même.
» Ils le jugent ainsi convenir. Enfin pour faire connaître qu'ils ont droit en cause, de calomnier le maieur en disant
» qu'il est le seul moteur de cette difficulté ; les échevins avec lui et plusieurs, même la plus saine partie des habitants
» ont signé la présente réplique demandant d'être adjugé aux conclusions de leur requête, ensemble aux frais et dépens,
» Signé Coppée, etc. » Le procès s'est terminé en 1727, par la confirmation du premier jugement. Comme on le voit, les querelles, les difficultés et les procès ont de tout temps, séparé les hommes, même pour des futilités.

En compulsant les comptes de la communauté de 1693, nous avons remarqué qu'une taille collectée sur Courcelles, Hamal et Rianwelz s'appliquait aux 77 ménages que comportait le village. Dans ce compte, il est stipulé que le terroir d'Hamal, dépendant de l'ancienne seigneurie de ce nom, a droit d'élire un maieur ; les habitants doivent concourir pour un tiers dans les frais d'envoi des placards, de la cloche de 9 heures, de la pension de la sage femme et des guides donnés aux troupes.

Une taille assise le 24 avril 1696, pour satisfaire aux impositions de la guerre, a coûté aux habitants : 1911 livres et nous remarquons que le vicaire Robert Dussart, accompagné du maieur a dû négocier « la question de jambons » pour le

commandant de Binche et son sous-lieutenant Basèse. Signalons encore ce savoureux article copié textuellement dans le compte : « A la décharge de la communauté, Jean Bouillon » a fourni deux couples de poules et un mouton pour être » bien connu du commandant et éviter les réquisitions. »

Enfin, le sieur Valentin Mascaux, exploitant une houillère, a dû livrer tout son charbon à l'armée hollandaise.

Nous passerons sous silence les années qui n'ont donné aucun fait saillant et nous arrivons ainsi au XVIII^{me} siècle.

En 1707, Courcelles reçut la visite de nombreux détachements de cavalerie et l'un d'eux composé de dragons commandés par le capitaine Wesplisse, connut le plaisir d'anéantir complètement et sans motif, une grande pièce de grains, appartenant à Jean Coquette.

C'est en 1707, que mourut Madame la Princesse de Croy ; la communauté délégua le sieur Robert Dussart pour assister au service funèbre.

Les routes de cette époque étaient désastreuses ; non seulement les chariots des armées les détruisaient, mais également ceux des fermiers transportant le bois et le charbon ; les autorités durent prendre des mesures pour les réparer. L'empereur d'Autriche, Charles VI, défendit, par une ordonnance du 18 décembre 1717, à tout voiturier de charger sa voiture au delà de 5500 livres pendant les mois d'octobre à avril et de 6500 pendant les mois d'été. Les pierres de moulin et les arbres sciés bénéficiaient d'un régime de faveur. Dans chaque commune, il y avait une « barrière » et tout charretier devait, en la traversant, payer un impôt de circulation ou octroi, sur certaines marchandises. A Courcelles, il y avait plusieurs barrières, notamment au Trieu, Forrière et à la porte de Gouy.

A cette époque, Courcelles était renommé par l'auberge Saint-Lambert, tenue par un sieur Bizet dit « Précieux ». Si loin que l'on puisse remonter dans les archives, l'auberge « Précieux » figure toujours. Chacun sait qu'il s'agit de la première maison de la rue Carnière.

En 1709, la famine décimait la population ; la misère, la pauvreté envahissaient peu à peu le pays, rongé par les troupes qui le sillonnaient. On dut défendre de distiller

les grains et autres produits de la terre ; on défendit même l'emploi du froment et du seigle en brasserie. On dut organiser des patrouilles pour protéger les maisons contre les vagabonds. On interdit le transport des céréales et on établit des marchés hors des villes fortes ; comme conséquence on imposa à tous les cultivateurs de Courcelles de transporter les grains dans la forteresse de Charleroi pour les soustraire aux armées qui tenaient campagne.

Dans le compte de 1727 de la communauté de Courcelles, il est stipulé qu'on a établi une taille de 1422 livres pour payer les arriérés de rente, dont 3/4 sur Courcelles et 1/4 sur Hamal des dettes envers dame veuve du conseiller Robert, et les charriages imposés par son Altesse le Duc d'Artemberg.

Depuis plusieurs années, l'église de Courcelles avait besoin de sérieuses réparations ; mais les abbés de Bonne Espérance, chargés de l'entretien, faisaient la sourde oreille. Le 18 février 1724, le sieur Jean Baudoux parcourut le village de Courcelles et celui de Souvret pour recueillir les voix, dit le rapport, c'est-à-dire signer la demande de restauration de l'église. Cette pétition ne fut pas reçue favorablement par les religieux de Bonne Espérance. Que faire ? il ne restait plus aux paroissiens que de les assigner. Jean Pette alla trouver un avocat à Mons et lui fournit la provision nécessaire. Il était accompagné du curé, du vicaire et du maître, ces derniers devaient également consulter le conseiller Laurent de Mons et l'avocat Vanderbrcegen, de Rœulx, relativement à un différend assez sérieux sur les heures de la messe. Le retour de leur voyage s'effectua par Binche, car leur présence était nécessaire pour convenir de la fourniture de 3 chariots réquisitionnés par son Altesse et le voiturage des bagages du régiment du seigneur de Ligne, jusque Charleroi.

Le 27 septembre 1724, une ordonnance de la cour décida que Bonne Espérance n'aurait plus à intervenir dans les frais de réparations de l'église ; alors nos délégués ne se tinrent pas pour battus, ils allèrent de nouveau à Mons, présentèrent une nouvelle requête « à la cassation du contrat » ; finalement la sentence intervint et la question fut tranchée ; et les réparations supportées par moitié entre les abbés de Bonne Espé-

rance et la communauté de Courcelles. La toiture fut réparée par le scailleteur (ardoisier) Delgouffre et le charpentier Piret.

Dans nos contrées, il était d'usage, à cette époque, de limiter les terrains soit par des haies ou par des arbres. Les grosses bornes en pierre commençaient cependant à être utilisées. Il était aussi d'usage de séparer deux biens par un fossé, témoin un certain procès-verbal de bornage du 3 mai 1757, où il est stipulé que le bois de Warton-Lieux dit le Bois du Roi n'était pas exactement limité. Le sergent du bois avec le maieur bornèrent l'héritage en creusant un fossé « de main commune », opération qui fut terminée le jour même.

Jusque 1759, on passait à gué le ruisseau de Claires-Fontaines, au niveau du Chemin de la Grippelotte (fond de la rue Carnière). Soucieuse d'améliorer cette situation, la communauté décida d'établir un pont. L'histoire signale ce travail comme le plus important de l'époque, à cause des difficultés rencontrées. Le détournement des eaux réclama quantité de journées, puis il fallut terrasser, fondre de la chaux, aller chercher du sable, cuire des briques et réclamer des maçons à Marchiennes.

Cette année 1759 a marqué également un procès entre la communauté comme défendeur et le marquis de Courcelles. Il fut rendu en faveur de la communauté le 28 décembre 1762. Les avocats étaient Denuit et Maghe. Le marquis prétendait que le «Sartis» était passé à la communauté sans droit. Ce n'est qu'après avoir compulsé les chassereaux et cartulaires que le 17 avril 1761 les avocats conclurent dans un rapport que les revenus du « Sartis » avaient toujours appartenu à la communauté à l'exclusion du marquis.

Il est curieux aussi le procès-verbal dressé par le maieur en 1760 ; il s'agissait d'un cheval en pâture à la lisière du bois de Miaucourt. De mauvais garnements l'avaient blessé pendant la nuit, pour se venger du propriétaire.

La punition toute simple, produisit un effet salubre ; le maieur avait ordonné de mettre les coupables à la honte publique, le dimanche suivant, à la sortie de grand'messe. Il était, en effet, d'usage à cette époque de publier verbalement les actes à l'issue des offices religieux du dimanche. Les coupables d'un méfait quelconque étaient placés devant le pu-

blic, à la sortie de messe, et le maieur les mettait à la honte,, en donnant connaissance du délit.

Les années 1761, 62 et 63 furent marquées dans l'histoire de Courcelles, par la présence de nombreux soldats qui venaient lever les recrues. La communauté devait fournir à ces soldats du Roi : logement, feu et chandelles. C'est au cours de ces trois années que plusieurs maladies ravagèrent le bétail : c'était une vraie désolation, dit le rapport, les vaches et même les veaux crevaient en moins de deux jours, tandis qu'on voyait des chevaux « piqués par on ne sait quel insecte, tomber roide-mort. »

Le 16 novembre 1763, Valentin Mascaux, sergent de Courcelles, avait averti le maieur, qu'il avait trouvé un enfant et qu'il n'était pas possible de savoir d'où il venait. On fut donc forcé de retenir l'enfant et de l'hospitaliser aux frais de la communauté. Selon l'usage, « on mit un billet à l'affiche à la sortie de messe » et on « passa » l'enfant à la criée. Cet enfant s'appelait Marie-Catherine Dondie. Voici les conditions suivant lesquelles les maieur et échevins firent passer à « raval » la nourriture et l'entretien de cet enfant : « Trois années » à commencer le 20 de ce mois et finir à pareil jour les trois » années accomplies, pour l'enfant trouvé le 16 du courant» sur le Trieu d'Erguignies, ensuite de relief, en faite par le » bailli, maire et échevins du dit lieu et c'est aux conditions : » savoir que l'obteneur devra être des exposants, connu » suffisamment, pour donner les aliments et habillements ou » autrement donner caution pour icelle, que l'obteneur devra » le nipper comme ceux avec l'enfant, comme couverte de » coton ligné, fachette, chemise et autre linge qu'il avoit avec » lui et s'en devra servir pour l'habillement et lorsque, selon » l'âge que les enfants doivent être habillés de bas, sollié, » camisole, courte jube, béguin, bonnet, mouchoir et tablier. » L'obteneur devra fournir à ses frais et après trois années » expirées, devra remettre le dit enfant avec un bon dessus, » une jube tenant camisole, tablier, mouchoir, trois chemises, » bas, solliés, bonnet et beguin qui soient bons et relivrables » au gré des exposants. Conditionné que au bout de six mois, » l'obteneur en recevra trois, en laissant toujours trois pour » caution, que le cas qu'il ne fournirait pas le nécessaire, au

» dire de justice, le dit enfant serait repris de ses mains et
» privé de recevoir les trois mois donnés pour caution avec
» obligation de refournir ses nippes. Que l'obteneur en de-
» vra avoir soin, en cas de maladie, blessure ou autre à ses
» frais pour pouvoir prétendre gratification que si le dit enfant
» venoit à mourir ou à être remis à son parent, l'obteneur
» sera payé à rase de temps et point en plus, mais en cas de
» mort, les nippes lui resteraient.

» Auxquelles conditions a été exposé à raval-coups et
» demeuré à Joseph Lepage, à vingt-neuf florins, chaque an-
» née. Signé Piette. »

Cette façon de mettre en adjudication « à raval-coups » se pratiquait également pour l'entretien des chemins. Pour les points bas, ce travail consistait au placement de troncs d'arbustes de 0,15 à 0,20 de diamètre en travers de la route et dans la terre ou la boue.

Les Courcellois n'étaient pas toujours d'accord avec le marquis. Cependant, ils l'aimaient, car au retour d'une épopée ils tiraient « les crampes ».

Le sieur Jean-Baptiste Molle partit à Montigny et à Bouffioulx, à cheval, pendant la nuit, chercher de la poudre, pour la tirer le lendemain matin, au retour du marquis de Courcelles. Augustin Mascaux prêta, à cette occasion, une mesure en cuivre, afin de mieux doser la poudre, pour chaque coup d'explosion. Malheureusement on cassa son instrument par maladresse et la communauté dut lui payer 18 pattards.

Touché par cette marque d'attention, le marquis fit mander les maieur et échevins au château. Ils furent reçus dans l'oratoire. Le marquis offrit du vin pendant qu'il racontait ses faits d'armes. Nos Courcellois en profitèrent pour énumérer tous les impôts à charge de la communauté, notamment : une livre par maison, 10 sols par feu, 1 sol par cheminée, 7 sols par mesure de terrain, etc., sans oublier la dîme qui pesait lourdement sur tous les habitants, alors que d'innombrables réquisitions avaient été exigées par les français entrés vainqueurs en Belgique, en 1745.

Nous arrivons en 1748. Un traité, conclu à Aix-la-Chi-

pelle, fit rentrer la Belgique sous la domination Autrichienne et Marie-Thérèse envoya le frère de son époux, Charles de Lorraine, comme régisseur, en Belgique.

Survint alors une période de paix et de calme, les habitants s'adonnèrent plus que jamais à la culture de la terre. Parmi les grands propriétaires, qui se partageaient les terres des seigneuries, il y avait les Héritages seigneuriaux de Rianwelz et d'Hamal, la terre d'Erguignies, les biens des religieux et 50 bonniers de la « table des communs pauvres ». Ces derniers étaient mis en location tous les 6 ans, opération qui avait lieu après les vêpres du dimanche avant la Saint-André. Le prix de la location était estimé en nature: ainsi un bonnier était adjugé pour 4 rasures et un quartier de seigle. L'abbaye de bonne Espérance payait, pour un terrain joignant le pré du curé : 8 aunes de drap blanc et trois paires de souliers, plus 2 rasures, 3 quartiers et 3 pintes de blé. Le marquis de Châtelier payait, pour un héritage touchant le moulin, une somme de 1 livre et 3 sols, tandis que la cense de Falmuelz se louait 8 rasures, 1 quartier et 2 pintes de blé. Il est à remarquer que le locataire avait le privilège de bâtir sur le terrain qui lui était adjugé par la communauté, sous condition de payer une redevance supplémentaire.

On cultivait, à cette époque, le froment, le seigle, l'avoine, les haricots, les pois, le lin, etc. Les bois recouvraient encore la moitié du territoire: bois de Wartonlieu d'Hamal, de Miaucourt, de Rianwelz et de Sart d'Hainaut. Comme nous l'avons déjà dit, Courcelles, Rianwelz et Hamal formaient des juridictions distinctes; elles nommaient chacune un maieur, mais Courcelles était seul à tenir les comptes, Hamal intervenant pour 1/4 dans les dépenses communes. En 1768, Lambert Dumonceau était compteur (caissier). Voici le commencement de son livre : « Compte des mises et délivrances (recettes et dépenses) : 1° Pour ce qui a été livré aux soldats » lorsqu'ils furent à Courcelles pour empêcher la sortie des grains : 59 livres, 108 sols.

» 2° Payé à Pierre Bourgeois, qui a rafraîchi les soldats :
» 2 livres.

» 3° Payé à Hubert Bizet, qui a logé et fourni feux et
» bougies aux soldats : 4 livres, etc., etc. ».

Dans le compte Lepage, en 1770, nous remarquons quelques articles donnant des renseignements précis sur la situation de l'époque :

- « Payé pour sonner la cloche de la retraite de 9 heures :
- » 10 livres. Payé 10 sols pour porter une lettre à Binche.
- » Payé à Charles Messe, qui possédait un fer à feu, qu'il a
- » prêté à la communauté, pour les soldats qui tenaient domicile à Courcelles, lors de la défense de sortie des grains :
- » 2 livres, 2 pattards, parce que le fer lui a été remis brisé.
- » Payé à Jean-Baptiste Molle, une chevalée de chauffage : 3 livres. Payé une chemise à une pauvre femme :
- » 4 livres. »

Tous les mois, Courcelles était visité par des soldats recruteurs, qui engageaient des hommes pour l'armée. La communauté devait les héberger et les faire accompagner dans leurs tournées. Lorsque des cavaliers de la maréchaussée passaient, avec un déserteur que l'on conduisait à Piéton ou Goselies, suivant le cas, le maître ou un échevin devait accompagner le convoi dans la traversée du village. Il est à remarquer que les déserteurs étaient nombreux, le pays étant toujours en guerre. On a constaté que des soldats sont restés 10 ans sous les armes sans rentrer chez eux, ni donner de leurs nouvelles. On signale entr'autres, qu'un nommé Lemal, de Souvret, se trouvait, après 8 années de campagne, sous les portes de Saragosse. Voulant rentrer auprès des siens, il implora son capitaine de le laisser partir ; il obtint son congé définitif en échange d'une montre en or, que Lemal avait reçue lui-même, pour avoir épargné la vie à un châtelain. Quand il rentra à Souvret on eut de la peine à le reconnaître, sous sa longue barbe, et aussi parce qu'on le croyait mort à la guerre.

En 1771, on nous apprend qu'il y avait des sangliers dans les bois de Courcelles et que le marquis en tua deux sur Rianwelz. A cette époque, il y avait des vagabonds rôdant la nuit et pillant les « censes » ; la communauté dut organiser des patrouilles pour la saison « d'Août ».

Le 18 septembre, une partie du régiment de Deynze est passée par Courcelles et le sieur Adrien Divers fut chargé de guider le sergent. En ce temps, nous dépendions du canton de Binche et toutes les relations se faisaient avec cette ville.

Chaque lettre qui arrivait au maieur faisait l'objet d'une réunion scabinale et l'un ou l'autre des membres était chargé de donner la suite que comportait la missive.

C'est vers 1774 que l'on commença à cultiver le tabac sur certains terrains noirs de Courcelles. On commença également à brasser dans une petite chaudière, au château de Rianwelz. C'est en 1774, que les habitants demandèrent d'agrandir l'église de Courcelles et le sieur Bourgeois fut délégué pour porter, le 9 avril, la requête à l'abbaye de Bonne Espérance.

A cette époque, les maieur et échevins tenaient séance chez la veuve Lechien, au Petit Courcelles ; on payait 24 livres par an, pour la location de la « chambre ».

Dans le compte de cette époque, nous trouvons également :

« Payé au révérend pasteur, 2 livres 2 sols, pour une
» procession et une messe chantée à Heigne, pour la nécessité
» du temps.

» Payé à J.-B. Bautry, 2 florins 8 pattards, pour clous
» et verges, pour recouvrir le corps de garde. La patrouille
» qui y logeait était chargée de faire le nécessaire pour pré-
» venir la désertion des troupes de Sa Majesté et pour la sécu-
» rité du pays.

» Payé à Hubert Minet, 44 livres, pour réparation du
» grand chemin de Mons à Namur, 56 journées à 8 pattards
» par jour.

» Payé 2 livres à Joseph Castiaux, charpentier, qui a
» occupé 2 journées à abattre du bois, pour façonner une
» « passe » et la placer sur le ruisseau à la Jonquière, par
» plainte de Bourgeois de Sartis, aux plaids généraux, par
» remontrance que les grandes personnes ne peuvent plus
» passer le ruisseau pour aller à l'église, ni leurs enfants pour
» aller à l'école. »

La vente de certains biens communaux ayant rapporté une somme assez rondelette, il fut décidé de distribuer cet argent aux habitants le 15 février 1774.

Les maieur et échevins distribuèrent 32 pattards 1/2 aux 323 personnes de la communauté. Le 29 mars 1780, une même distribution eut lieu, il y avait alors 330 habitants.

Le 27 avril 1780, Madame Veuve Lepage trouva un enfant que l'on nomma Siméon, la communauté l'adopta et paya les frais d'entretien jusque 14 ans.

En 1782, on a refondu la cloche de l'église et payé les frais d'établissement d'une baraque sur la grand'route, pour percevoir les octrois.

Il est à remarquer que la population devait vivre dans la pauvreté, les maisons étaient basses et couvertes de chaume, les fenêtres n'existaient pas ; l'entourage des habitations était malsain et les maladies emportaient les plus faibles ; la mortalité infantile faisait des ravages. Les maieur et échevins furent inquiets. Une première mesure fut prise par l'autorité : la désignation d'une sage femme pour les communs pauvres. Madame Jeanne Joseph Marcille fut désignée. Une seconde mesure prescrivit d'éloigner les lieux d'aisance de 5 à 10 aunes des maisons.

En 1780, les corvées et certains droits seigneuriaux furent abolis; c'était le commencement de l'émancipation des habitants ; cependant la dîme existait toujours, mais il fallait déjà de fortes interventions et menaces pour forcer les habitants à se libérer de leurs impôts. Une vague de protestations montait lentement.

*
* * *

Procès des pommes de terre.

En vertu de l'article 11 du chapitre VIII des chartes générales, établies par Charles-Quint, au 1^{er} octobre 1520 et mars 1523, les abbés et religieux de Bonne Espérance levaient la dîme à raison de 1/11^{me} sur les héritages labourables de Courcelles et des villages voisins.

Cette dîme était due pour les navets, carottes, oignons, etc. Quand les topinambours ou pommes de terre (espèce de racine, précédemment inconnue, dit le rapport) furent cultivées, vers 1750, les habitants refusèrent de payer l'impôt ; il s'en suivit un procès et le 22 août 1795, la noble et souveraine cour de Mons donna raison aux Courcellois, déboutant de leur réclamation, les abbés et religieux de Bonne Espéran-

ce. Ces habitants s'appelaient : Charles Coquette, Pierre Bridoux, Médart, Charles et Baptiste Lepage et Jean Préaux.

Du dossier de ce retentissant procès, nous avons extrait quelques notes, renseignements et dépositions, nous les donnons ci-après :

La requête du procès des « patates » fut introduite le 3 novembre 1784 par les abbés et religieux de Bonne Espérance, contre 5 propriétaires. La communauté résolut de prendre fait et cause pour eux et de supporter les frais du procès. Cependant les habitants se cotisèrent et la somme de 3627 florins recueillie par souscription fut versée dans le fonds du procès des pommes de terre. Les avocats Despiennes de Mons et Triffet de Fontaine, soutinrent la défense avec passion. Déjà, le 22 janvier 1786, les abbés proposèrent un arrangement, qui fut refusé par Courcelles. Alors on commença des enquêtes interminables à Gouy, Viesville, Jumet, Gosselies, Fontaine, Pont-à-Celles, etc. ; 146 témoins vinrent déposer au château de Rianwelz, devant le conseiller de la Cour, Cornet.

Ci dessous quelques répliques :

((Pierre Dehuy, âgé de 45 ans, maître charbonnier demeurant à Courcelles, produit et enquis sur les faits repris aux chefs du dossier, étiquette où son nom est en marge, après serment prêté de dire vérité, a déposé qu'il est né et a toujours demeuré au dit Courcelles où son père est venu s'établir et faire le métier de tailleur passé 58 ans environ. Il dit que dans sa tendre jeunesse il a ouï dire de son père que c'était lui qui avait apporté, un des premiers, au dit Courcelles, des patates lorsqu'il était venu s'établir du village de Herchies où il était né. Il dit que son père et d'autres habitants de Courcelles ont commencé à cultiver les dites patates dans leur jardin, que ce ne fut que lorsque le déposant était âgé de 43 ans environ que son dit père a commencé à cultiver sur une terre labourable au dit Courcelles, des patates en quantité suffisante, pour en dépouiller six rasières environ ; le déposant croyant qu'alors quelques habitants de Courcelles avaient déjà cultivé des patates à peu près dans la même quantité sur des terres labourables ou dans des prairies au dit lieu.

)) Il dit que son père et lui, ayant toujours continué à

planter des patates au dehors de leurs jardins en quantité déclinable, le déposant ne se rappelle pas qu'ils en auraient jamais payé la dîme, ni même qu'on la leur aurait demandée, sauf que passé douze ans environ, le dîmeur était venu demander au déposant, la dîme des patates, en lui disant qu'il pouvait en donner tant et si peu qu'il voulait, ne fût-ce que pour faire une soupe, le déposant lui a absolument refusé cette dîme.

» Il dit que selon qu'il l'a ouï dire, le curé du dit Courcelles, Riche, passé 12 ans environ, ayant fait demander la dîme des patates à plusieurs habitants de Courcelles, ils lui avaient refusé, sauf que quelques personnes, à cause qu'elles dépendaient du dit curé ou de l'abbaye de Bonne Espérance, ont donné quelques patates dont les dîmeurs se contentaient sans prendre égard à la quantité et sans que le déposant ait jamais vu ni entendu dire qu'on aurait payé ni demandé au dit Courcelles la dîme des patates, au onzième.

» Finalement, il dit qu'il n'a jamais entendu dire qu'on aurait demandé ni payé au dit lieu la dîme des carottes, navets, oignons ni de toutes autres espèces de racines semblables. Après lecture, il a persisté et fait sa marque pour ne savoir écrire : Pierre Dehuy. Ainsi besogné, signé J. j. Cornet et M. Petit ».

» 30^e témoin : Jean Michel Tonnon, âgé de 65 ans, cloutier, demeurant à Courcelles. Il dit que plusieurs années après avoir cultivé des patates sur Courcelles, il en a cultivé ainsi et entre autre passé 3 ans sur une terre labourable en la juridiction de la seigneurie d'Hamal appartenant à l'abbaye de Bonne Espérance et située sous la paroisse de Courcelles, sans jamais payer la dîme et sans qu'on l'ait même exigée de **lui** ».

« 81^e témoin : Marguerite Gosset, en âge de 76 ans, veuve Thomas Douchamps, de résidence à Souvret, produire et enquire sur les faits de l'adjonction d'étiquette où son nom est en marge, après serment de dire la vérité, a déposé que depuis 36 ans environ, elle occupe la ferme la « Dîme du curé de Courcelles », à Souvret, hameau qui est sous la paroisse du dit Courcelles et dont l'abbaye de Bonne Espérance est décimatrice ainsi qu'elle l'est pour Courcelles.

Elle dit que la « dîme » que le curé du dit Courcelles

possède à Souvret et dont elle est fermière, s'étend sur les vergers, les closures ainsi que sur une « commune », mise en culture depuis plusieurs années, qu'on appelle le Sart d'Hainaut et que la déposante croît être sous la juridiction de Courcelles. Elle dit que depuis qu'elle occupe cette dîme, on a, sur les terrains qui y sont soumis, cultivé, depuis 20 ans, des patates en quantité décimale, sans qu'elle ait jamais perçu la dîme. »

« J.-B. Maçon, collecteur de la dîme au dit Bonne Espérance et y affermée au censier Pierre Taminiou. Il ignore si la dîme des patates qu'il a levée a été payée comme grosse ou comme menue dîme et il ignore aussi s'il serait d'usage à Courcelles de réputer grosse dîme, celle qui se paye à cause des denrées qui se lient, et menue dîme celle qui se paie à cause des denrées qui ne se lient pas, mais qui se compte, cependant; il estime en son particulier que les denrées qui se lient, telles que les grains, l'avoine, pois, fèves, etc., se paient comme grosse dîme et que ce qui se compte, tels que les « muyaux de foin », routes de patates, etc., se paient comme menue dîme.

Le procès fut rendu le 5 fructidor, an III, soit le 22 août 1795 ; les Courcellois obtenaient gain de cause ; lisons le compte rendu du voyage des échevins :

« En outre, le dit 30 mars 1795, étant informés par le conseiller que le procès finiroit ce jour, ce jour donc vers 10 heures 1/2 ou quart pour 11 heures, nous nous sommes rendus dans la cour du Conseil pour être précisément à l'heure quand les conseillers en partiroient, aux fins de nous informer à quoi notre procès étoit. Pendant ce temps que nous étions dans la dite cour, l'official-signart est survenu au dit conseil. A sa sortie nous l'avons approché, à l'effet de nous informer à lui s'il ne savoit pas à quoi notre procès en étoit, il nous a répondu que cela ne le regardait pas, en se raillant de nous de façon qu'en levant sa petite badine au dessus de sa tête, il est parti sans nous donner davantage de comparaison; ne connaissant pas fort bien le dit conseiller, nous fûmes obligés de demander à des pauvres femmes qui se tiennent ordinairement dans la dite cour du dit conseil, pour y demander la charité à ceux qui entrent et qui sortent, savoir s'il n'y avoit pas quelqu'un d'entre eux qui connoissoit Monsieur le Conseiller Cornet. Elles

ont répondu à plusieurs que si, dont nous en avons fait rester une de ces dites femmes jusqu'à ce que ledit conseiller ait sorti. Quand elle nous l'a eu fait connaître, nous nous sommes approchés de lui en le saluant de façon que nous lui avons demandé s'il n'auroit pas la bonté de nous dire à quoi notre procès en étoit. Il nous a répondu que notre procès étoit jugé, que nous n'avions qu'à aller voir au greffe. Ne sachant nullement là où étoit le greffe, ayant vu sa bonne façon d'agir à l'official, nous avons résolu d'aller trouver M. Chevalier en lui proposant ce qu'il nous étoit arrivé vis à vis de l'official. En lui demandant s'il n'auroit pas la bonté de venir avec nous au greffe, aux fins d'y connaître la vérité, à quoi il nous a répondu que sy, mais qu'il nous fallait attendre jusqu'à deux heures précises, que la porte est fermée jusqu'à cette heure. En effet, à deux heures précises, nous nous fûmes rendus chez le sieur Chevalier dont il s'est rendu de suite avec nous au dit greffe, dont il nous a extrait les points essentiels de la sentence.

Pour le bon service que le dit Chevalier nous avoit rendu, nous nous sommes informés combien il lui falloit pour ses honoraires ; dont il nous a répondu qu'il ne lui falloit rien, mais comme le procès étoit gagné, si nous avions la complaisance de payer un verre de vin qu'il l'accepteroit. Dont nous avons adopté sa demande auquel il s'a fait la dépense de 3 bouteilles à 24 pattards la bouteille, faisant ensemble 3 florins 12 pattards, que les dits deux échevins, Jean Joseph Castiaux et Pierre Ghislain requiert la commune de leur passer en compte à raison que c'est une dépense extra et inévitable ».

Ajoutons, pour terminer, que le procès avoit coûté 2312 florins, alors que les cotisations s'étaient élevées à 3627 florins.

* * *

Le 5 juillet 1786, on établit le recensement des habitants. Pour Rianwelz et Courcelles, le nombre étoit de 1598, dont 522 enfants en dessous de 10 ans. La seigneurie d'Hamal comprenait 46 personnes, c'est-à-dire la famille Monnoyer François-Joseph, avec 7 enfants, 4 domestiques et 3 servantes à la ferme de Corbeau. Jean Dumonceau, à la ferme d'Herpion,

avec 5 personnes. Jean- François Dassonville, sa femme, 7 domestiques et une servante à la ferme d'Hamal et Pierre Taminiaux, sa femme, 8 enfants, 3 domestiques et 2 servantes, à la ferme de Miaucourt.

En 1788, il régnait, dans Courcelles, une épidémie; les maïeurs et échevins avaient pris des mesures et donné ordre à Godfroid Lemaître de payer certaines sommes pour soulager la multitude des pauvres malades.

Toutes les ressources de la caisse des communs pauvres étant épuisées, il s'agissait de trouver de l'argent pour continuer l'œuvre de bienfaisance. Le curé Despiennes et les maïeurs de Courcelles, Hamal et Souvret, décidèrent de vendre les vieux ustensiles de l'église Saint-Lambert, que l'on venait, précisément, de remettre à neuf avec réparation de la toiture et placement d'une nouvelle cloche. Ci-dessous la copie du procès-verbal de la vente :

« Ce jour'hui, 17 du mois d'octobre 1784, ensuite de billet d'affiche, les administrateurs de la fabrique de l'église de Courcelles exposent en vente publique et dernier enchérisseur, les matériaux superflus et autres stanciles appartenant à la dite fabrique et que les obtenteurs devront payer les prix de leur demeure en main de Thomas Sbin, receveur de la dite fabrique, le 1^{er} novembre de la présente année ; que le futur obtenteur devra payer le dixième denier du prix de leur demeure si la baguette tombée au dit exposant sans aucune diminution du prix de leur demeure, ce pour billet d'affiche, timbre, frais du dit passément et coup de baguette. Cependant s'il se trouve du boni sur la somme denier de la dite passée, par les faits du présent passément, ils le fourniront au profit de la dite fabrique. Voici la liste des objets vendus :

Un mont de pierre, une chapelle, des pierres, une futaie, deux brouettes, une civière, deux scanaux, un bokévie, des tableaux, un coffre, un vieux confessionnal, etc. »

Signalons qu'il y avait à Courcelles un seul docteur médecin, pour soigner les malades et « discourir », car nous voyons dans les comptes de 1791, qu'on a payé au médecin Gilmont, 3 florins 3 pattards, pour avoir discouru en langue latine avec les officiers de Sa Majesté et les avoir conduits au château de Trazegnies. La communauté a également payé 6

florins, 6 pattards à J.-B. Thirion, pour avoir « joué des instruments » à la messe solennelle, quand les troupes de sa Majesté sont rentrées au pays.

La communauté a également payé, en 1791, au sonneur Philippe Meurée, un supplément pour avoir sonné les cloches du trépas de Monseigneur feu le Marquis de Chasteler.

Après la mort de Charles de Lorraine et de Marie-Thérèse, Joseph II, qui succédait, mécontenta les Belges, les soldats désertèrent l'armée. Le 11 janvier 1785, le maieur dut rechercher les déserteurs de Courcelles et des environs, cachés dans les censes; le bailly Lemaître envoya 8 fusiliers faire des perquisitions dans toutes les maisons, tandis que la cloche assemblait le peuple près de l'église pour faire le recensement général de la population. En même temps, 30 hommes de patrouille cerclèrent le village. Ajoutons qu'on ne trouva aucun déserteur dans Courcelles. C'est Bizet, dit Précieux, qui fut chargé par la communauté de donner à boire à tous les soldats.

Le 6 mai 1785, 30 cavaliers d'artillerie vinrent camper au hameau du « Lichamps » (Nolichamps), ils étaient venus pour prévenir les troubles que l'époque amenait et pour rechercher les exemplaires du « journal général de l'Europe », journal proscrit, daté du 21 juin et qui se communiquait de maisons à autres. Ces soldats défendirent la sortie des grains du territoire de Courcelles et obligèrent une partie des habitants à fouiller la terre, pour leur donner du charbon.

En 1788, les désordres grandissaient et on commençait à piller un peu partout. A 3 reprises différentes, des vagabonds et gens dénommés « chats », à cette époque, ont essayé de s'introduire une première fois dans la ferme de l'Herpion et une seconde dans celle du Marais. Chaque fois, ils ont été poursuivis par les domestiques. On signale qu'à ce moment, des bandes de femmes et d'hommes étrangers sont venus le long du chemin de Nivelles à Roux, sur Courcelles, couper les épis des grains sur une assez grande surface. Pourtant une patrouille de 30 hommes assurait une surveillance permanente, mais l'ordre ne s'était guère rétabli, car la révolution brabançonne venait de s'introduire en Hainaut. Certains volontaires nommés Dubois et Masquelier, portant une cocarde, s'engagèrent parmi les révolutionnaires, sous Vander Noot.

Le 14 juillet 1789, le maieur publia l'avis de l'intendant, insinuant au peuple de faire renaître l'ordre et le calme; cette publication eut lieu, comme de coutume, à la sortie de la grand' messe; elle ne lit qu'exciter le mécontentement des habitants qui n'avaient cessé d'être spoliés.

Le 31 décembre 1789, les Etats de Hainaut se groupèrent et le 7 janvier 1790 on constituait les Etats Belgique, pour défendre les foyers et maintenir l'indépendance. On réunit tous les citoyens en état de porter les armes. Courcelles, Rianwelz et Hamal firent partie du canton de Mariemont, avec 10 autres localités. On nomma un commandant par canton, un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant par village. Au premier signal, on devait se réunir près de l'église et partir pour Mariemont. Chaque volontaire devait toucher 10 sous par jour. Notre commune avait embrigadé 42 hommes, portaat une banderolle avec l'indication de Courcelles.

Le 31 octobre 1790, l'Empereur offrait la paix aux Belges et le 25 novembre un congrès reconnaissait Charles, héritier des provinces belges, ce qui nous mettait à nouveau sous la domination impériale autrichienne.

Nous avons vécu des moments terribles, de misère et de famine, durant ces quelques années et la guerre entre la France et l'Autriche, en 1792, ne fit qu'empirer l'état de dénuement des habitants. Le général français Dumouriez vint battre les Autrichiens, à Jemappes; il conquit nos provinces. Le 18 mars 1793, les Français étaient battus à Neerwinden, ils se retirèrent de la Belgique, laissant le pays inondé d'assignats. Puis, en 1794, les français remportèrent un succès à Fleurus; nous redevînmes à nouveau Français (traité du 1^{er}-10-1795). Courcelles, Rianwelz et Hamal sont, à partir de ce moment, indissolublement réunis, sous le nom de Mairie de Courcelles.

Voici quelques indications concernant l'occupation de Courcelles :

30 octobre 1793. — Le maieur reçoit l'avis de l'arrivée de 200 cavaliers et chasseurs des troupes hollandaises de sa Majesté l'Empereur. Le 27 novembre, une nouvelle avant-garde des cuirassiers a requis le maieur Brognon Michel et l'échevin J. Cartiaux de fournir 200 logements et mettre toutes les écuries à la disposition de l'armée. Le 30, Pierre-Ghis-

lain Maréchal et Nicolas Gilbert ont pour mission, moyennant chacun une couronne, de faire comprendre à l'officier de l'Empereur qu'il est impossible de placer tous les cavaliers et qu'il y aurait moyen de décharger la commune du fardeau de l'occupation en envoyant la moitié des troupes à Gouy-lez-Piéton, ce qui fut fait. Le 3 décembre, le maieur, sur l'ordre du capitaine, réquisitionne tous les chariots nécessaires au transport des vivres et des soldats. Le même jour, à 4 heures de l'après-midi, Courcelles doit fournir 70 pionniers; d'autres réquisitions vont suivre; dès lors les sieurs Brognon, Betfer, Baudoux J.-B. et Godefroid Lemaître, établissent la liste des hommes valides. Le 6 décembre le capitaine affiche le règlement de l'occupation du village.

Le 10 décembre, à 10 heures du soir, le maréchal-des-logis donne au maieur une ordonnance de fournir, le lendemain matin, à 6 heures, 3 chariots, pour aller chercher des vivres à Charleroi. Le 12 décembre, le capitaine des cuirassiers requiert de fournir 1519 livres de gros jambons, pour le corps des officiers et de les répartir comme suit : 520 au major, 478 au capitaine, 317 au premier lieutenant et 239 au second. Le 13 décembre les habitants sont tenus de faire la patrouille. Le 21, un cavalier fut dépouillé de sa montre, le capitaine ordonne des perquisitions et punit la localité, en prenant un cheval de selle.

Le 22 décembre, le maréchal des logis ordonne de planter un arbre dans la rue pour reconnaître son logis; il est vrai que le maieur l'avait logé chez Bridoux, hameau de Sartis; toutes les maisons étant les mêmes et la rue privée d'éclairage, il avait grand'peine à rentrer chez lui la nuit. Le 23 décembre, le commandant Hiernaux demande la déclaration de tous les chevaux et autres objets pouvant aider à la guerre. Le 24 décembre, des soldats perquisitionnent et enlèvent les fers, le cuivre, etc., on les fait transporter à Fontaine. Le même jour, le Baron de Stassart, prévost de Binche, requiert 4 chariots pour Lequesnoy et Valenciennes. La commune doit également fournir, pour le lendemain, 4 chariots de paille au magasin de Mons. Le 25, un soldat tombe malade, deux civils sont chargés de le conduire à l'hôpital de Gosselies.

Durant le mois de janvier 1794, la commune doit fournir

des chevaux et des chariots, pour aller, deux fois par jour, à Charleroi. Durant la nuit du 13 au 14 février, deux compagnies du régiment de Vierset arrivent camper à Courcelles. Le 26 un officier opère un nouveau recensement des chevaux. Le 4 mars, nouvel envoi : 294 soldats suisses-hollandais, viennent cantonner; on doit leur fournir le logement et donner paille et chauffage. Un rapport signale que le placement de ces soldats a duré de 6 heures du soir au lendemain à midi. Le 30 mars réquisition de 30 pionniers pour les fortifications de Beaumont et arrivée de nouveaux Suisses. Le 1^{er} avril, le régiment de Quinsquy, avec ses bagages, ses cavaliers, etc., remplace les Suisses. Le 4 avril, alerte, les Quinsquy sont partis et les troupes du régiment de Stoctart restent toute la journée sur Courcelles; le même jour on réquisitionne 100 pionniers pour Beaumont. Le 6 avril, un capitaine défend de donner de l'argent aux Français et de faire commerce avec eux, tandis qu'on assemble d'urgence la population au son des cloches, le dit capitaine devant enlever 93 hommes pour les besoins de l'armée. Le 20, nouvelle réquisition de chariots pour Merbes-le-Château, par Thomas Butte, capitaine d'armes, installé avec 13 soldats au château de Miaucourt. Le 26 mai 1794, toutes les troupes autrichiennes quittent subitement Courcelles et le 29 mai, nous sommes occupés par les Français qui, comme les précédents, commencent les réquisitions de foin, paille et avoine, le jour même.

Les Autrichiens étant battus à Fleurus le 26 juin 1794, le commandant du génie, installé à Libre-sur-Sambre (Charleroi), signe à tour de poignet des réquisitions sur toutes les communes. Courcelles doit fournir 10 voitures de paille à Binche, livrer 100 sacs de froment, 50 de blé et d'avoine, etc. Le lieutenant Gilson, de passage à Courcelles, exige, sur l'heure, 200 rations d'avoine pour ses chevaux.

Louis Bronchain et la veuve Rombaux n'ont pas voulu livrer la partie de froment réquisitionnée, sous prétexte qu'ils n'en avaient plus que pour leurs familles; la commune fut condamnée à payer 6 livres par jour, comme amende, jusqu'à livraison des froments.

En août, les impôts pleuvent réellement et la commune déclare qu'il n'est plus possible aux habitants de livrer les nou-

velles quantités de froment réquisitionnées. Le capitaine impose alors la commune d'une autre façon, elle doit fournir chaque jour 50 hommes pour les travaux de l'armée.

Au cours du mois de septembre, on a enlevé tous les chevaux de monture. Joseph Bizet fut chargé de vérifier l'âge de chacun. Par convoi de 5, notre cavalerie fut dirigée vers Couvin et la France.

Le citoyen Jammes était à ce moment commissaire de Guerre à Charleroi; le maieur, Norbert Lemaître, qui s'occupait de l'intérêt de ses habitants, voulut lui réclamer le paiement des chevaux enlevés. On les lui paya, mais en assignats, qu'on ne put jamais monnayer.

Nous faisons alors partie du canton de Gosselies, département de Jemappes; ce fut le commissaire civil Lamotze qui continua à réquisitionner. Le 29 octobre, la commune livra 7 chariots de grain à Namur, mais en cours de route, ils furent pillés par des brigands et la commune dut en fournir 7 autres; le maieur refusa de donner suite à ce nouvel ordre et le 8 novembre, les citoyens commissaires Philippron et Nicolas Deprez, vinrent vérifier les quantités de grain, paille et foin que possédaient encore les Courcellois. Le 12 prairial, la police française a recherché et réquisitionné tous les outils. Le 4 thermidor, la municipalité de Fontaine donna une ordonnance à Demierbe, de la part du maréchal de la ville de Thuin, d'avoir à rechercher le plus exactement possible et de rassembler devant l'abbaye d'Aulne, les fers, plomb, étain, zinc et cuivre de Courcelles. En décembre 1794, il restait encore en cantonnement à Courcelles, 92 chevaux du 2^e escadron de Nasseau.

Comme partout ailleurs à cette époque, l'administration communale, installée sous les auspices de la France et sous la protection des armées, décida, sous la suggestion des autorités, de planter, en signe de réjouissance, un arbre de la Liberté. Le sieur Alexandre Rombeaux fut chargé de se procurer un beau peuplier de 15 pieds de haut et le 22 septembre 1794, il fut planté sur la Place de la Coupe. Des festivités furent organisées par les soldats, mais la population ne s'y intéressa guère. Cet arbre disparut en 1815, quand les alliés revinrent dans nos contrées.

La famine régnait et les pauvres gens étaient réduits à la mendicité. Dans une séance du 19 mars 1795, les maire et officiers municipaux et le conseil général de Courcelles, décidèrent un emprunt de 660 francs, dont 330 à Marie-Catherine Brognon, veuve de Michel Chapeau et 330 à Marie-Alexandrine Jaupain, pour acheter du grain pour les Courcellois nécessiteux.

*
* *

Le régime de l'invasion, de réquisitions, de terreur, s'apaisa avec le revirement de la politique française, qui passa de la République à l'Empire Napoléonien.

Notre commune eut à payer, à cette date, tant sur réquisition que de force, en chevaux, chariots, bêtes à cornes, grains, paille, foin, cochons, bière, brandevin, provisions de viande, une somme de 91.600 florins. Le procès verbal de l'estimation des pertes signale, en outre, qu'à la suite des différents campements et batailles, sur le territoire de Courcelles, il s'est introduit et propagé une quantité de fourmis et limaces, qui priva les cultivateurs de la totalité de la récolte. De plus, deux fermes furent incendiées

La France continua à lever des impôts extraordinaires à charge des Belges. Le 17 nivôse de l'An III, les représentants du peuple près des armées du Nord et Sambre-Meuse, décrétèrent un impôt de 500.000 livres à charge des riches habitants et propriétaires du district de Binche, dont Courcelles faisait partie. Dans cette somme, notre commune fut frappée de 1000 livres.

En dehors des fermiers, lourdement atteints par tous les faits politiques et les réquisitions, les pauvres ouvriers agricoles, cloutiers et charbonniers, vivaient miséreux et en esclaves. L'assistance publique était constamment appelée à aider et soulager les malheureux, atteints par les fatigues et les maladies. On donnait, soit une « charrée de bois ou de houille », un peu de viande pour faire du bouillon, un peu de toile pour faire une chemise, etc.

Dans le compte de Préaux Henri, percepteur des biens, en l'An X de la République, nous trouvons que la municipalité

a payé l'équipement complet de tous les conscrits de la localité. Voulant aider les habitants à se relever de leurs misères, elle fit couper les arbres qui se trouvaient le long des grands chemins et le produit, ou 1455 florins, fut distribué aux 459 chefs de famille, à raison de 3 florins, 3 patards chacun.

Durant la nuit du 30 au 31 janvier 1809, il se déchaîna un ouragan d'une telle violence, qu'il emporta toutes les toitures en chaume des maisons de Courcelles et des environs; plusieurs d'entre-elles furent même renversées. Ce cataclysme, suivi de chutes abondantes de neige, anéantit les immeubles des Courcellois. Il n'est pas possible de décrire les souffrances endurées, ni estimer les pertes subies pendant cette journée mémorable; la municipalité liquida des terrains, coupa et vendit des arbres, dans le but d'intervenir financièrement au rétablissement des maisons et des toitures.

En 1813, la situation politique se troubla et les armées commencèrent à sillonner le pays; les réquisitions se succédèrent et de nombreux chariots de foin, paille, avoine, avec 2 ou 4 colliers, partirent de Courcelles. D'autre part, les soldats fatigués, mal vêtus et maigrement nourris, désertèrent le service. Il y en eut 3 cachés à Courcelles; la force armée vint les chercher aux frais de la commune; elle tint garnison les 27, 28 et 29 novembre 1813- Elle se composait d'un maréchal des logis de gendarmerie, commandant; un maréchal des logis de chasseurs, 5 gendarmes, 10 chasseurs, 2 gardes et un militaire réformé, en tout 21 pour prendre 3 déserteurs. Dont coût 214 livres.

Comme on le pense, Courcelles ne pouvait pas ou ne voulait pas fournir les rations journallement demandées par les autorités militaires et de temps à autre, le maieur recevait une lettre du genre de celle adressée par Maghe, le 15 novembre 1813 :

«Nous venons de faire la récapitulation des rations fournies par les communes, avec Monsieur l'adjutant. Nous avons trouvé votre commune en arrière de vouloir nous en envoyer. La force armée vient de partir pour Forchies, Trazegnies et Lachapelle, mais je l'ai empêchée d'aller à Courcelles, en lui disant que jeudi, dans F après-midi, vous commenceriez votre fourniture et ce que vous redeviez.

Songez, Monsieur, qu'il est nécessaire de le faire, pour vous éviter du désagrément ; faites attention que Monsieur le sous-préfet, par son arrêté, m'autorise à demander également les portions de vivres sur votre commune, ce que, par considération, je n'ai pas fait ; mais ce que je devrai faire si vous n'amenez pas les rations qu'on vous demande, qui sont 160 boisseaux d'avoine, 160 bottes de foin, 10 livres de beurre, 60 bottes de paille, plus ce que vous redeviez : 15 boisseaux d'avoine, 6 bottes de foin, 15 bottes de paille. Faites en sorte que tout cela soit ici jeudi après-midi, ou vous êtes sûr que je serai forcé de vous demander autant de portions de vivres et que je ne pourrai plus arrêter la force armée, qui n'ira que pour fourrager dans votre commune. Croyez que je ne vous donne ces nouvelles qu'à regret, mais j'y suis forcé. Je vous salue. **MAGHE.**»

Signalons en passant ce qui était réclamé par une seule réquisition de février 1814 : 3000 kg. de froment, 20 kg. de légumes, 10 cochons à tuer, 10.000 kgs. de foin, 883 litres de vin, 308 litres d'eau-de-vie, 275 kgs. de riz, le tout à conduire dans les 48 heures sur la place de Maubeuge. Il est inutile d'ajouter qu'on n'aurait jamais su trouver toutes ces quantités dans Courcelles et qu'on a laissé venir la force armée, qui a dû reconnaître l'impossibilité de trouver ce qui était réclamé.

Le 10 juillet 1814, les hussards de la légion Russe-Allemande sont venus cantonner à Fontaine-l'Evêque ; le capitaine venait tous les trois jours à Courcelles et exigeait du maire, une contribution de un franc par habitant ou 540 livres de foin ou 460 livres de paille, suivant les nécessités. C'est vers cette époque qu'on utilisa pour la première fois le nouveau sceau communal et que le maire dut porter à la boutonnière une médaille d'argent de la grandeur d'une demi-couronne de Brabant ; elle était attachée avec un ruban blanc et vert.

Lorsque des désordres politiques ou sociaux s'emparent d'une région, des relâchements se produisent dans les mœurs ; l'autorité communale dut intervenir ; parmi les nombreuses proclamations publiées, nous reproduisons l'une d'elles :

« Les maieur et échevins de Courcelles, vu les désordres continuels provoqués par des libertins qui, non contents de dé-

penser l'avoir de leur famille dans les cabarets, du matin au soir, passent la nuit entière dans certains débits de boissons qui sont l'occasion et même souvent la cause du malheur des familles et du désordre qui règne maintenant. Désirant y remédier, nous entendons qu'aucun cabaretier ne pourra donner à danser sans la permission écrite de l'administration qui, dans le cas où elle pourrait l'accorder, exigera de celui qui usera de cette permission, qu'il soit tenu de faire évacuer son cabaret avant les huit heures du soir et que ce jour, il ne pourra plus débiter des boissons à aucun individu après cette heure, ni retenir des jeunes filles dans les pièces adjacentes au cabaret. Le cabaretier qui ne donnera pas à danser pourra débiter jusqu'à neuf heures et tout particulier qui sera trouvé dans un cabaret après l'heure ci-dessus fixée, encourra une amende ainsi que le cabaretier. Pour assurer la stricte exécution de la présente, tous les dimanches et fêtes et même les jours ouvriers s'il convient, un des neuf membres de l'administration, d'après l'engagement qu'ils ont pris tous, fera à son tour, accompagné soit de deux hommes patrouille ou du garde-champêtre, la visite des cabarets et sera tenu de payer pour les délinquants, s'il en tolère. 27 avril 1814. Signé: Monnoyer P.-A., Bronchain et Fontaine ».

Durant la guerre de 1814, de nombreux soldats russes malades ou blessés furent abandonnés dans nos localités. Une douzaine restèrent à Courcelles et deux voituriers furent désignés pour transporter ces malades à Châtelet. Arrivés à Gilly avec le second convoi, ils abandonnèrent les malades et allèrent s'amuser dans les cabarets. La commune dut envoyer deux autres voituriers pour remplacer nos déserteurs et les délinquants furent condamnés à triple corvée et à payer deux garnissaires pendant 8 jours, selon ordonnance du sous-intendant De Glimmes du 9 septembre 1814.

Le 11 mai 1815, le commissaire général des armées prussiennes ordonna au maire de Courcelles de requérir 8 bûcherons pour aller abattre et façonner le bois nécessaire au chauffage des troupes de campagne, établies dans les plaines de Fleurus. Chaque ouvrier devait se munir d'une hache, d'un coing et d'une serpette ou courbet. Chaque brigade de 4 hommes devait être pourvue d'une receppresse ainsi que d'un

gros marteau, dit massue. Les 8 bûcherons de Courcelles sont allés, le lendemain, chez le garde Cheval Paris demeurant à la Bassée à Jumet et de là sont partis avec ceux de Jumet vers les Bois de Gosselies.

La guerre de 1815 avait coûté en réquisitions 9.466 florins ; 169 familles avaient été cruellement éprouvées, dit le rapport.

Après cette guerre, les champs de batailles furent sillonnés de gens qui s'emparaient de tous les effets militaires et objets abandonnés. De nombreux Courcellois possédaient ainsi des cuirasses, fusils, etc. ; un commerce s'établit aussitôt et certains marchands rachetaient les objets à raison de 3 francs pièce.

Le général des armées prussiennes devait passer par Courcelles le 25 mai 1815 ; il demanda au maire des renseignements sur la viabilité des chemins de la localité. Voici la réponse : « Il n'y a aucun chemin pavé ni empierré, ni même en cailloux ; tous sont en terre, la plupart argileux, de 18 pieds de large, sauf vers Gosselies et Souvret où la largeur est de 30 pieds, mais il y a une partie marécageuse à la Motte et à la Grippelotte. De plus, les chemins ne sont praticables qu'en été aux convois de cavalerie ou artillerie ».

A la suite de cette réponse, Courcelles fut mis en demeure de remettre en bon état les deux endroits marécageux, en plaçant des baliveaux en travers de la route et en les recouvrant de branchages et terres sablonneuses.

En vertu d'un arrêté de Sa Majesté, du 13 février 1816, les voituriers devaient, en passant aux barrières établies sur certaines routes, payer un droit d'environ 25 centimes par charette, attelée de chevaux. Lorsqu'on dépassait de 100 mètres le poteau indicateur de la barrière, le percepteur dressait procès-verbal et le délinquant était condamné à payer 50 fois le droit fraudé. Cet impôt a été modifié par A. R. du 31 mai 1849 ; on payait alors par paire de roues 2 centimes, par voiture 10 centimes, attelée de deux chevaux 15 centimes, de 3, 20 centimes ; de 4, 0,25 et de 8, 92 centimes. En 1856, ces droits rapportaient à la commune de Courcelles 210 francs pour la barrière de Forrière et 800 pour celle de la rue de Seneffe. Après la guerre, Sa Majesté de Hollande institua un

fonds pour venir en aide aux populations qui avaient essuyé des pertes, mais aucun Courcellois ne parvint à toucher quoi que ce soit, malgré les nombreuses interventions.

Voici le décret impérial prescrivant les élections du canton de Fontaine et comment se passaient les opérations de la sixième section de Courcelles :

« Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la Confédération du Rhin et médiateur de la Confédération Suisse, etc..

Sur la proposition de notre ministre de l'intérieur, avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1. — L'assemblée du canton de Fontaine-l'Evêque, arrondissement de Charleroi, département de Jemappes, sera convoquée pour le 16^{me} jour du mois de novembre de l'an **1813.**

Art. 2. — La dite assemblée se réunira dans la commune de Fontaine et sera terminée le 30^{me} jour du mois de novembre 1813, elle s'occupera des objets ci-après énoncés.

- 1° De nommer deux membres au collège électoral du département ;
- 2° De nommer un membre au collège électoral d'arrondissement ;
- 3° De nommer deux candidats pour les fonctions de juge de paix ;
- 4° De nommer quatre candidats pour les fonctions de suppléant de juge de paix ;
- 5° De nommer des candidats pour le conseil municipal de chaque ville.

Art. 3, 4 et 5.

Donné à Saint¹Cloud, le 12^{me} jour du mois de juin, l'an de grâce 1813 et de notre règne le dixième.

Pour l'empereur, en vertu des pouvoirs qu'il nous a confiés.

(signé) : Marie-Louise. »

Le 8 novembre 1813, Monnoyer Pierre-Joseph de Courcelles fut nommé président de la 6^{me} section ; voici le serment qu'il a dû prêter le 25 novembre 1813 entre les mains

de M. Auguste Maghe, président agissant au nom de Sa Majesté l'Empereur Napoléon :

« Je jure d'obéir aux constitutions et lois de l'Empire et aux règlements émanés de l'empereur pour leur exécution. D'être fidèle à la personne de l'empereur, de me conformer aux instructions qui me seront données, de maintenir l'ordre dans la section de l'assemblée cantonale que je suis appelé à présider, de ne pas souffrir qu'elle s'occupe d'autres objets que ceux qui seront prescrits par le décret de convocation, de ne tolérer aucune coalition tendant à capter ou à gêner les suffrages, de ne rien faire par haine ou par faveur, de clore la session le 30 novembre, époque fixée par le décret de convocation, enfin d'exercer mes fonctions avec zèle, exactitude, fermeté et impartialité. »

En vertu des instructions de l'époque, avaient droit de vote les 10 plus imposés, les 10 plus âgés de chaque commune et les 100 plus imposés du département.

Pour Courcelles, les 10 plus imposés étaient :

Fontaine Thomas, maître de poste.

Cambier Pierre, meunier.

Dassonville Jean-François, propriétaire.

Bizet Pierre, cultivateur.

Gilbert Nicolas, cultivateur.

Ghislain Pierre-Ghislain, cultivateur.

Taminiaux Pierre, cultivateur.

Gilbert Lambert, propriétaire.

Mascaux Jean-Louis, cultivateur.

Dumonceau Jacques-François, cultivateur.

Les dix citoyens les plus âgés de Courcelles, classés suivant l'ordre de leur âge sont repris ci-dessous :

Baude Pierre-Aug., 91 ans, journalier ;

André Jérôme, 88 ans, journalier ;

Hermant Bonaventure, 85 ans, journalier ;

Gouthière Jean, 84 ans, journalier ;

Dumonceau Jean-Jacques, 83 ans, journalier ;

Baude Jean-Michel, 82 ans, journalier ;

Cabiaux Jean-Thomas, 8] ans, journalier ;
 Castiaux Grégoire Jos., 81 ans, tisserand ;
 Debauq Thomas, 81 ans, journalier ;
 Hirsoux Guillaume, 81 ans, tisserand.

Du recensement qui fut établi à cette époque et à cette occasion, nous trouvons les renseignements suivants :

Il y avait 400 maisons, 2218 habitants répartis comme suit : Courcelles, 242 ; Trieu de Reguignies, 760 ; Hamal et Motte, 145 ; Sartis et Trieu-des-Agneaux, 501 ; Forrière et Rianwelz, 570. il y avait 16 miliciens et 4 volontaires, 300 hommes étaient en état de travail. La culture comprenait 25 hectares d'escourgeon, 60 de froment, 80 de seigle, 80 d'avoine, 75 de trèfle, 80 de pommes de terre, 300 de pré, 210 de bois, le reste formait la petite culture. Il y avait 50 fours à cuire le pain, 110 chevaux dont 75 de moins de 3 ans ; 190 bêtes à cornes, 400 moutons, 80 cochons. La cense d'Hamal comprenant 104 bonniers.

Sous le régime hollandais, on devait payer l'impôt sur la mouture, l'abatage, etc. ; les Courcellois étaient non seulement lents à payer leur compte, mais ils cherchaient, par tous moyens, à échapper à l'impôt. Une affichette du 30 novembre, signée : Th. Fontaine, premier échevin, rappelle : « Nous devons informer nos administrés que sous peu des garnissaires militaires arriveront en cette commune pour être placés chez ceux qui sont en retard pour le paiement de l'accise, mouture et autres contributions. » Pour éviter de payer la taxe sur l'abatage des cochons et frustrer les hollandais, un certain Dubois était passé maître dans l'art de tuer les bêtes sans les faire crier.

On signale, en 1823, l'incendie de la ferme Jean Moreau; comme il n'existait pas d'assurances, il fut ruiné ; cependant il obtint un petit secours de 124 florins, par arrêté du 11-7-1824.

Le sol de Courcelles se révélait riche en charbon et certaines familles exploitaient et vendaient la terre-houille. Les ouvriers bouilleurs gagnaient 1 fr. 80, alors que les cloutiers n'avaient qu'un franc par jour ; les mineurs profitaient de cette abondance relative, pour bien manger et bien boire,

bien danser surtout, car l'administration communale affichait ce qui suit, le 29 octobre 1826 : « Les administrateurs de cette commune se voient dans la nécessité de défendre jusqu'à nouvelle disposition, qu'on donne encore à boire aux hommes ivres et à danser dans les cabarets ; ayant reçu beaucoup de plaintes, tant de pères de famille que d'autres personnes respectables de cette commune. En conséquence, c'est à regret que nous informons ceux à qui nous avions consenti, dans les premiers jours de cette semaine, qu'ils donneraient à danser aujourd'hui, ne le pourront point non plus que les autres individus. Il devient donc inutile de venir de nouveau nous demander cette permission qui ne sera plus accordée qu'après que nous l'aurons affichée. A dater d'aujourd'hui, la cloche de retraite ne sonnera plus les dimanches et fêtes que vers neuf heures et demie, mais les cabaretiers, ainsi que ceux qui se trouveront chez eux après la retraite, seront mis en contravention. (Signé) : Fontaine, Bronchain et Monnoyer. »

Le 31 mai 1826, entre 3 heures et 3 heures et demie de l'après-midi, il tomba de la grêle, avec une violence extrême, sur une partie du territoire de Courcelles. Les dégâts et ravages furent estimés par Benoit Berny, cultivateur et bourgmestre de Souvret et Larsimont, cultivateur et assesseur à Trazegnies. Les plus frappés, au nombre de 48, éprouvèrent des pertes évaluées à 2.384 florins pour 42 bonniers de céréales.

* *

Nous arrivons à l'époque de 1830. Partout on sentait le régime d'injustice imposé à nos populations et une solidarité d'intérêts préparait depuis longtemps l'éclosion des sentiments patriotiques. Le vent de la révolution soufflait en Belgique ; il amena des troubles à Courcelles. Cependant, le village envoya, durant les journées de septembre, 18 soldats équipés plus une série de volontaires, au nombre de neuf. Ils allèrent avec ceux de Gosselies former une compagnie sous le commandement de Thomas. Ci-dessous la liste de ces défenseurs :

Castiaux Henri, Delhotellerie Louis, Dereume Charles, Leclercq Auguste, Peigneux Victorien et les quatre frères

Clément, Pierre, Jean et Napoléon Delbèque. L'un de ces derniers faillit périr à la défense du pays. Un certain Charles Thiélé, dit « Crolé du Prussien », habitant Courcelles, Trieu-des-Agneaux, né à Dantzick, en Prusse, le 11 septembre 1791, alla seul à Bruxelles, se fit remarquer comme guerrier, et participa à la poursuite de l'ennemi au delà de Louvain. Les descendants de Thiélé habitent encore au hameau de Trieu-des-Agneaux.

Pour pousser à l'enrôlement des volontaires, d'une part et chasser les Hollandais, d'autre part, on avait organisé à Courcelles une commission, ressortissant de la centrale de Gilly, qui comprenait: Pirmez, Gendebien, Naline, Crossée et Frison. De plus, une patrouille fonctionnait jour et nuit, avec mission de sonner le tocsin et de rassembler les forces communales si on apercevait les Hollandais.

Les journées de septembre terminées, nos volontaires ne rentrèrent pas de suite à Courcelles et Clément Delbèque envoya la lettre suivante au maieur :

« Messieurs les administrateurs,

» Nous croirions omettre les devoirs que votre autorité nous a prescrits, à notre départ de Courcelles si, étant arrivés à Bruxelles, nous ne vous donnions connaissance de l'état actuel des choses. Actuellement déjà, Bruxelles offre, à la vérité, l'aspect le plus tranquille ; cependant, on ne laisse pas d'être constamment sous les armes, pour se défendre de toute agression hostile. Nous passerons sous silence les choses futures car les sentiments sont partagés. Cependant l'opinion la plus commune c'est que les Hollandais n'oseront plus tenter aucune agression. Messieurs, c'est à notre grand désir et au vôtre, comme nous croyons, que nous sommes incorporés dans la compagnie de Gosselies qui est sous le commandement de M. Thomas. Chose que je fais certainement à grand regret, c'est que je vois mes compagnons dépourvus d'argent et si vous vouliez ne pas nous revoir sitôt, il est urgent de nous en envoyer.

» Messieurs, acceptez notre parfait dévouement. »

Une fois le gouvernement provisoire installé en Belgique, il fallait rétablir l'ordre et assurer l'approvisionnement de vi-

vivre. Courcelles dut fournir ses grains au marché de Charleroi du 25 octobre, tandis que le juge de paix, à son poste, déployait le zèle et l'activité nécessaires pour empêcher tout désordre. Fin octobre, on ne pouvait plus acheter de grains, sans carte spéciale.

Les troubles de la Révolution continuèrent cependant en octobre 1830, témoin le procès-verbal reproduit in extenso ci-dessous :

« Nous, bourgmestre et assesseurs de la commune de Courcelles, district de Charleroi, province de Hainaut, déclarons qu'il est à notre connaissance et d'après les renseignements, que des habitants des communes de Roux et Jumet sont arrivés à Courcelles, le mardi 19 octobre 1830, vers midi, au nombre de plusieurs cents, parmi lesquels il y avait des hommes armés de fusils, de massues, etc., la plupart portant un sac et quelques-uns d'eux ayant des bâtons. La bande s'arrêta en premier lieu chez M. Fontaine, maître des postes et premier assesseur à Courcelles, pour le prévenir que comme des voisins leur avaient rapporté qu'il y avait beaucoup de grain, ils entendaient faire la visite des greniers, places, caves, etc., afin qu'ils puissent s'en charger à un prix qu'ils taxeraient d'après l'espèce et la qualité. Monsieur Fontaine ayant donné à connaître à ces individus qu'à raison de la semence qui lui avait été nécessaire pour sa culture, il n'avait pu conserver du grain battu jusqu'à ce jour ; qu'ils pouvaient procéder à la visite de tous ses appartements, qu'ils n'en trouveraient tout au plus que 16 à 18 mesures (4 à 4 1/2 hectolitres). Une visite exacte des greniers, caves et appartements étant faite, il a été reconnu qu'on leur en avait imposé et ils n'ont point demandé à charger. Des femmes ayant demandé à manger, on leur en a donné ainsi qu'aux hommes qui s'en ont donné le temps, car tous se disaient pressés d'aller piller Monsieur Grégoire, marchand de grains en cette commune, ainsi que Monsieur le Curé, chez qui ils sont allés croyant en trouver du déposé.

» Dans cet intervalle, la foule grossissait à vue d'œil. En un certain temps, le nombre surpassait 1000 individus, y comprenant les personnes de Courcelles, dont plusieurs hommes armés de fusils. Une partie, s'étant dirigée vers la cure, n'y a

rien trouvé, passant de là chez plusieurs particuliers où également ils n'ont point trouvé de grain ; ils allèrent chez Monsieur Mouton, meunier, l'un des assesseurs de cette commune ; ils ont pris une charretée de seigle qu'il avait reçu la veille en lui enlevant à raison de deux francs la mesure et le froment à quatre francs, et plusieurs partirent sans payer. Ensuite, continuant leur incursion chez M. Monnoyer, bourgmestre de cette commune, ils enlevèrent également le peu de grain qui s'y trouvait dans ses greniers en le payant à la taxe qu'ils fixèrent. Dans ce même temps, une autre bande, pour s'introduire dans le grenier du sieur Taminiaux, fermier de Miaucourt, démolissait le pignon du dit grenier ; ils enlevèrent environ 60 mesures qu'on ne paya pas. Ils enlevèrent également 140 mesures de seigle qu'on paya à 2 francs et 1 1/2 franc. Pendant que ces désordres se passaient aux endroits ci-devant indiqués, un grand nombre, en partie armés, voulaient foncer plusieurs portes en la demeure de Monsieur Grégoire, maltraita Madame Grégoire, lui donna des coups de poings dans l'estomac, la renversant sur les degrés de la cave, M. Grégoire ne se trouvant pas chez lui en ce moment. Un nommé Malengré de Roux ou de Jumet, s'étant aperçu qu'on mesurait avec le 1/4 d'hectolitre qui est un 16^{me} moins grande que l'ancienne mesure de Courcelles, menaça de briser cette mesure et de frapper le nommé Alexandre Meurée qui s'en servait d'après la demande de Madame Grégoire. Le sieur Grégoire étant arrivé chez lui a dû continuer à faire mesurer son grain jusque vers les 9 heures du soir et environ 600 mesures tant en froment qu'en seigle ont été enlevées de ses greniers et payés, le froment à 4 francs la mesure et le seigle à deux francs. Dans ce même temps, une autre partie de brigands enlevaient environ 150 mesures de vieux froment chez Madame Bronchain, et au prix de 35 sous de Brabant seulement. Leur nombre grossissait toujours de plus en plus ; la maison, les greniers, tout était envahi, il n'y avait même plus moyen de monter ni descendre du grenier, lorsque M. Fontaine, premier assesseur, dit à la masse qu'on pouvait le suivre, que le peu de grain qui était en sa possession serait distribué à ceux qui arriveraient les premiers à sa demeure où il retournait ; alors un grand nombre le suivit et il leur distribua les 16 à 18 mesures qu'il possédait au prix

de 35 sous le 1/4 d'hectolitre de froment et par ce moyen désencombra la demeure de Madame Bronchain. Une autre bande avait été piller au moulin à eau de la dame Cambier. Le lendemain matin, mercredi 20, quelques femmes de Jumet voulurent piller les pommes de terre de Ygnasse Lacassaigne, indigent, demeurant au bas du Trieu, mais furent dispersées. Une foule se porta en partie sur les censes de Grand et Petit Hamal en cette commune où ils se firent livrer des grains, mais le plus grand nombre se dirigeant sur Pont-à-Celles, commirent de grands dégâts chez Gailliot, fermier à la Chaussée. Le nommé Pierre Laccassaigne, fils de Pierre de Courcelles, reçut un coup de balle à la tête, le dit jour mercredi, et mourut de cette blessure chez lui, la nuit de mercredi à jeudi ; on dit qu'il était accompagné de ses amis Pierre Depasse, fils de Jean et de Cyprien Cabiaux, au moment que ce jeune homme reçut un coup de feu. Le même jour, mercredi après-midi, une partie des brigands qui avaient été piller à Souvret, revinrent pour piller Charles Grégoire-Castiaux ; on dit qu'un nommé Jean-Baptiste D... a crié à des personnes armées de Jumet de tirer sur Joachim Debauve, domestique de la dame Cambier, meunière à eau à Courcelles, qu'un des trois coups qui avaient été tirés avait failli atteindre le dit Debauve. Jacques Leclercq, ancien militaire de cette commune, a eu le courage de s'élan- cer sur les gens de Roux ou Jumet qui étaient réunis pour pil- ler Castiaux, en frappant avec la crosse de son fusil ; en ayant blessé un à la tête, ce blessé n'a échappé à l'animosité de Leclercq que par la modération du sieur Lemaître, notre secré- taire, qui assaillait les pillards, dans cette lutte. Ils ont avec quelques autres, dissipé la bande, après avoir tiré plus de 30 coups de fusils.

» Le tocsin ayant sonné plusieurs fois dans la journée de mercredi, et les bandes s'étant dirigées sur différents points à la fois, nous avons dû diviser nos forces suivant les circon- stances. Mais le secours de Monsieur le marquis de Trazegnies, qui s'était porté dans l'après-midi du mercredi, à la tête de plus de 300 personnes de la commune en se dirigeant sur Sou- vret et ensuite revenu sur Courcelles, nous a été des plus favo- rable. A notre demande, il a bien voulu faire une alliance par laquelle on était convenu qu'au premier coup de tocsin,

les deux communes se rallieraient pour se porter où le danger se présenterait. Le jeudi 2 à 8 heures du matin, moment fixé pour voter au sujet de la recomposition de notre régence, les pillards se rassemblant de nouveau à Roux pour venir à Courcelles, nous abandonnâmes de suite nos élections à peine commencées pour courir aux armes. Le tocsin sonna, on dépêcha des express à Trazegnies et Souvret, tandis que nous nous portâmes avec nos habitants sur le territoire de Roux, où Monsieur le marquis ne tarda pas à nous suivre, à la tête de plus de 400 personnes, tant hommes que femmes et même demanda de marcher en avant. Nous les suivîmes avec nos forces et celles de Roux ; immédiatement arriva Souvret, ensuite Piéton et Forchies-la-Marche. On procéda à la découverte des grains pillés qu'on retrouva cachés, même jusque dans des jardins et dans le fumier. On arrêta plusieurs personnes qu'on remit en mains de l'autorité de Roux et Jumet, et ensuite, on revint à la rue de Rianwelz et Forrière à Courcelles, où nous nous séparâmes de Monsieur le marquis de Trazegnies, qui avec ses forces, suivies de celles de Souvret, quittèrent notre territoire. Nous n'omettons pas de dire que Monsieur le colonel Sauvage s'est porté à la tête des forces de Gouy-lez-Piéton et Pont-à-celles, qui se sont rendues jusque sur le Trieu de Courcelles pour nous donner du secours s'il nous en avait encore été nécessaire.

» Les communes de Frasnes, Liberchies, Rêves, Buzet, Obaix et Villers-Perwin arrivèrent aussitôt après dans le même but.

» Nous joignons au même procès-verbal la liste des habitants de cette commune, qui nous ont déclaré avoir acheté du grain chez différents individus en nous exprimant les qualités, quantité et prix qu'ils en ont payés. Pour procéder à cette recherche, nous avons dû employer jusqu'au samedi 23 pour prendre des notes à cet égard.

» De tout ce qui précède, nous avons rédigé le présent procès-verbal que nous avons clos à Courcelles le 27 octobre 1830.

» Ont signé : Fontaine, premier assesseur ; F. J. Mouton, assesseur et P. A. Monnoyer, Bourgmestre. »

Ces émeutes occasionnèrent des pertes importantes pour l'époque.

* *

Immédiatement après ces événements, le gouvernement provisoire décida, par son arrêt du 30 septembre 1830, d'organiser officiellement la garde-civique dans les grandes communes du royaume. Courcelles installa la garde-civique par décision du conseil communal du 7 février 1831. Elle se composait alors de citoyens de 21 à 50 ans ; il y avait 3 bans. Le premier ban se composait des célibataires et des veufs sans enfant, de 21 à 30 ans. Le deuxième ban, les célibataires de 31 à 50 ans et le troisième ou arrière-ban, les mariés de 21 à 50 ans. En séance des 9 mars et 14 avril 1831, le conseil communal décida de prélever un quart de la vente des biens communaux, soit 1062 florins, pour payer les frais d'habillement des gardes. L'habillement et l'équipement se composaient alors d'une blouse en toile, d'un shako en carton et d'une pique. Lors de son installation, la garde-civique de Courcelles comprenait 256 hommes pour les deuxième et troisième bans et 124 hommes pour le premier ban. Il y en avait 16 qui étaient porteurs de fusils de chasse et 7 de fusils militaires ; les autres étaient armés de piques. Courcelles formait alors une partie du canton de Fontaine qui était considéré comme unité.

La loi du 8 mai 1848 apporta des modifications profondes à l'armement et chaque garde reçut un fusil à piston avec baïonnette. La garde-civique fut maintenue, à Courcelles, jusqu'au 13 juillet 1853, date à laquelle une loi ne laissait à l'activité que les gardes-civiques des communes d'au moins 10.000 habitants. Notre garde-civique coûtait à la commune 210 francs par an.

Ce ne fut que le 17 avril 1886, après les événements de cette date, que le conseil communal décida de réorganiser la garde-civique à Courcelles. On fit appel aux citoyens pour former un corps spécial de volontaires, mais il fut impossible de le composer et le conseil communal décida, le 2 juillet

1886, que la garde-civique formerait un bataillon séparé de 3 compagnies actives.

La loi de 1897 modifia les règlements et institua des conseils de révision et de discipline.

Les derniers majors commandant la garde-civique furent MM. Philippot Jules, Liénart François et Jouniaux Anatole.

Après avoir assuré la mobilisation de l'armée et participé aux premières journées de guerre, la garde-civique fut licenciée.

*
* *

Les routes anciennes, construites en terrain naturel, étaient très étroites ; c'est après 1830 qu'on rencontra, à Courcelles, des routes empierrées. Ces dernières étaient au nombre de quatre ; 1° celle de Mons à Namur ou de Gosselies à Fontaine, passait à l'endroit dit « les vallées », sous le Trieu, vers le taillis et se dirigeait vers Souvret ; 2° celle de Nivelles. Elle partait de la Motte à travers le terrain occupé actuellement par la glacerie et se dirigeait vers « Bon Pont » et Viesville ; 3° celle de Charleroi (du Trieu vers Roux) ; 4° celle de Binche, partant de Viesville vers Souvret. Les autres routes étaient : 1° de Claires-Fontaines, du Château de Rianwelz à celui de Trazegnies ; 2° de Forrière, conduisant à Sart d'Hainaut ; 3° de Fontaine, du château de Rianwelz par le Chenoit à travers le pré des Marottes ; 4° des garennes passant au Trieu des Agneaux vers le bois de Miaucourt ; 5° du Trieu de Reguignies vers Herpion, Corbeau et Gouy ; 6° d'Hamal, partant du chemin de Nivelles à la Chaussée Brunehault ; cette dernière chaussée a été interrompue entre Pont-à-Celles et Liberchies vers 1800, lors de la construction du canal. De très nombreux sentiers traversant les bois facilitaient les relations et les déplacements des habitants.

Vers 1600, il y avait 25 feux avec 150 habitants environ. En 1700, il y a 800 habitants. En 1800, il y en a 1950. En 1830, il y a déjà 2.350 habitants pour 650 maisons. En 1860, nous passons à 6.250. En 1890, il y en a 11.892. En 1900, nous arrivons à 15.000.

Nous donnons ci-après, la statistique de la population, de 1900 à 1930 (page 171).

En 1840, il y avait 1.100 hectares de terre en culture, dont 595 produisaient des céréales, savoir : 3.960 hectolitres de froment, 3.890 de seigle, 1.260 d'orge et 4.500 d'avoine. Il y avait dans Courcelles 140 chevaux, 160 bêtes à cornes, 225 moutons, 2 mulets et 425 porcs.

*
* *

Le 24 mai 1841, éclata un ouragan d'une violence inouïe. Pendant trois heures, il tomba sans arrêt de la grêle qui anéantit les récoltes. Les dégâts des 74 familles les plus pauvres se sont élevés à 4.815 francs. Le conseil communal de l'époque vota un subside de 500 francs à ces malheureux.

*
* *

Nous avons donné les noms des routes existant dans les temps anciens. Les transports s'effectuaient avec des chariots traînés par des chevaux ; les déplacements étaient relativement coûteux ; nous avons dit que pour aller à Maseyck, on restait 13 jours qui étaient payés à raison de 6 florins par jour.

La commune et les exploitants de houillères avaient aménagé les chemins pour permettre l'expédition par chariots, des charbons vendus ; c'est ainsi que les routes de la Motte, de Roux, Reguignies, Viesvilles, Forrière, etc. ont été les premières empierrées.

En 1818, on creusa le canal de Charleroi-Bruxelles, et on détourna en maints endroits la rivière « Le Piéton ».

Dès 1820, le canal permit d'expédier par eau. Vers 1840, le chemin de fer de Braine-le-Comte à Namur passa par la station de Gosselies-Courcelles. (Actuellement Courcelles-Motte).

A dater de 1836, un service voyer fonctionna et aida les communes dans les études et les améliorations de routes. Courcelles dépend actuellement du ressort de Jumet, confié à M. Viré F.

En 1843, on construisit la route de Gosselies à Rœulx ; une société avait entrepris de réaliser le pavage suivant un tracé déterminé, moyennant de prélever un droit de chausséage fixé par arrêté royal.

La route de Courcelles à Anderlues a été construite dans les mêmes conditions. Elles furent plus tard cédées, toutes deux, à la Province.

La rue de Forrière fut pavée, en 1844, aux frais de la commune et reconstruite à neuf en 1910, lors de l'amélioration des abords du moulin Cambier.

Avec la loi de 1841, sur les chemins vicinaux, la commune dut établir un atlas de toutes les voies de communication. Tous les chemins et sentiers y sont renseignés, avec leurs longueurs et largeurs. Toutes les modifications approuvées forment des annexes soigneusement conservées dans les archives communales.

En 1848, les communes de Courcelles, Gouy et Seneffe se relièrent entre-elles par une route de grande communication.

En 1861, on traça une route de grande communication, de Roux à Forchies, que l'on empierra sur quatre mètres de largeur.

En 1863, on pava la rue du Nord ; elle fut élargie en 1909. La rue de Binche, depuis Viesville jusque Trazegnies, fut empierrée ; il en fut de même de la rue de Pont-à-Celles. Vers 1873, on établit le pavage de Rianwelz et du Chenoît, partie en amont.

En 1889, on améliora la rue de la Joncquière, on l'élargit de 1914 à 1919. En 1894, la rue du Temple et la rue Denis, furent pavées. En 1906, on traça une nouvelle route, du Centre à Reguignies, dénommée Avenue Jean-Jaurès.

En 1908, les rues Culots, Basse, Wartonlieu et Parc furent améliorées.

Le 30 juin 1872, on inaugura le chemin de fer des bassins houillers construit spécialement pour desservir les charbonnages et réunir les communes de Roux, Courcelles, Trazegnies, Forchies et Piéton.

La station de Courcelles-Centre a été établie dans le bois «Madame», dont il ne restait qu'un bosquet appartenant à cette époque à Taminiaux. De grands remblais ont mis la voie ferrée

de niveau ; le pont de la « Grippelotte » a été amélioré. Des voies de raccordement ont été établies vers le numéro 5, vers Perrier, le numéro 4, l'estacade, etc. D'un autre côté des raccordements furent construits, de Courcelles-Nord vers tous les puits, le rivage et la station de Trazegnies.

En 1910, les rues de Forrière et des Graffes furent améliorées. En 1911, on pava le Chemin Vert; en 1912 et 1913, la rue des Claires-Fontaines fut détournée et pavée. Elle donna communication de la Coupe vers Trazegnies.

En 1914, tout le quartier de Sart d'Hainaut : rues Forchies, Baille, Quatre Seigneuries et Hubes, fut pavé.

D'autres améliorations de moindre importance, mais d'une grande utilité ont été exécutées à des époques différentes.

En 1919, on améliora les rues Hamal et Viesville et, en 1922, les rues Desaire, Dépasse et Nouveau-Monde.

* *

ADMINISTRATION.

Les anciens maïeurs et échevins tenaient leurs réunions dans un café ; les archives se trouvaient à l'église.

Après 1794, la commune les reprit et les déposa à la cure du Petit-Courcelles. Le bureau de l'administration se tenait dans une dépendance d'un café voisin que l'on connaissait sous le nom « d'Elite del chamb'commune ».

Avant la révolution française, les prêtres inscrivait les naissances, décès et mariages sur les registres paroissiaux. Ces livres sont actuellement en sécurité à l'Hôtel de Ville. Les plus anciens actes de naissances datent de 1671.

A l'institution de l'état civil, les communes ont enregistré elles-mêmes les actes transcrits sur timbre.

Anciennement, un sergent d'office recevait les ordres du maïeur et publiait les décisions le dimanche à la sortie des offices religieux.

Plus tard, les gardes-champêtres continuèrent à informer verbalement les habitants des décisions administratives, après, avoir sonné dans les rues.

Cette pratique a disparu, et actuellement les communications et informations sont faites par écrit au moyen d'affiches et lettres.

En 1860, l'administration communale construisit un presbytère pour le curé du Petit-Courcelles et son ancienne habitation, désaffectée, devint la maison communale. (Voir photo de l'ancienne maison communale). Devant l'exigüité des locaux et le manque de confort, le conseil communal décida en 1904, d'acheter la propriété Jean Lemaître, rue Carnière. Les bureaux furent provisoirement transférés dans la maison d'habitation en attendant l'installation définitive de tous les services, au nouvel hôtel communal.

Cet édifice, construit en 1907, est de toute beauté au point de vue architectural; il est dû à la collaboration des architectes Simon et Bridoux. Il a été construit par l'entrepreneur M. Lemaire Ed. (Voir photographie de l'Hôtel de Ville).

La période d'après-guerre a été caractérisée par la compression des dépenses, due à l'état précaire des finances communales. On en profita pour mettre de nombreux projets au point. Dès qu'il fut possible, on exécuta des améliorations de voirie et l'administration communale approuva l'avant-projet général des égouts, sous toutes les rues de Courcelles. L'exécution de ces travaux sera l'œuvre des années à venir.

En présence de la pénurie de logements, le conseil communal décida de participer à la création d'une société coopérative pour la construction de maisons à bon marché. La société « Le Confort » fut constituée par acte authentique du 15 décembre 1921, avec le concours de l'Etat, de la province, de la commune, des industriels et de quelques particuliers. Le directeur-gérant est M. Lemal Elie ; le dernier bilan de 1930 signale que 114 maisons ont déjà été construites et que 92 sont vendues ; les acheteurs ont tous bénéficié des primes de l'Etat et de la province. Un nouveau projet de construction de 24 maisons est approuvé, tandis que l'architecte prépare un avant-projet de 22 autres.

Continuant l'œuvre de modernisation de Courcelles, le conseil décida la création d'une ligne de tram de Courcelles-Motte à Trazegnies. Le projet rencontra tous les avatars possibles, tant matériels que financiers, mais enfin après de nom-

breuses années d'attente, le projet verra le jour en 1930. En attendant, la commune autorisa l'exploitation d'un service d'autobus, lequel donne satisfaction à toute la population.

Les plus belles modernisations sont, sans contredit, l'électrification du territoire et le projet de distribution d'eau. Le contrat du gaz ne devait finir qu'en 1930, mais à la suite d'une convention, il fut renouvelé avec autorisation d'installer l'électricité ; ce travail fut concédé à la société d'électricité du bassin de Charleroi avec un contrat très avantageux pour l'administration communale et pour les habitants. L'éclairage public fut particulièrement soigné, il est l'un des mieux conditionnés du bassin de Charleroi.

La distribution d'eau avait été décidée dès 1900 et l'ingénieur hydrologue Mouïan, de Bruxelles, préconisait de prendre l'eau à Claires-Fontaines. Après sa mort, la question fut entermée; elle retint en 1911 avec deux projets, l'un avec captage de l'eau de Viesville et l'autre, à Bon-Pont. Ce dernier fut admis par le conseil et les travaux de recherches n'aboutirent pas au résultat espéré. Survint la guerre et le projet connut encore 5 années de sommeil. Il revint en 1920, avec prévision de capter l'eau, de nouveau, à Claires-Fontaines. Le corps des mines y mit son veto à cause des mouvements miniers et le projet fut définitivement abandonné. Ensuite, on préconisa de prendre l'eau à Pont-à-Celles dans le courant souterrain des pierres de calcaire carbonifère. Un sondage fut décidé, mais pas à l'endroit prévu, car l'administration n'avait pu acheter le terrain. La quantité d'eau étant insuffisante, il ne restait plus qu'une ressource et elle s'offrait spontanément avec la création de l'intercommunale des eaux de Jumet. Courcelles adhéra et le projet reçut enfin l'approbation. Son exécution sera de l'ordre de plus de 10 millions. Le premier tuyau de la conduite d'adduction fut placé en présence des autorités communales, du personnel technique et de l'entrepreneur, le 2 juillet 1929. La traversée du ruisseau de « Leuze », du « Piéton », du canal et du chemin de fer retarda les travaux de 6 mois et en mars 1929, le Trieu et la rue Motte disposaient de l'eau.

La première brique du château d'eau, derrière le Trieu, fut placée le 1^{er} décembre 1929 et en juillet 1930, il pourra fonctionner. Le réseau de distribution sera terminé en moins

de deux ans, et il faut espérer qu'en 1932, le service des régies des eaux fonctionnera au complet et normalement.

Voici quelques renseignements techniques relatifs au fonctionnement de la distribution d'eau.

L'eau sera amenée de Viesville par une canalisation bifurquée sur celle d'alimentation de Jumet.

Le réseau intérieur de la distribution utilisera trois services : un haut, un bas et un service spécial pour le hameau de Sart d'Hainaut.

Le haut service sera alimenté par le château d'eau principal dont le trop plein possible sera à la cote 198 mètres.

Le bas service sera alimenté par un réservoir enterré à la cote 195,50.

Quant au réservoir de Sart-lez-Moulin, le trop plein sera à la cote 195,81.

De 22 à 6 heures, le château d'eau de tête alimentera tout le réseau, tout en remplissant le réservoir de Sart-lez-Moulin. De 6 à 7 et de 11 à 22 heures, il n'interviendra plus que pour une partie dans l'alimentation du hameau de Sart-lez-Moulin. De 7 à 11 heures, il n'alimentera plus que le haut service diminué de Sart-lez-Moulin, lequel se desservira par son réservoir.

La cuve du château d'eau de tête aura une contenance de 550 m³, son diamètre intérieur sera de 11 mètres. La hauteur d'eau y sera de 6 mètres. Une cheminée centrale de 1 m. 75 de diamètre intérieur permettra l'accès à la cuve et à la coupole de couverture. La cuve sera entourée d'un espace libre de 0,60 de largeur, formant matelas d'air isolant. L'ouvrage repose sur 8 piliers extérieurs et 4 intérieurs, en béton armé, s'appuyant sur des poutres avec radier général. Aux deux hourdis, des poutres avec goussets entretouillent les piliers. Le remplissage entre les piliers du fût est prévu en maçonnerie de briques polies à teintes flammées. L'ouvrage sera protégé par un paratonnerre Melsens.

La contenance du réservoir enterré sera de 350 m³, répartie dans deux cuves rectangulaires de 175 m³ de capacité chacune : 10 m. de long, 6 de large et 3 de haut. Ces deux compartiments seront séparés d'un couloir central de 3 mètres de large, destiné au passage des appareils. Ce

compartiment sera surmonté d'un pavillon d'accès de 5.50 X 2.20. Le fond et la couverture du réservoir seront plats.

La cuve d'extrémité, c'est-à-dire de Sart-lez-Moulin, aura une contenance de 150 m³. Son diamètre intérieur sera de 7,20, la hauteur d'eau de 4 mètres. Elle sera à fond plat. La coupole reposera sur 8 piliers, s'appuyant sur des poutres avec radier général.

Près du château d'eau du Trieu, on construira une maison pour le chef fontainier, son bureau et ses magasins. Une clôture circulera autour du terrain.

Le conseil communal a voulu moderniser dans un autre domaine, en s'intéressant à l'instruction. Non seulement il dota certains quartiers de classes-pavillon, mais il vota l'édification d'un magnifique bâtiment pour l'école industrielle, projet qui sera exécuté vers 1932.

*
* *

Événements de 1914-1918

Tous les soldats avaient été rappelés sous les armes : on croyait bien qu'ils allaient garder la frontière comme en 1870, puisqu'il s'agissait de la guerre entre la France et l'Allemagne. Le 2 août, la garde-civique était réquisitionnée, la première compagnie se trouvait à Courcelles-Motte, la seconde à Trazegnies, puis à Gouy et la troisième cantonna à Courcelles-Centre.

Le 4 août, à la déclaration de guerre à la Belgique, de même que les jours suivants, la foule des Courcellois ne cessa de se masser près des gares, espérant toujours voir passer les trains français venant au secours de la Belgique menacée. Le drapeau belge flottait à toutes les fenêtres. L'état de siège fut proclamé en Hainaut, la garde-civique reçut pour rôle de rechercher les espions. Le port du certificat d'identité devint obligatoire. Pour assurer une surveillance efficace, l'autorité communale fit appel aux volontaires pour veiller toutes les nuits.

Les civils ainsi admis portaient le sarrau bleu et la cocarde tricolore.

Une dizaine d'allemands et autrichiens habitant Courcelles furent détenus à l'hôtel de ville, pour les empêcher de nuire aux intérêts de la Belgique, et les mettre à l'abri de la vindicte publique.

Déjà les allemands se trouvaient à nos portes, cependant le mercredi 19 et jeudi 20 août, les dragons français, avec leurs batteries, se retirant de l'est, sous la poussée de l'ennemi, vinrent camper à Courcelles. On les fêta et on ne voulut pas croire à l'avance allemande, car les journaux disaient que Liège tenait toujours bon.

La place du Trieu devint un centre de ravitaillement pour les troupes. L'infanterie était attendue pour enrayer l'avance ennemie au canal et dans la vallée du « Piéton ».

Le 21 août au matin, plusieurs trains de munitions, approvisionnements et chevaux, arrivèrent en gare de Courcelles-Centre ; les déchargements s'opérèrent avec célérité sous le bruit du canon et le ronflement des avions. A 2 heures de relevée, les trois compagnies de la garde-civique furent licenciées ; les armes et munitions déposées dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville. En un clin d'oeil, les maisons si élégamment pavoisées furent débarrassées de tout insigne patriotique. On vit les gens affolés se sauver de la Motte et de Reguignies vers le Centre et Trieu-des-Agneaux. A 4 heures, les canons français installés rue de Gouy et rue de Viesville, répondaient au feu allemand venant de Pont-à-Celles, Liberchies et Viesville. L'infanterie française de secours ne vint pas, ce qui évita une bataille sur Courcelles et peut-être l'incendie du village ; le soir venu, les canons français se replièrent de l'autre côté de la Sambre. Place du Trieu, quelques cyclistes français étaient installés derrière une barricade, vis-à-vis du ciné de l'entrée de la Motte ; d'autres fumaient tranquillement la cigarette derrière quelques tonneaux à l'entrée de la rue Monnoyer. Il n'y avait plus une seule personne sur les rues, tous les volets étaient descendus et on avait l'impression d'être à minuit par un clair de lune.

La nuit s'écoula, longue et anxieuse, pour les Courcellois ; quelques sentinelles françaises étaient postées à l'entrée de la

rue de Gouy, de Reguignies, Hôtel de Ville, Temple, Sartis, etc.

A l'aube du samedi 22, les uhlands allemands arrivèrent de Pont-à-Celles et Viesville, passèrent par le chemin de l'Hôtel de Ville, la rue du Temple et suivirent la rue de Marchiennes vers Roux ; les sentinelles françaises venaient de partir de quelques minutes, il en est même qui furent talonnées par leurs ennemis.

Bientôt l'infanterie allemande, la cavalerie, l'artillerie, débouchèrent de Pont-à-Celles et de Gosselies, se réunissant à la rue de Marchiennes pour se diriger vers Roux.

Les habitants n'osaient sortir, mais les officiers obligèrent d'ouvrir les portes et de donner à boire aux soldats. Le défilé n'avait pas de fin ; la rue de la Motte, la rue de Marchiennes et d'autres étaient occupées sur toute la largeur. Au milieu se trouvaient les chariots, les canons et les voitures de munitions, sur les accotements et les trottoirs tant à gauche qu'à droite, les fantassins chantaient des cantiques et l'hymne national allemand. La bataille de Gozée retarda l'avance allemande et à un moment donné toutes les colonnes reculèrent et 150 blessés furent soignés à la croix-rouge installée au Trieu, sous l'égide de l'ambulance de Courcelles, dont le Comité se composait de MM. le Docteur Marcq, F. Legat, Lemal E., Herremans L., Seghin A., et Mesdemoiselles Seghin et Rachart.

Durant 10 jours, il ne cessa de passer des soldats, des chevaux, des chariots, des canons, des autos, etc., quelques-unes avec le fameux «Nach Paris». Le bruit de ces roulements sur les routes pavées, répété par l'écho, représentait celui que produiraient de grosses chaînes roulant sans cesse les unes sur les autres.

Nous avons dit que les soldats français en sentinelles avaient dû fuir le samedi 22 août, à l'arrivée des troupes allemandes. Les uns ont pu s'échapper, mais d'autres ayant leur retraite coupée, ont dû chercher asile chez des particuliers; c'est ainsi qu'on les vit, une heure après, se promener en civil, dans les rangs allemands. Cependant, deux vaillants soldats français encerclés sur le territoire de Roux, traversèrent comme l'éclair, la colonne allemande, près de la gendarmerie, se dirigeant vers l'estacade.

En précipitant le départ le vendredi, les Français avaient laissé 3 chevaux à la station de Courcelles-Centre.

A son entrée à Courcelles, l'état-major allemand fit mander le bourgmestre Lagneaux Henri, lui témoigna sa satisfaction de voir la population calme et l'avertit que la moindre hostilité serait punie par l'incendie de la localité. Après avoir exigé quantité de vivres et enlevé les caisses publiques, un officier donna l'espace d'une heure, au bourgmestre, pour remettre toutes les armes des particuliers, sous peine d'être fusillé.

La vie sociale était suspendue : plus de train, plus de poste, télégraphe, téléphone, plus de services communaux, chômage complet dans toute l'industrie et le commerce-

L'ambulance du Trieu avait dû établir une succursale à Miaucourt et chez M. Denegry ; on soigna 130 blessés. Un officier et 5 soldats moururent à Courcelles et le 10 septembre 1914, il ne restait plus que quelques blessés, les autres avaient été évacués sur Charleroi.

En prenant possession de la ville de Charleroi, les armées allemandes imposèrent une contribution de guerre de 10 millions. Les bourgmestres des communes de l'agglomération furent convoqués d'urgence pour approuver la rançon et rechercher les moyens de payer. Les bourgmestres continuèrent à se réunir les lundi et jeudi de chaque semaine pour prendre des décisions en commun et surtout pour gérer les magasins communaux de ravitaillement installés dans chaque localité.

En même temps, un service de secours s'installa, celui de Courcelles logé d'abord dans un bureau à l'hôtel de ville, à côté de celui du ravitaillement, fut transféré dans la maison Pireau, à l'entrée de la rue du Parc où il fonctionna jusqu'à l'armistice, sous la présidence de M. le pharmacien Moreau.

De même que dans les autres localités, on installa la soupe scolaire, vint ensuite la soupe populaire. Elle se fabriqua dans les locaux de l'ancien tir de la garde civique. Le conseil communal décida par la suite, un service de culture communale en régie et de coins de terre ; il fonctionna jusqu'en 1919.

En août 1915, le bourgmestre Lagneaux, le conducteur des travaux Lemal, le commissaire de police Goffin, son adjoint

Debauve, le receveur Delvigne, l'employé Duquenne, le directeur de l'école industrielle Jouniaux, le secrétaire Lemaître A., furent arrêtés par la police secrète allemande.

Ils étaient accusés d'avoir publié le discours du Roi, d'avoir laissé écrire par les élèves de l'école industrielle, des lettres injurieuses envers l'Allemagne, d'avoir passé la frontière, etc.

La plupart s'en tirèrent avec 15 jours de prison, mais Lagneaux et Lemal restèrent presque trois mois en prison et payèrent 900 mark d'amende.

Peu de temps après, le bourgmestre fut rendu responsable des vols de fils téléphoniques sur Courcelles. Il dut se porter garant de même que le secrétaire et plusieurs notables de la localité, pour le reste de la population.

Par la suite, la commune encourut plusieurs amendes, dont le total s'est élevé à 4.000 mark, l'une pour avoir enfreint l'arrêté sur le beurre, une autre pour avoir maintenu l'heure belge au lieu de l'heure allemande, etc.

L'occupation allemande s'est faite par une « kommandatur » installée dans les locaux de la cantine de la verrerie de la Motte. Les soldats de la compagnie étaient logés dans une trentaine de maisons du voisinage qui avaient été réquisitionnées. Voici dans l'ordre les noms des compagnies qui se sont succédé à la « kommandatur » :

- 3 octobre 1914 : **Comp. Landsturm Bataillon II Essen ;**
- 13 février 1915 : 1^{re} 7ⁿ **Comp. Landsturm Inf., Bataillon Saint-Wendel ;**
- 27 juin 1915 : 2^{me} 2^{me} 6^e **Comp. du Bataillon de Solingen ;**
- 27 août 1915 : 4^{me} 4^{me} **Comp. du Bataillon de Saint-Wendel ;**
- 6 novembre 1915 : 22^{ms} **Bataillon Régiment de forteresse, occupation ;**
- 1^{er} mars 1916 : 1^{re} 5^e **Comp. Lanst. Bataillon de Nienburg ;**
- 19 juillet 1916 : 2^{me} **Comp. Lanst. Bataillon de Nienburg ;**
- 26 mars 1917 : 1^{re} 1TM **Comp. Lanst. Bataillon de Nienburg ;**
- 26 juin 1917 : 3^{me} 3^{me} **Comp. Bataillon de Osnabruck ;**
- 16 novembre 1917 : **Bataillon de Géra, occupation ;**
- 23 décembre 1917 : 3^{me} **Comp. Bataillon 49 Landwer ;**
- 23 janvier 1918 : 3^{me} 5^{me} **Comp. Bavaroise, Bataillon 18 ;**
- 28 juillet 1918 : 1^{re} 1^{ra} **Comp., Bataillon 49.**

Le samedi 11 octobre 1918, nous étions dans la zone d'étape, par suite de la défaite des troupes allemandes de front ; la 6^e batterie du régiment d'artillerie 402 est arrivée avec 630 chevaux et 800 hommes. Quelques jours après, la 2^e batterie F. A. R., n° 266 a cantonné place du Trieu ; ce fut ensuite le « repassage » des troupes allemandes, l'armistice et la débandade avec le pillage des wagons et des bateaux. Les derniers pillards-soldats allemands attardés mirent le feu aux wagons de munitions, groupés dans la station de Courcelles-Motte ; fort heureusement des ouvriers et le directeur de la verrerie poussèrent les dangereux wagons hors de la station et préservèrent ainsi tout le quartier de la Motte. Entretemps, les explosions de Monceau brisaient les vitres des maisons de Courcelles.

Au cours de la guerre, les allemands occupèrent les «glaces de Courcelles » pour y fabriquer des fibres de bois. Ils en profitèrent pour enlever toutes les machines et anéantir l'usine, causant un dommage de plus de deux millions. Dans la verrerie de Courcelles, ils avaient installé un immense dépôt de munitions qui connut jusque 40.000 obus.

Il n'est pas possible de décrire les exactions, les violations, les réquisitions, les dommages, les pertes, les amendes infligées par l'occupant et il faudrait un volume pour raconter tous les faits. Il faut reconnaître que les Courcellois, qui avaient plus d'un tour dans leur sac, ont souvent déjoué la police allemande, soit dans les réquisitions, soit dans des transports frauduleux ou en cachant les objets dont l'enlèvement était prescrit.

Nous nous bornerons à donner quelques chiffres sur les dommages subis par les habitants et par la commune, consistant dans l'enlèvement d'objets de tous genres, depuis les produits de l'agriculture jusqu'à ceux de l'alimentation, commerciaux ou industriels, sans oublier les peupliers, noyers, briques, plâtre, cigarettes, vélos, caoutchouc, glaces, liqueurs, produits pharmaceutiques, armes, fils, ronces, charbons, pigeons, laines, moteurs, tissus, vins, etc., pour une valeur, aux prix de 1914, de 5.540.148 fr. 85.

Les 33 maisons occupées par les soldats ont coûté en réparations des destructions 14.407 frs. 75. L'explosion des

munitions à Monceau a brisé les vitres à 283 maisons pour une somme de 17.960 frs. 60, toujours estimation de 1914.

De plus 130 personnes ont subi des dommages corporels-50.000 frs. d'armes ont été confisquées et les pertes du fait de violation du droit des gens se sont élevées à 472.099 frs. 54.

Le dommage de guerre de la commune s'est élevé à plus de 300.000 francs.

Contrairement à l'article 23, litt. H., de la convention de La Haye, 176 Courcellois ont été déportés de force en Allemagne, dans l'intention de les occuper dans les usines travaillant pour les besoins de l'armée.

Ces déportés n'ayant pas voulu se livrer à un travail incompatible avec leurs sentiments patriotiques, ont été odieusement maltraités ; cinq d'entre-eux sont morts en exil et trois autres, après le retour au pays, des suites des mauvais traitements subis et des privations qu'ils ont eus à supporter. Plusieurs d'entre-eux sont rentrés au pays anémiés, épuisés et incapables de se livrer avant longtemps à un travail normal et suffisamment rémunérateur.

Quoique l'article 46 de la convention porte que la propriété privée ne peut être confisquée, les allemands se sont emparés des bâtiments et usines, verreries et glacerie, comme indiqué ci-dessus, ainsi que des usines J.-B. Pélerin et Descamps frères à Courcelles-Nord. Ils en ont enlevé les machines et y ont détruit des installations importantes.

Contrairement à l'article 52 de la convention, les allemands ne se sont pas contentés de réquisitionner pour l'armée d'occupation. Ils ont exigé la fourniture de métaux et denrées utilisés pour la fabrication de munitions et en cas de non fourniture, ils ont saisi, lors de perquisitions à main armée, ce que les habitants ne voulaient pas livrer.

Cependant la population a réussi à cacher des quantités assez importantes de ces matières.

Faisant fi des prescriptions de l'art. 55, les troupes d'occupation ont détruit la plus grande partie du mobilier qui se trouvait dans la station, dans les bureaux des postes et dans les écoles de la commune où ils ont séjourné.

Ajoutons qu'à leur entrée dans la commune le 22 août 1914, ils ont enlevé une somme de 6.248 francs qui se trou-

vait dans la caisse communale. Cette somme fut remboursée ultérieurement.

La guerre de 1914-1918 a causé d'autres dommages, malheureusement irréparables.

728 miliciens et 30 volontaires étaient partis défendre le pays ; tous ne sont pas rentrés, 57 sont tombés au champ d'honneur.

Pour perpétuer le souvenir de ces chers disparus, le conseil communal, d'accord avec la Fédération Nationale des Combattants, section locale, éleva devant l'hôtel de ville, un monument commémoratif. (Voir photo). Une plaquette, avec les noms des disparus, fut placée à l'entrée de l'hôtel de ville. (Voir photo). Chaque année, les sociétés locales, les anciens combattants et les déportés viennent processionnellement, à la date du 11 novembre, rappeler les souvenirs, commémorer l'armistice et rendre hommage à nos héros.

Ce monument fut inauguré le 21 juillet 1923, en même temps que le mémorial Jean Friot.

Un important cortège, représentant 27 groupes et sociétés, parcourut les principales rues de la localité pour défiler ensuite devant le monument élevé à la mémoire des morts pour la patrie. Les autorités locales et des délégués de la province, de l'Etat, de l'armée, de la magistrature, etc., assistaient à cette cérémonie. Un fanion fut remis aux invalides Courcellois. Les places publiques et les bâtiments communaux furent illuminés et des fêtes grandioses furent organisées dans les principaux quartiers. Le lendemain 22 juillet, le cortège se reforma pour se rendre au mémorial Jean Friot.

Nous reproduisons ci-dessous le discours prononcé par M. Lemaître, premier échevin, remplaçant M. le Bourgmestre Dewiest, gravement malade :

« Monsieur le Représentant du Gouvernement,
Messieurs les Délégués de Monsieur le Ministre de la
Guerre, de France,
Monsieur le Commissaire d'Arrondissement,
Mesdames, Messieurs,

C'est étreint d'une émotion poignante, que je prends en ce moment la parole, en lieu et place du premier magistrat de

la commune, empêché par la maladie, de prendre part à la cérémonie de ce jour !

1914-1918 !...

Qui ne se rappelle les jours tragiques de juillet et d'août 1914 ?

Qui n'a pas encore présente à la mémoire, l'angoisse qui étreignit les cœurs, lorsqu'au milieu de la quiétude où nous vivions, la nouvelle terrible éclata comme un coup de foudre ? C'est la guerre !

Nos populations laborieuses et calmes ne pouvaient y croire-

Et cependant, c'était vrai ! C'était la guerre avec toutes ses horreurs !

Et bientôt, malgré la défense héroïque de Liège, malgré les efforts surhumains de notre armée, c'est la retraite, c'est la ruée d'une soldatesque déchaînée qui incendie, qui viole, qui tue !

Quelques semaines plus tard, c'est la chute d'Anvers, c'est le recul vers le littoral. Et puis, enfin, ce sont les combats sanglants dans les boues de l'Yser. C'est le courage incroyable d'une poignée d'hommes sublimes qui, pendant plus de quatre ans, tiennent tête à des corps d'armée innombrables.

Enfin, après bien des souffrances, c'est la poussée finale, c'est l'armistice, c'est la victoire ! D'autres voix sont plus autorisées que la mienne pour vous retracer ces hauts faits de nos soldats ; je leur laisse le soin de les décrire plus longuement et plus exactement parce que les ayant vécus !

La bravoure de ceux qui ont donné ainsi leur sang pour la libération du territoire violé par des hordes sanguinaires, devait, après cette victoire tant attendue, être glorifiée; elle devait être rappelée aux générations futures pour que celles-ci sachent que malgré son amour du travail et de la liberté dans la Paix, notre population n'avait rien oublié des leçons de l'histoire. «De tous les Gaulois, a dit Jules César, les Belges sont les plus braves ». Nos petits soldats n'ont pas voulu renier leurs ancêtres.

A côté de ces héros, d'autres, plus obscurs, sont également morts pour notre Liberté !

Notre classe ouvrière, si courageuse, aurait été d'un si

grand appoint pour l'ennemi, si elle avait consenti à travailler dans les usines allemandes. Elle ne le voulut pas. Et alors, ce fut la déportation en masse dans les bagnes teutons. Ce fut la faim, ce furent les souffrances, ce fut la mort à la suite des mauvais traitements.

Ces morts aussi ont bien mérité de la Patrie !

C'est pour rappeler à nos enfants, le sacrifice consenti par tous ces vaillants, soldats et déportés, que nous avons élevé ce monument, au style sobre et sans prétention.

En 1914, tous les Belges, quelles que fussent leurs opinions politiques ou philosophiques, se sont levés comme un seul homme pour repousser l'envahisseur !

Aujourd'hui, nous sommes tous unis pour apporter à nos morts, le témoignage de notre vive et éternelle reconnaissance et à leurs familles, l'expression de notre plus ardente sympathie.

Nous confions à la garde de la population, le monument que nous inaugurons aujourd'hui !

Que la vue de cette pierre commémorative imprime en nos cœurs, la haine des guerres, qui font pleurer tant de mères, tant de pères, tant de veuves, tant de petits orphelins !

Mais qu'elle fasse aussi survivre en nous, l'amour du sol natal, l'amour de la liberté, si chèrement reconquise ! »

* *

HISTOIRE JEAN FRIOT.

Le samedi 22 août 1914, très tôt, les premières troupes allemandes traversèrent notre commune, se dirigeant sur Marchienne-au-pont.

Des chasseurs français, à cheval, patrouillant sur le territoire de la commune de Roux, eurent leur retraite coupée. Cachés dans la ruelle du cimetière, les soldats français, profitant d'un espace vide entre deux colonnes allemandes, traversèrent la route provinciale de Courcelles à Marchiennes et se lancèrent à fond de train dans la rue du Camp de Castiau.

Mais, derrière eux, une poursuite sauvage s'organisa rapidement. Malheureusement les Français rencontrèrent le ruis-

seau Plomcot, que beaucoup de chevaux hésitèrent à franchir. Puis ils durent escalader le terril de l'ancienne glacerie de Roux. Pendant ce temps, les Allemands étaient arrivés en grand nombre sur les hauteurs du camp de Castiau et une grêle de balles s'abattit sur les fuyards. Trois d'entre eux franchirent le terril sans encombre et disparurent vers Sart-lez-Moulin, en suivant la rue des Boulouffes. Un autre suivit le chemin de fer de raccordement du puits numéro 4 et put gagner Forrière. Des minutes émouvantes furent vécues par les spectateurs de cette escarmouche. Un cavalier français, arrivé au terril, dut, à plusieurs reprises, descendre de son cheval, celui-ci ne voulant plus avancer. Enfin, il repartit au petit galop. Il était temps ! Au moment où il franchissait la rue de l'Estacade, 4 fantassins allemands, arrivés sur le terril, tirèrent sur le fuyard, distant d'eux de 80 mètres. Par une chance miraculeuse, il ne fut pas atteint et disparut bientôt dans la vallée séparant le chemin des Boulouffes et la rue Royale. En remontant cette vallée, son cheval s'écroula mort, une balle l'avait transpercé de part en part.

Dans un sublime effort de l'agonie il sauva son cavalier ; celui-ci put, alors, gagner la rue de Forrière à pied.

A un certain moment, on put voir deux chevaux sans cavalier galoper sur le terril, puis, effrayés par la fusillade, ils s'enfuirent vers la station de Courcelles-Centre, en suivant le chemin de fer. Un de ces chevaux se laissa prendre par un civil qui, le ramenant vers Forrière, put le remettre au soldat français qui avait eu le sien tué.

Où se trouvaient les deux cavaliers ?

On apprit plus tard qu'un de ces soldats, dont le cheval n'avait pas voulu franchir la rivière, s'était caché dans un buisson environnant. Les poursuivants ne l'avaient pas aperçu et il avait pu gagner le hameau de Hubes, où il fut ébergé pendant quelque temps.

Malheureusement, l'autre cavalier était couché, sans vie, sur le terril. Une balle l'avait atteint dans le dos et était sortie par la poitrine. Il avait 20 ans, s'appelait Jean Friot, appartenant au régiment de chasseurs à cheval. Il était originaire du village de Rivières, proche de Nantes, où il était en garnison. Les Allemands prirent sa carabine, mais lui laissèrent son porte-

monnaie et sa montre. Un peu plus tard, un maréchal des logis de son régiment vint relever son identité. Le lendemain Jean Friot fut enterré au cimetière de Courcelles. Il fut transféré ensuite au cimetière de Gozée. Il repose maintenant au pays natal, ses parents ayant réclamé ses restes, après la guerre. En 1923, pour perpétuer son souvenir, le conseil communal fit ériger un monument en pierre de France, tout près de l'endroit où il est tombé. Les rues de l'Estacade et des Boulouffes furent débaptisées et portent son nom. Chaque année, une manifestation patriotique se déroule autour du monument, littéralement enseveli sous des fleurs. Le souvenir de Jean Friot, tombé au champ d'honneur sur notre territoire, vivra éternellement au cœur des Courcellois.

*
* *

Pendant les années de guerre, la natalité et la nuptialité diminuèrent fortement ; on s'en rendra compte en examinant le tableau ci-après.

MOUVEMENT DE LA POPULATION, de 1900 à 1929

Années	Population au 31 décembre	NOMBRE DE		
		Mariages	Naissances	Décès
1900	15.468	154	463	278
1901	15.909	163	515	216
1902	16.281	161	432	241
1903	16.709	149	470	296
1904	17.006	176	430	213
1905	17.376	170	382	236
1906	17.668	161	408	230
1907	17.848	163	385	241
1908	17.898	144	418	264
1909	17.851	176	373	236
1910	18.098	158	327	236
1911	18.084	169	317	249
1912	18.221	195	348	255
1913	18.132	169	325	210
1914	18.244	127	307	196
1915	18.050	87	248	211
1916	17.695	117	140	231
1917	17.273	117	130	273
1918	16.982	108	139	437
1919	17.319	242	236	260
1920	17.587	286	282	247
1921	17.894	299	335	218
1922	17.884	262	308	254
1923	17.897	198	277	261
1924	18.492	214	331	257
1925	18.500	224	273	237
1926	18.503	189	309	205
1927	18.592	175	248	199
1928	18.295	172	238	218
1929	18.164	137	205	242

De 1914 à 1918: mariages 556, naissances 964, décès 1348

Nous donnons ensuite quelques renseignements sur le personnel administratif communal:

Personnel administratif :

Les secrétaires communaux se sont succédé dans l'ordre suivant :

Lemaître Pierre, nommé le 19 janvier 1831 ; Simon, le 2 janvier 1837 ; Helsen Pierre, le 5 avril 1873, Tournay Léon, le 6 mars 1909.

Receveurs communaux :

Dawant Jean-Joseph, nommé le 6 novembre 1831 ; Dawant Clément, le 7 février 1863 ; Bernard Nicolas, le 19 janvier 1874 ; Brux Joseph, le 13 avril 1895 ; Delvigne Ernest, le 4 janvier 1913.

Directeur de l'enseignement :

Tillemans Désiré, de 1911 à 1925.

Inspecteur de l'Enseignement :

M. Dosogne, depuis 1925.

Conducteur des travaux :

Lefèvre Gustave, nommé le 15 février 1890 ; Lemal Elie, nommé le 13 octobre 1900.

Directeur des travaux et des régies :

Lemal Elie, nommé le 10 janvier 1929.

Le personnel administratif comprend en outre, actuellement :

Chef de division : Bastin Jules, nommé en 1907.

Commis : Hirsoux Hyppolite (1901) ; Duquenne Orner (1910) ; Laurent Edg. (1917) ; Neffe Georges (1923) ; Hulin Maurice (1928) ; Nouwen Edouard (1929).

Police. — Le commissariat de police a été créé en 1879. Les commissaires qui se sont succédé sont :

Poinboëuf Henri, de 1879 à 1893 ; Beghin Joseph, de 1893 à 1903 ; Goffin Léopold, de 1903 à ce jour.

Commissaire-adjoint : Debauve J.-B. (1906).

Agents de police. — Decorte Gillard (1913) ; Meurée Henri (1915) ; Sampoux Pierre (1915) ; Diverse Emile

(1915) ; Baselaire Alexandre (1916) ; Lemaître Fernand (1919) ; Dubois Alexandre (1919) ; Vinké François (1919) ; Dumont J.-B. (1919) ; Vilain Constant (1919) ; Vanhopstal Alfred (1919).

Cantonnier : Seghin François (1892).

Chef fontainier : Hasey Florentin (1929).

*

* *

Les différents conseils communaux qui se sont succédé, à quelque parti qu'ils appartiennent, ont toujours administré avec le même souci et l'idée incessante d'embellir, d'améliorer et d'urbaniser la commune de Courcelles. Elle mérite d'ailleurs de l'être et tout concourt à son développement.

Depuis 30 ans surtout, la grosse et la petite industrie se sont prodigieusement développées et le commerce a pris une grande extension ; l'entretien de la voirie a été poussé activement. Les administrations de l'Etat y ont installé un bureau des contributions, huissier, contrôleur, vérificateur, bureau central des postes, télégraphes et téléphones, ce dernier a vu le nombre des abonnés passer de 25 en 1921 à 700 en 1930.

Courcelles est admirablement placé sur la carte du Hainaut, entre les grosses agglomérations de Charleroi et de La Louvière. Il est appelé à devenir un nouveau centre entre les deux premiers, trop éloignés. Il dispose de nombreuses et belles voies de communications, partant dans toutes les directions, d'une même tête de ligne : le Trieu, où se trouve la plus belle place publique du Hainaut. Courcelles dispose de deux stations, dont l'une sur la grande ligne Bruxelles-Charleroi ; il est raccordé au canal par plusieurs quais ; il est sillonné d'autobus et d'ici peu de temps des lignes de tramways électriques partiront vers les principales communes voisines.

Ce résultat étonnant s'est produit non seulement par l'évolution incessante, mais par l'impulsion des conseils communaux qui ont compris que leur devoir impérieux était de créer, développer et urbaniser dans tous les domaines.

Les différents bourgmestres et échevins qui ont tenu la responsabilité de notre commune ont apporté, chacun à leur tour, de l'abnégation et du dévouement, ils ont droit à notre reconnaissance.

Nous donnons ci dessous la liste des maïeurs et échevins de 1550 à ce jour et nous publions les photos des bourgmestres, de 1830 à **1930**.

LISTE DES MAIEURS ET ÉCHEVINS, de 1528 à 1930.

Années	Maïeur»	Echevins
1528 à 1544	Simon- Proteau	Ambroise Hostuy *Jean de la Motte Jean Gillain Jean Dussart Grégoire Dufrasne Mathy du David Jean Loscart
1544 à 1552	Simon Proteau	François Henne Siméon Cathelme Jean Hesbin Leurant Proteau *Jean de la Motte Jean Dusart Jean Loscart
1552 à 1553	Simon Proteau	*Hubert Garot Guillaume Bauque Jean Le Masquelier Jean de la Motte Jean du Sart Siméon Casterne Jean Hesbin
1553 à 1558	Pierre Scuillefort	Gilles Dusart Mathieu le Masquelier Jean Le Bâtonnier Nicolas Baudelier Jean Dusart Jean le Masquelier

1559 à 1575	Jean Le Masquelier dit de Benne sans Fosse	"Guillaume le Masquelier Mathieu Hesbain Antoine Capette
1576 à 1599	Richart Le Masquelier	Robert Prosdain Antoine de Haynau Toine Cambier Sourd Videin
1600 à 1644	Pierre Trigaut	Antoine de Haynau Adrien Bizet Eloy Mairesse Nicolas Hecques Laurent Lambert *Jean du Casteau Jean Dusart Georges le Masquelier
1645 à 1650	Jean du Sart	Jean du Casteau Pierre Trigaut "Georges Le Masquelier
1651 à 1663	Capette Louis	Jean du Casteau Jean du Sart Pierre Trigaut Michel du Frasne "Georges Masquelier Guillaume Baudechon
i 1664 à 1670	Ant. Baudoux	Guillaume Ghislain Jean Dusart Pierre Trigaut Guillaume Baudechon Armand Dufresne "Georges Masquelier G. Roland
1671 à 1679	P. Jourdain.	André Dumoncrau P. Barbier Anthoine Baudoux Jean Le Masquelier Jérôme Thonnon André Dufresne Jean Bouillon

1680 à 1685	Antoine Baudoux	P. Jourdain Idem. Nicolas Saubain
1686 à 1704	J.-B. Coppée	Godefroid Monnoyer Anthoine Baudoux Jean Bouillon Arm. Dufiasne Nicolas Saubain *Jean le Masquelier
1705 à 1717	Jean Le Masquelier	P.-J. Bouillon Pierre Houziau Pierre de Sémeris Armand Dufresne Albert Duvivier Michel Mascaux Valentin Meurée Michel Staqué *Jean Baudoux André Lepage
1718 à 1728	Coppée	P.-Ph. Monnoyer Dubois Roch le Masquelier Nicolas Pettre André Lemaître Philippe Evrard Dassonville
1729 à 1758	Dufresne	P.-Ph. Monnoyer Bouillon Dujardin Dassonville Roch Ghislain Dubois Dom. Lepage Roch Lemaître Nicolas Pettre Evrard P.-J. Rassart J. Dumonceau

1759 à 1768	Jacques Pettre	Médart Lepage Joseph Lepage J.-J. Castiaux Louis Bronchain Adrien Lechien J.-B. Préau J.-J. Maton
1769 à 1777	Médart Lepage	Jos. Lepage J. Castiaux Louis Bronchain Charles Fontaine Adrien Lechien J.-B. Préau Henri Préau
1778 à 1782	Godefroid Lemaître	Id.
1783 à 1787	Lambert Bouillon	Michel Brognon Joseph Bizet Hubert Bizet Adrien Lechien Pierre Ghislain Secret. : Godefroid Lemaître
1788 à 1790	J. Dumonceau	Michel Brognon Pierre Gaymanne J.-J. Castieau Jacques Betfer Pierre Ghislain François Baudoux Secret. : God. Lemaître
1790 à 1793	Michel Brognon	J.-J. Castiaux Jacques Betfer Pierre Ghislain François Baudoux Pierre Gaymanne Th. Dumonceau P.-J. Evrard God. Dumonceau

1793 à 1795	Louis Bronchain	Id. Philippe Lecomte Monnoyer Pierre Trigaut Agent Nat. : God. Lemaître
1795 à 1808	Norbert Lemaître	J.-J. Castiaux Jean Meurée *P.-A. Monnoyer Henri Préau Louis Taminiaux J.-Louis Mascaux Louis Bronchain J.-J. Darge Secré. : God. Lemaître
1808 à 1812	Thomas Fontaine	Id.
1813 à 1830	P.-A. Monnoyer	Thomas Fontaine Bronchain Pierre Englebienne Charles Pierre Ghislain Lambert Bizet Pierre Bizet Louis Baudoux J.-J. Lemaître J.-J. Mouton Hennart Dumonceau
1830 à 1836	Monnoyer Pierre- A.	François Mouton Thomas Fontaine
1836 à 1843	idem	François Mouton Louis Dussart
1843 à 1848	idem	François Mouton Paul Helsen
1848 à 1852	Monnoyer Charles-A.	François Mouton Paul Helsen
1852 à 1853	idem	Eug. Dumonceau Paul Helsen

1853 à 1855	idem	Louis Dussart Paul Helsen
1855 à 1858	Nicaise Désiré	- Louis Dussart Paul Helsen
1858 à 1861	idem	Alex Mascaux Paul Helsen
1861 à 1863	idem	Louis Dussart Paul Helsen
1863 à 1872	idem	Alex Mascaux Paul Helsen
1872 à 1873	idem	Léonard Reul Paul Helsen
1873 à 1876	Carnière Antoine	Léonard Reul Jacques Wauthier
1876 à 1879	idem	F.-Ph. Monnoyer Jacques Wauthier
1879 à 1885	Monnoyer François Philippe	Alex Mascaux Delbègue J.iB.
1885 à-1887	idem	Antoine Carnière Jacques Wauthier
1887 à 1890	idem	Antoine Carnière Ovide Lambiotte
1890 à 1895	idem	Antoine Carnière François Eliaers
1895 à 1899	Lagneaux Florisse	Christ. Mendiaux Joseph Martin
1899 à 1904	idem	Albert Lemaître Joseph Martin
1904 à 1907	Monnoyer F. Philippe	Albert Lemaître Fernand Mascaux
1907 à 1909	idem	J.-B. Carlier Fernand Mascaux

1909 à 1911	idem	Henri Lagneau Fernand Mascaux
1911 à 1912	idem	Henri Lagneau Joseph Martin
1912 à 1921	Lagneau Henri	Henri Dewiest Joseph Martin
1921 à 1924	Dewiest Henri	Alb. Lemaître Const. Druine Joseph Charlotteaux
1924 à 1926	idem	Hub. Bayet Const. Druine Joseph Charlotteaux
1926 à 1930	Druine Constant	Pierre Souplit Alex. Dubois Joseph Charlotteaux



TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Préface	5
Chapitre I ^{er} . — Situation et aspect	7
» II. — Industrie et commerce	13
» III. — Seigneuries	35
» IV. — Agriculture	47
» V. — Religion	53
» VI. — Archéologie	69
» VII. — Enseignement	75
» VIII. — Jeux, fêtes, sociétés, Folklore	83
» IX. — Vie communale	109
» X. — Vues et photographies	183

• t

m